



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2025

Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication

Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication

2025



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Culture

Département des études,
de la prospective,
des statistiques
et de la documentation

© Ministère de la Culture, Paris, 2025

Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS)

Directrice de la publication : Amandine SCHREIBER

Haute fonctionnaire à l'égalité, la diversité et la prévention des discriminations : Irène BASILIS

Responsables de l'Observatoire égalité femmes-hommes : Louis-Marie NINNIN, Laure TURNER

Responsable de la publication : Émilie NICOLAÏ

Suivi des données : Louis-Marie NINNIN, Christine POISSONNET

Équipe de la Haute fonctionnaire : Marie TOUSSAINT, Justine PASCHAL

ISBN : 978-2-11-179307-1



Sommaire

Introduction	5
Analyse	6
Repères sur l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication	16
Administration et organismes sous tutelle du ministère de la Culture	18
Postes de direction	19
Conseils d'administration	24
Commissions et instances consultatives	26
Emploi et rémunération	29
Jurys et concours	34
Secteur culturel et artistique	36
Postes de direction	37
Accès aux moyens de création et de production	41
Présence des femmes dans les programmations artistiques et dans les médias	47
Consécration artistique	59
Formation, éducation, emploi, rémunération	65
Table des tableaux	74

Introduction

Dès sa première édition en 2013, l'*Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication* s'est imposé comme un instrument indispensable pour, année après année, mesurer les avancées et les piétinements, pointer les inégalités qui persistent et jeter quelques coups de projecteurs qui encouragent à persévérer.

Cette treizième édition est donc avant tout un outil à partager, pour identifier les marges de progrès et mener les actions nécessaires, dans le but réaffirmé d'un égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités, aux moyens d'action, aux rémunérations et à la même reconnaissance.

L'*Observatoire* réunit cette année plus de 700 indicateurs rassemblés dans une centaine de tableaux sur la place des femmes au sein des institutions culturelles et dans l'ensemble des secteurs qui composent le champ culturel : patrimoine, architecture, création artistique, spectacle, musique, cinéma, audiovisuel, multimédia, livre, presse, médias. Leur présence aux postes de direction, leurs revenus, leur accès à la formation professionnelle, aux moyens de création et de production et à la consécration artistique, sont couverts pour une large partie du champ.

Coordonnée par le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation, avec l'appui de l'équipe de la Haute fonctionnaire à l'égalité, à la diversité et à la prévention des discriminations, cette édition profite des dispositifs d'observation des services déconcentrés du ministère de la Culture et de ses opérateurs, et résulte d'un vaste travail de collecte des données auprès de l'administration culturelle, des institutions publiques et des organismes professionnels et de gestion collective. En effet, l'*Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication* a ouvert la voie aux études sur la place des femmes dans certains secteurs culturels, publiées par d'autres organisations telles que le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), le Centre national de la musique (CNM), la Société civile des auteurs multimédia (La Scam), la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), Audiens, et l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom).

Nous remercions l'ensemble des organismes qui nous ont adressé leurs contributions permettant une plus ample et plus fine connaissance des évolutions et des tendances, pour progresser toujours plus vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Tendances de l'Observatoire 2025

L'édition 2025 de l'*Observatoire* intègre de nouvelles données permettant d'appréhender plus précisément la notion d'égalité dans tout le champ culturel. Le champ musical est enrichi avec le tableau 45 sur la répartition des femmes selon les différentes catégories d'artistes musicaux et le tableau 76 qui met en exergue la part des femmes parmi les sélections, lauréats et lauréates du prix Joséphine des artistes depuis 2022. En outre, un nouveau tableau (tableau 72) recensant les lauréats et lauréates des Grands Prix théâtre, musique et danse du Syndicat de la critique entre 2002-2003 et 2023-2024 permet d'étoffer les données concernant la consécration artistique. Des données ont aussi été ajoutées concernant les femmes photographes salariées (tableau 47), la part des femmes dans les écoles dédiées à l'enseignement artistique et culturel au-delà du périmètre des écoles sous tutelle du ministère de la Culture (tableau 86) ou encore la part des femmes dans les métiers du jeu vidéo (tableau 52). Enfin, une information inédite sur la part des femmes dans les demandes d'aide au CNC (tableau 39) vient enrichir la compréhension de l'accès des femmes aux moyens de production.

Une majorité de femmes dans les effectifs des écoles de l'enseignement supérieur artistique et culturel

Depuis 2014, date de la deuxième édition de l'*Observatoire* et du début de l'observation de cette série, les femmes sont majoritaires dans la centaine d'établissements placés sous la tutelle du ministère de la Culture, qui rassemblent 36 326 étudiantes et étudiants en 2023-2024 (tableau 85). Ces établissements sont répartis de la manière suivante : 21 écoles nationales d'architecture (ENSA), 16 écoles nationales en art et design et spectacle vivant, 34 écoles d'art territoriales, 24 écoles territoriales spectacle vivant, 2 écoles patrimoine et 2 écoles audiovisuel et cinéma. En 2023-2024, les étudiantes comptent pour près de deux tiers des effectifs dans ces écoles (65 %), soit plus que dans l'enseignement supérieur en général (56 %). Elles sont nettement plus nombreuses dans les filières du patrimoine (80 %) et des arts plastiques (71 %), et presque aussi nombreuses que les hommes dans celle du spectacle vivant (49 %). Dans les filières de l'architecture, les écoles se sont féminisées au fil du temps. En 2023-2024, les femmes représentaient 63 % des effectifs en architecture, contre 57 % en 2011-2012. La progression des femmes parmi les effectifs est marquée dans le domaine de l'audiovisuel et cinéma ces cinq dernières années : la part des étudiantes dans ces écoles est passée de 50 % en 2019-2020 à 58 % en 2023-2024. La part des étudiantes continue à progresser dans l'enseignement supérieur Culture ; cette tendance globale se retrouve dans chaque filière, exception faite du patrimoine, qui se maintient à une proportion très élevée de 4/5^e de femmes dans les formations.

L'édition 2025 de l'*Observatoire* s'enrichit d'un tableau 86 qui concerne les étudiantes et étudiants dans les écoles de l'enseignement supérieur artistique et culturel non

placées sous tutelle du ministère de la Culture. Ces formations aux métiers des arts et de la culture (publiques ou privées, à statut associatif ou à but lucratif) accueillent 61 800 étudiants, dont 63 % de femmes. La moitié de ces étudiants suit un cursus dans une école pluridisciplinaire. Les seconds plus gros effectifs concernent les étudiantes et étudiants en arts plastiques (27 % de l'ensemble, 16 900), dont 74 % de femmes, un taux similaire à celui des écoles sous tutelle.

Un accès au premier emploi peu différencié

L'enquête annuelle sur l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur Culture conduite en 2024 par le DEPS auprès des diplômées et diplômés de 2020 des établissements d'enseignement supérieur placés sous tutelle du ministère de la Culture suggère que les femmes s'intègrent aussi bien que les hommes sur le marché de l'emploi : 90 % des répondantes à l'enquête, contre 91 % pour les hommes (tableau 88).

Plus de quatre personnes sur dix en emploi dans les professions culturelles sont des femmes

Alors que les femmes sont nettement majoritaires dans les écoles formant aux métiers des arts et de la culture, elles restent légèrement minoritaires dans les professions culturelles, où elles forment 46 % des effectifs actifs en 2020¹ (tableau 89). La part des femmes architectes a doublé en vingt ans (38 % en 2020), celle des femmes dans les professions de l'audiovisuel et des spectacles (34 %) a progressé plus lentement, de même que parmi les artistes plasticiens (43 %). La parité est quasiment atteinte parmi les journalistes et cadres de l'édition (49 % de femmes). Les femmes sont toujours majoritaires parmi les professeures et professeurs d'art (62 %), les traducteurs et traductrices (73 %) et les professions de la documentation et de la conservation (72 %).

Dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré, y compris celui de la production audiovisuelle, la proportion de femmes salariées de ces secteurs est de près de 43 % en 2023 selon les données d'Audiens (tableau 90). Cette part est plus importante parmi les jeunes générations. En effet, les femmes représentent 52 % (spectacle vivant) et 48 % (production audiovisuelle) des effectifs dans la tranche des 18 à 24 ans, et 46 % et 47 % dans la tranche des 25-34 ans.

La part des femmes parmi les nouveaux membres de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) dépasse nettement celle de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), mais reste en deçà de la parité (respectivement 45 % et 21 %, tableaux 92 et 93). En revanche, parmi les nouveaux membres de la Société civile des auteurs multimédia (La Scam), la parité est atteinte (tableau 94).

1. Deux changements dans l'enquête Emploi en continu de l'Insee ont pris place :

- un changement méthodologique de l'enquête Emploi 2021 ;
- un changement de nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) : alors que les professions sont codées en PCS 2003 dans les millésimes 2019 et 2020, l'enquête Emploi 2021 est la première enquête du service statistique public utilisant la nouvelle PCS 2020. La consolidation des évolutions constatées pour le champ culture liées à ces changements est en cours. Dans l'attente, les dernières données disponibles concernent 2020.

La rémunération dans la culture : encore des progrès à faire pour atteindre l'égalité femmes-hommes

En ce qui concerne les agentes et les agents qui dépendent du ministère

L'index égalité professionnelle

La loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique a instauré, sur le modèle du secteur privé, un index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la fonction publique². Le ministère de la Culture – comme toutes les administrations et établissements publics administratifs ayant en gestion plus de 50 agents – doit publier tous les ans sur son site internet des indicateurs sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et les actions mises en œuvre pour les supprimer. Le score cible de l'index devant être atteint est de 75 points sur 100.

Le ministère de la Culture obtient au titre des données de l'année 2023 un score de 97 points et se place ainsi en tête de l'ensemble des ministères publics pour la deuxième année consécutive (tableau 22).

La moyenne obtenue par les établissements publics placés sous l'autorité du ministère de la Culture et concernés par l'index s'élève à 91 points au titre de 2023 (tableau 96). Parmi eux, près des deux tiers (11 établissements) obtiennent un score supérieur ou égal à 90.

La place des femmes dans les différents corps et métiers du ministère

En 2023, parmi les 7 019 agents et agentes qui dépendent du ministère, pouvant être titulaires (tableau 19) ou contractuels (tableau 21), 60 % sont des femmes. Parmi les titulaires, elles sont plus nombreuses au sein des catégories A et B (66 % et 65 %) que dans les catégories A+ (54 %) et C (55 %). Certains corps sont très majoritairement féminins : les adjointes administratives d'État, les secrétaires administratives, les bibliothécaires et les chargées d'études documentaires représentent plus de 75 % des effectifs de leurs corps. Au contraire, seulement 13 % des adjointes et adjoints techniques d'État sont des femmes. Celles-ci sont 24 % parmi les administrateurs de l'État, 39 % dans les emplois fonctionnels et 38 % parmi les professeurs des Écoles normales supérieures d'art.

Les écarts de rémunération

L'*Observatoire* présente l'outil statistique de la direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP) dont s'est doté le ministère pour analyser les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes titulaires. Les écarts bruts de rémunération pour les titulaires sont décomposés selon quatre grands types d'effets (voir p. 30) :

- l'effet « temps partiel », qui mesure l'écart de rémunération généré par le fait que les femmes sont statistiquement plus à temps partiel que les hommes ;
- l'effet « ségrégation de corps », qui mesure le fait que les femmes sont moins représentées dans les corps les mieux rémunérés ;
- l'effet « démographique », qui mesure le fait qu'à un âge identique, les femmes se trouvent statistiquement dans des grades et échelons inférieurs à ceux des hommes ;

2. Les deux décrets n° 2023-1136 et n° 2023-1137 du 5 décembre 2023 précisent les modalités de calcul des indicateurs et la pondération de chacun d'entre eux.

– l’effet « prime », qui porte sur les écarts de rémunération indemnitaire.

En 2024, l’écart total de rémunération entre les agents et les agentes titulaires s’élève à 314 euros (soit 7,1 % du salaire moyen masculin). Comme en 2023, il est principalement dû à l’effet « démographique » : 136 euros, soit 43,5 % de l’écart. Les effets « ségrégation de corps » et « temps partiel » contribuent respectivement à 35,4 % et à 15,5 % des écarts de rémunération. C’est l’effet « prime » qui est le moins significatif (5,6 % contre 10,0 % en 2023).

Les tableaux 19 et 20 complètent cette information sur les écarts en présentant une répartition des rémunérations par corps et par statut, ainsi que la situation des non-titulaires. Pour caractériser l’effet « prime », un indicateur³ est calculé qui permet d’établir qu’en 2023, dix corps au sein du ministère présentent une situation paritaire, comme en 2022, douze corps montrent une situation plus favorable pour les femmes contre huit en 2022, et six corps affichent une situation plus favorable pour les hommes (contre dix en 2022).

Parmi les agentes et agents de la filière scientifique et technique de l’Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), la part des femmes s’élève globalement à 43 % en 2023 (42 % en 2022) et les écarts de rémunération sont de 3 % en défaveur de celles-ci, une situation sans évolution notable depuis 2019 (tableau 23).

En ce qui concerne les salariés et salariées du secteur culturel

Parmi les personnes salariées dans le secteur culturel, les écarts de rémunération entre femmes et hommes synthétisent éventuellement diverses formes de contrats et d’organisation du travail. En 2023, le salaire d’un homme par équivalent temps plein est 16 % plus élevé que celui d’une femme dans les métiers du spectacle et de l’audiovisuel. Les écarts les plus marqués sont dans l’édition phonographique (26 %) et dans le spectacle vivant privé (21 %) (tableau 95). La situation est défavorable aux femmes dans tous les secteurs.

Revenu des auteurs et autrices du spectacle vivant, de l’audiovisuel et du multimédia

Dans le spectacle vivant, le revenu moyen pour une contribution par répertoire dans les droits d’auteur perçus par la SACD est inférieur de 46 % pour les femmes en 2024, comparable avec la situation de l’année 2022. Ceci représente une hausse des inégalités (de 5 points) par rapport à l’année 2023 (tableau 97), à un niveau élevé. La situation dans l’audiovisuel est légèrement favorable aux femmes (+ 6 %).

Les droits d’auteur moyens perçus par des femmes membres de La Scam sont égaux à ceux perçus par des hommes en 2023 (tableau 98).

La part des femmes progresse dans l’encadrement de l’administration centrale du ministère et celui de ses opérateurs

Au 1^{er} janvier 2025, on recense au sein de l’administration centrale du ministère une plus grande part de femmes que d’hommes aux postes de chefferie de bureau (56 %) et une forte représentation des femmes aux responsabilités de département (69 %) (tableau 1). Au niveau sous-direction, la part des femmes est de 54 % (13 femmes

3. L’indicateur permet de prendre en compte le niveau de l’échelon dans la rémunération liée aux primes.

sur 24 postes); elle est de 27 % parmi les postes de chefferie de service (3 femmes sur 11 postes). Quatre postes de direction sur les dix que compte l'administration centrale sont occupés par des femmes (sans changement depuis le 1^{er} janvier 2023).

La part des femmes aux postes de direction les plus élevés des établissements publics reste relativement stable : alors que l'on comptait 42 % de femmes au 1^{er} janvier 2024, elles sont désormais 39 % (sur 69 postes, sachant que les présidences en situation d'intérim ne sont pas prises en compte) (tableau 3). L'hétérogénéité entre domaines est forte, par exemple à la direction des établissements publics du spectacle vivant, on ne compte que deux femmes pour sept hommes au 1^{er} janvier 2025.

En revanche, les femmes sont majoritaires (56 %) à la tête des directions générales des musées nationaux dont le poste de direction est pourvu au 1^{er} janvier 2025, une proportion qui atteint toutefois son point le plus bas depuis 2021 (68 %). Les femmes sont aussi légèrement majoritaires à la direction des établissements correspondants (avec 14 femmes pour 13 hommes). Cette proportion est à peu près stable sur les cinq dernières années (tableau 5).

En archéologie préventive, la part des femmes parmi les chefferies de services territoriaux reste à 37 % au 1^{er} janvier 2025 comme en 2024 (tableau 26). Elle reste globalement peu élevée avec une moyenne de 33 % sur la période 2018-2024.

Dans les services des archives départementales, les postes de direction sont occupés pour plus de la moitié (56 %) par des femmes (tableau 27).

Audiovisuel public : les femmes en tête aux postes de présidence mais minoritaires dans les comités de direction

Au 1^{er} janvier 2025, les femmes occupent trois des cinq postes de présidence des entreprises de l'audiovisuel public (tableau 7). Les comités de direction de ces entreprises sont composés pour un peu moins de la moitié par des femmes, en moyenne 46 %, avec des disparités selon les groupes (tableau 8) : l'Institut national de l'audiovisuel affiche ainsi une présence des femmes moins importante dans ces instances (3 femmes pour 10 membres en 2025) et France Télévisions une présence plus importante (8 femmes pour 15 membres). S'agissant de la direction des antennes de l'audiovisuel public, la proportion de femmes a baissé en 2025 aux postes de directeur régional ou directrice régionale du réseau France 3, alors qu'elle était en progrès constant depuis 2020 (tableau 10). Sur un nombre restreint de treize postes, tout changement de direction a un impact important en pourcentage : au 1^{er} janvier 2025, six directions régionales sont confiées à des femmes, représentant ainsi 46 % de l'effectif total. Au 1^{er} janvier 2024, huit femmes et cinq hommes occupaient ces postes.

Les femmes restent aussi minoritaires comme déléguées aux antennes et aux contenus (31 % contre 38 % au 1^{er} janvier 2024) et au poste de rédaction en chef (35 % contre 33 % au 1^{er} janvier 2024). Elles sont plus présentes dans les fonctions de responsable des ressources humaines, d'administrateur ou administratrice de production et à la communication. À France Bleu, l'inégalité est présente aux fonctions de direction de station (20 %) et de responsable technique (11 %). Aux fonctions de rédacteur ou rédactrice en chef, la parité, qui était presque atteinte en 2021 (48 %), recule (44 % au 1^{er} janvier 2025) (tableau 11).

Les femmes sont bien représentées parmi les membres des conseils d'administration des entreprises de l'ensemble de l'audiovisuel public (54 % au 1^{er} janvier 2025, tableau 13).

En comparaison, parmi les cent plus grandes entreprises culturelles en France (hors établissements publics et entreprises de l'audiovisuel public), tous secteurs d'activité confondus, 12 % des postes de présidence, direction générale ou gérance sont occupés par des femmes au 1^{er} janvier 2025 (tableau 31). Dans le secteur du livre, le pourcentage des femmes à ces postes est de 17 %. Les directions des grandes entreprises de la publicité restent peu féminisées (18 %), même si une légère augmentation est à noter depuis le 1^{er} janvier 2024 (13 %).

À la tête des plus grandes entreprises travaillant dans les autres secteurs du spectacle vivant, jeux vidéo, création artistique, musique, photographie et architecture, la part des femmes est plus importante, mais elle accuse une forte baisse entre le 1^{er} janvier 2024 (43 %) et le 1^{er} janvier 2025 (31 %).

Un pourcentage global de 40 % de femmes aux postes de direction des structures de la création artistique, avec de fortes disparités selon les labels

Au 1^{er} janvier 2025, la part des femmes aux postes de direction des structures labellisées dans le cadre du programme Création artistique (programme 131) – hors établissements publics nationaux – est en très légère hausse par rapport à 2024 (tableau 25), et en très nette progression depuis janvier 2018, le nombre total des structures concernées ayant aussi augmenté sur la période. Si la part des femmes atteint 40 % sur le total général du nombre de directions générales concernées, la proportion de femmes est très différente selon les champs artistiques. Dans les centres chorégraphiques nationaux, les centres dramatiques nationaux, les centres d'arts, les centres nationaux de création musicale et les pôles nationaux du cirque, certaines équipes de direction sont composées de binômes ou de collectifs dans lesquels les femmes sont présentes. Les dix-neuf centres chorégraphiques nationaux par exemple sont dirigés par vingt-huit (co)directeurs ou directrices – directions collégiales incluses –, parmi lesquels on recense 36 % de femmes et 64 % d'hommes. Depuis 2018, aucune femme n'a accédé à la direction d'un des huit centres nationaux de création musicale et la part des femmes reste faible dans le domaine musical : à la direction musicale des orchestres, comme à la tête des opéras et des scènes de musiques actuelles. En revanche, elles sont plus nombreuses que les hommes à la direction des centres nationaux de la marionnette, des centres de développement chorégraphique nationaux, à la tête des Frac et des centres d'art.

Dans les établissements de l'enseignement supérieur Culture, la part des directrices progresse

Au 1^{er} janvier 2025, à la tête des établissements de l'enseignement supérieur Culture (tableau 30), la part des femmes continue globalement de progresser (46 % au 1^{er} janvier 2025, contre 44 % en 2024 et 42 % en 2023). La proportion de femmes à la direction des écoles d'architecture, qui a légèrement augmenté depuis le 1^{er} janvier 2024, reste en deçà de 30 %. En revanche, cette part continue de progresser dans les écoles d'arts plastiques et pluridisciplinaires (58 %), et est revenue au niveau de 2023 pour celles du spectacle vivant (41 %).

Une représentation de plus en plus paritaire dans les conseils, commissions, instances consultatives et jurys

Les femmes sont de mieux en mieux représentées dans les instances décisionnelles des métiers de la culture. Ainsi, elles représentent, au 1^{er} janvier 2025, la moitié des effectifs dans les instances du Centre national de la musique (présidences et conseils d'administration, conseil professionnel, commissions, comités régionaux)

(tableau 14), de même que dans les commissions du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC, tableau 15). Les présidences reviennent toutefois plus souvent aux hommes.

Au Centre national des arts plastiques, la parité a été atteinte puis dépassée dans les commissions d'acquisition depuis 2018 (tableau 16). Enfin, les femmes sont légèrement majoritaires au sein des commissions du Centre national du livre, (tableaux 17 et 18), mais cette répartition varie selon les disciplines. Par exemple, la littérature scientifique et technique, la philosophie ou la poésie comptent moins de femmes que d'hommes. Toutefois, il convient de nuancer ces écarts compte tenu des effectifs restreints.

La composition des jurys des examens professionnels du ministère de la Culture est paritaire en 2023 (comme en 2021 et en 2022) tandis que la présidence des jurys reste majoritairement confiée à des hommes (19 femmes et 24 hommes) (tableau 24).

Dans les programmations artistiques et dans les médias : les œuvres des femmes restent moins visibles, moins acquises et moins programmées que celles des hommes

Dans le secteur du spectacle vivant (tableau 42), 37 % des spectacles programmés en 2024-2025 sont dirigés par des femmes, ceux-ci représentant 40 % des représentations. Cette part est en progression, par rapport à la saison 2023-2024, pour les théâtres nationaux et les centres dramatiques nationaux où la parité est désormais atteinte. La part des femmes dans les principaux métiers de la création artistique à l'origine de ces spectacles varie selon les lieux et les esthétiques (tableau 43). Si le champ de la danse est celui où la parité, voire une surreprésentation féminine, est à l'œuvre, on note une progression pour les fonctions de mise en scène (entre 43 % et 58 % de femmes selon le type de lieux). En revanche, la part des femmes demeure minoritaire dans l'écriture des spectacles : entre 32 % pour les théâtres nationaux (dont une partie de la programmation repose sur des textes de répertoire) et 41 % pour les centres dramatiques nationaux.

Sur 2 028 représentations d'opéra, 22 % sont mises en scène par des femmes au cours de la saison 2024-2025 (tableau 44). Dans le répertoire destiné au jeune public à l'opéra, la part des femmes dans la mise en scène a baissé entre deux saisons : 49 % en 2023-2024 et 43 % en 2024-2025. Les femmes restent encore très minoritaires dans la direction musicale (15 % après 12 %), l'écriture des livrets (8 % après 10 %) et la composition (7 %, stable).

Les nouvelles données fournies cette année par le Centre national de la musique permettent de constater une sous-représentation des femmes parmi les artistes musicaux, ces dernières représentant, en 2023, 30 % des artistes (contre 27 % en 2019). La parité est néanmoins atteinte dans la catégorie « chant » (49 % de femmes et 51 % d'hommes). C'est dans les catégories « musique » et « chant et musique » (chanteurs-musiciens, auteurs-compositeurs-interprètes) que la répartition femmes-hommes est la plus inégale : ces catégories comptent respectivement 26 % et 36 % de femmes parmi leurs effectifs (tableau 45).

Dans les arts plastiques, les acquisitions d'œuvres réalisées par des femmes par le Fonds national d'art contemporain augmentent à 66 % en 2023 après 60 % en 2022, et un recul durant la crise sanitaire (33 % en 2020). Les œuvres de femmes acquises par les fonds régionaux d'art contemporain représentent 44 % des acquisitions en 2023 (après 54 % en 2022) (tableau 55). La part des artistes femmes exposées dans les fonds régionaux a, quant à elle, légèrement baissé sur la même période : elles représentent 39 % des artistes exposés en 2023, contre 41 % en 2022

(tableau 57). Ce chiffre est de 41 % pour les centres d'art, en baisse également après 44 % en 2022. L'observation de quelques grandes expositions au cours de la période 2013-2021 montre que les commissaires de ces expositions sont majoritairement des femmes (63 % en 2024, tableau 58).

En 2023, dans le secteur du cinéma, malgré une augmentation du nombre de films agréés (tableaux 59 et 60), la part des femmes réalisatrices de longs-métrages est en baisse à 27 %, après avoir atteint un record de 30 % en 2022.

Les femmes sont plus nombreuses en proportion à réaliser des courts-métrages (41 % en 2023, dont 46 % en animation). Elles ne sont que 9 % (hors équipe mixte) à réaliser des films de long-métrage d'animation de 2012 à 2023 (tableau 62).

En 2023, les femmes sont davantage présentes qu'en 2022 parmi les présentatrices, mais il y a peu d'évolutions concernant les expertes invitées et journalistes sur les antennes publiques de programmes de télévision (tableau 67). En revanche, elles sont parfois mieux représentées parmi les présentatrices et invitées expertes des chaînes de télévision privées, mais non parmi les journalistes de ces mêmes chaînes. Par genre de programme, elles sont particulièrement minoritaires à l'antenne pour le sport (19 %) (tableau 63). La part des femmes à la radio sur la tranche horaire 6 h-9 h, heures de forte audience, se stabilise à 43 % en 2023 après 45 % sans réelle progression depuis 2017 (tableau 65).

Accès aux moyens de production : un montant moyen des aides accordées souvent plus faible pour les femmes

En 2023, les commissions d'attribution d'aides à la création artistique du ministère de la Culture sont composées à 48 % de femmes pour les aides à la composition d'œuvres musicales. Cette proportion ne cesse d'augmenter depuis 2021 (40 % puis 46 % en 2022). Parallèlement, la commission d'aide à l'écriture dramatique est paritaire depuis 2021 (tableau 36).

Parmi les disciplines du spectacle vivant, le montant des aides accordées et des conventionnements est légèrement inégalitaire pour les équipes chorégraphiques : 43 % des équipes récipiendaires sont dirigées par des femmes et elles ne touchent que 38 % des montants totaux d'aides, sans que l'on ne connaisse toutefois la part d'équipes candidates aux aides dirigées par des femmes ni les montants initialement demandés (tableau 32). Pour la musique, 23 % des équipes aidées sont dirigées par des femmes, avec 18 % des montants (tableau 33). La différence est notable également pour le théâtre et les arts associés : 40 % d'équipes aidées dirigées par des femmes pour 32 % des montants (tableau 34).

Le Centre national du livre recense la part des demandes d'aide effectuées par les auteurs et autrices au titre du soutien à la création et à la traduction littéraire par domaine éditorial. En 2024, 57 % des demandes sont émises par des femmes et elles reçoivent 59 % des aides. Elles ont autant de chance d'obtenir une aide que les hommes. En revanche, le montant moyen par aide alloué est inférieur à celui des hommes (– 30 %, après – 29 % en 2023) (tableau 37). Le domaine éditorial de la littérature scientifique et technique est celui pour lequel les écarts sont les plus prononcés (– 84 %) alors que l'année dernière ce même domaine éditorial avait accordé des aides supérieures aux femmes (+ 4 %) (tableau 38). Parmi les domaines éditoriaux attribuant plus de cent aides, le roman est le plus inégalitaire avec – 34 % de montant moyen accordé aux femmes en 2024, sans beaucoup de changement par rapport à 2023 (– 29 %).

Nouveauté de cette édition de l'*Observatoire*, le CNC a recensé la part des demandes d'aides à l'écriture effectuées par les femmes, ensuite mise au regard de la part

des femmes parmi les bénéficiaires de ces aides (tableau 39). En 2024, les femmes représentent 40 % des personnes candidates aux aides à l'écriture du CNC, et 38 % des bénéficiaires de cette même aide. Ces chiffres diffèrent légèrement selon les domaines : ainsi, les femmes représentent 47 % des personnes candidates aux aides à la création et à la réécriture pour l'animation, et 52 % des bénéficiaires ; inversement, elles représentent 46 % des personnes candidates aux aides à l'écriture pour le documentaire, et 39 % des bénéficiaires de cette même aide. L'aide pour l'écriture/réécriture de longs-métrages est attribuée légèrement en leur défaveur par rapport aux demandes reçues (37 % des demandes sont faites par des femmes, qui représentent 34 % des bénéficiaires). Dans le domaine du numérique, elles sont encouragées, que ce soit pour la création immersive (35 % et 41 %) ou l'écriture de jeux vidéo (11 % et 21 %).

Les femmes restent minoritaires dans les bénéficiaires de l'avance sur recettes du CNC (39 %), en retrouvant toutefois un niveau similaire à ceux de 2020 ou 2021 après une baisse notable à 28 % en 2022 (tableau 40). Mais en 2023, le devis moyen des films d'initiative française réalisés par des femmes était de 3,89 millions d'euros (tableau 41), soit 25 % de moins que le devis moyen des films réalisés par des hommes (5,18 millions d'euros).

À noter que l'*Observatoire de l'égalité du CNC*, publié en novembre 2024, faisait apparaître que plus du tiers des films d'initiative française agréés en 2023 étaient éligibles au bonus parité (majoration de 14,21 % du soutien automatique mobilisé par les sociétés de production dès lors qu'elles atteignent au moins la moitié des points selon la présence de femmes sur certains postes clés).

Consécration artistique : moins de femmes primées que d'hommes

Depuis 1976, seulement 10 % des films primés aux César ont été réalisés par des femmes, mais aucun de 2010 à 2023 (tableau 73). La proportion de courts-métrages réalisés par des femmes et primés est plus importante (30 % depuis 1976).

Le Festival de Cannes constitue un autre exemple, international, de la faible présence de réalisatrices primées (tableau 74), même si la tendance toute récente dessine une autre configuration. Pendant une longue période (1970-2019), un seul film réalisé par une femme a obtenu la Palme d'or. Pour la troisième fois dans l'histoire de ce festival, une femme obtient une Palme d'or en 2023 après celle de 2021. Sur l'ensemble des attributions de cette récompense, les femmes représentent 5 %. Là encore, les réalisatrices de courts-métrages reçoivent plus de récompenses, même si la part des lauréates est faible (17 %), mais en augmentation.

C'est dans ce contexte et pour rendre hommage à une grande pionnière du cinéma qu'a été créé, en 2018, le prix Alice Guy qui récompense la réalisatrice de l'année. Un jury paritaire, composé de trois femmes et de trois hommes, désigne la lauréate parmi les cinq femmes finalistes élues par un vote des internautes pour leurs films, qui doivent être agréés par le CNC et sortis en salle l'année précédente.

En ce qui concerne la musique, la part des femmes progresse depuis 2020 dans les prix décernés aux Victoires de la musique : sur les cinq meilleurs albums de l'année primés de 2020 à 2024, trois étaient interprétés par des hommes, deux par des femmes, et on trouve la même proportion femmes/hommes en ce qui concerne l'écriture (tableau 75). Sur la même période 2020-2024, aux Victoires de la musique classique, les femmes représentent 53 % des artistes qui reçoivent un prix.

Depuis 2022, le prix Joséphine récompense un album selon le seul critère de la qualité artistique et sans considération de genre musical ni de notoriété. En 2024,

sur quarante albums sélectionnés, quinze étaient composés et interprétés par une femme, dont l'album lauréat (tableau 76).

De 2020 à 2024, la part des femmes sélectionnées pour le Molière du metteur ou de la metteuse en scène est de 36 % et de 54 % pour celui de l'auteur ou de l'autrice. Elles sont respectivement 36 % et 50 % parmi les personnes primées de 2020 à 2024 (17 % de metteuses en scène et 18 % d'autrices parmi les personnes primées depuis 1987) (tableau 77).

Cette édition de l'*Observatoire* présente un nouveau tableau (tableau 72) portant sur les lauréats du Syndicat de la critique théâtre, musique et danse entre 2002-2003 et 2023-2024 pour trois Grands Prix : théâtre, musique et danse. Entre 2002-2003 et 2012-2013, seules six femmes ont été lauréates sur 67 personnes primées : deux pour le prix musique et quatre pour la chorégraphie. Sur la dernière décennie, entre 2013-2014 et 2023-2024, la situation n'est que légèrement plus favorable, avec quatre femmes primées pour le prix théâtre, cinq pour la musique et six pour la danse (sur 69 primés au total).

Dans le domaine des prix de photographie emblématique, alors que depuis 2021 autant de femmes que d'hommes se voyaient attribuer ces prix, en 2024, ce chiffre a chuté, les femmes n'ayant reçu que 31 % des prix prestigieux (tableau 81).

Le livre est l'un des secteurs où l'on s'approche de l'égalité sous certains aspects. En effet, les femmes sont bien représentées parmi les lauréates et lauréats des grands prix littéraires (Goncourt, Renaudot, Femina, Interallié, etc.). On y compte ainsi 51 % de femmes de 2020 à 2024 (tableau 80). Sur une sélection de neuf de ces prix littéraires emblématiques, les femmes représentent 45 % des sélectionnés pour la période 2020-2024 (tableau 79). Sur cette même période et pour ces mêmes neuf prix, 38 % d'entre eux ont été attribués à des femmes. Les écrivaines semblent donc avoir moins de chances d'emporter les prix que ne le laisse penser leur présence dans les sélections. Les femmes occupent deux des cinq postes de présidence de jury de prix emblématiques en 2024. Elles représentent 47 % des jurés, soit moins qu'en 2023, où l'égalité avait été atteinte dans ce domaine pour la première fois depuis 2013. Hors prix Femina, la proportion de femmes parmi les jurés est de 33 % en 2024 (tableau 78).

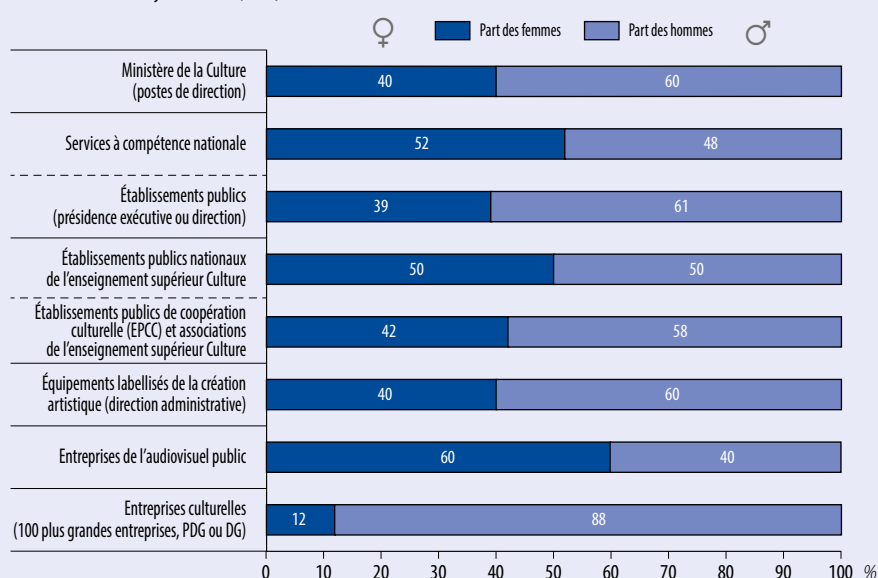
Enfin, près de la moitié des chevalières et chevaliers de l'ordre des Arts et des Lettres sont des femmes en 2024 (49 %) tandis qu'un peu plus de la moitié des officières et officiers sont des femmes (51 %) (tableau 83). Néanmoins, le pourcentage de femmes parmi les commandeurs et commandeuses connaît une baisse notable par rapport à l'année dernière (de 58 % à 43 %). Elles sont encore minoritaires dans les Académies française, des inscriptions et des belles-lettres, et des beaux-arts (respectivement 17 %, 11 % et 28 % au 1^{er} janvier 2025) (tableau 84).

Repères

sur l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication

Postes de direction, ressources humaines, accès aux moyens de production

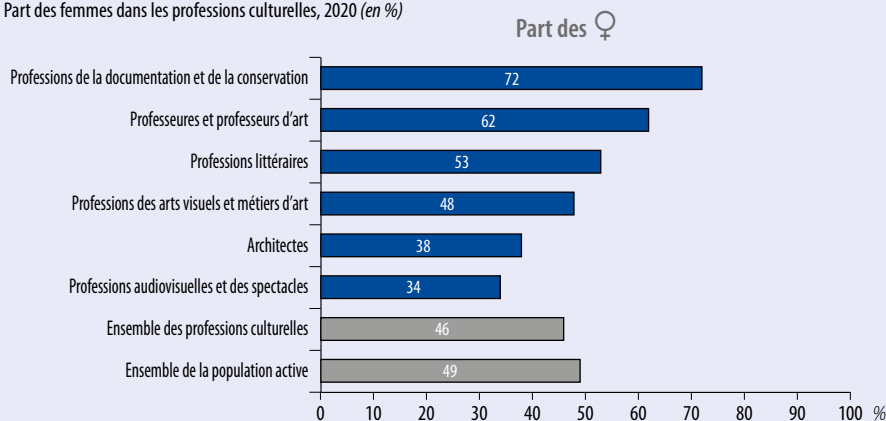
Part des femmes au 1^{er} janvier 2025 (en %)



Source : Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, 2025

Formation, emploi, rémunération

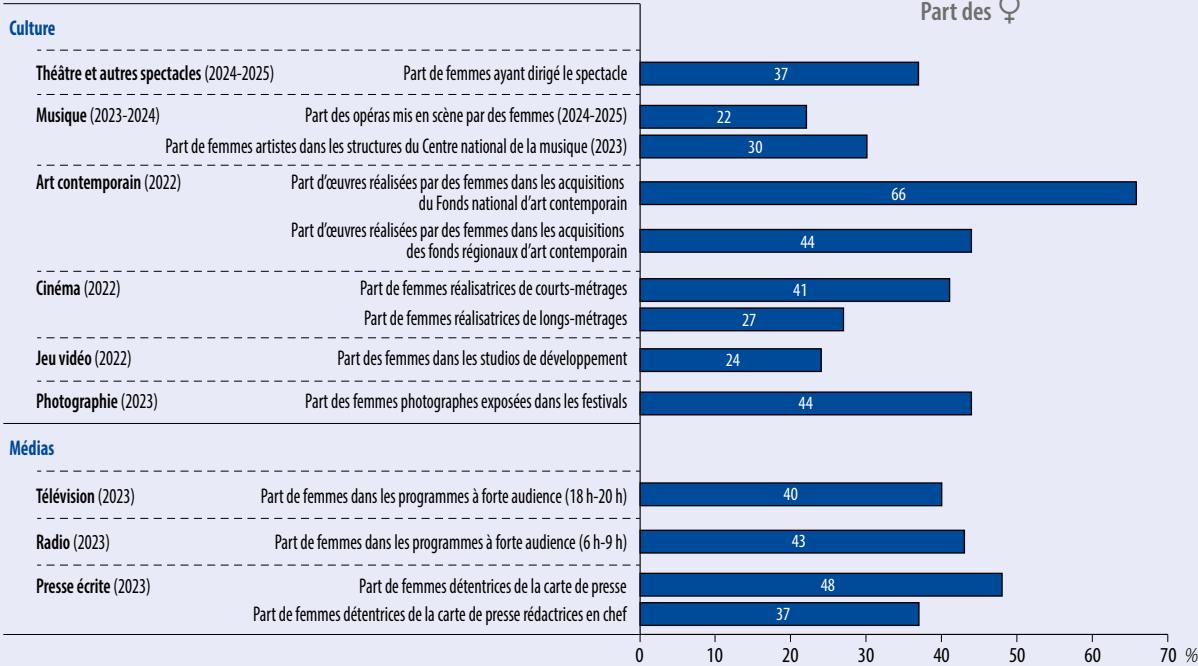
Part des femmes dans les professions culturelles, 2020 (en %)



Source : Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, 2025

Programmation artistique et présence dans les médias

Présence des femmes (en %)



Source : Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, 2025

Consécration artistique

Une place des femmes contrastée suivant les disciplines artistiques

Cinéma

1

femme primée aux **César** pour le meilleur film depuis 2010

50 %

de films réalisés par une femme primés au **Festival de Cannes** depuis 2021 (Palme d'or et Grand Prix)

Littérature

51 %

de femmes lauréates de prix littéraires de 2020 à 2024

Musique

33 %

de femmes primées pour le meilleur album composé, écrit ou interprété aux **Victoires de la musique** 2020-2024

53 %

de femmes primées aux **Victoires de la musique classique** 2020-2024

Théâtre

36 %

de femmes primées au **Molière de la mise en scène** en 2020-2024

50 %

de femmes primées au **Molière de l'auteur ou autrice** en 2020-2024

Architecture

40 %

de femmes parmi les lauréates et lauréats de prix d'architecture emblématiques en 2024

Photographie

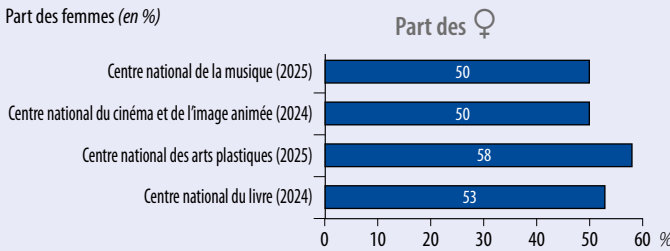
31 %

de femmes parmi les lauréates et lauréats de quelques prix photographiques emblématiques en 2024

Source : Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, 2025

Instances décisionnelles des métiers de la culture

Part des femmes (en %)



Source : Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, 2025

**Administration et organismes
sous tutelle du ministère
de la Culture**

Postes de direction

Contexte juridique

L'article L. 132-5 du Code général de la fonction publique prévoit notamment qu'au titre de chaque année civile, les primo-nominations dans les emplois supérieurs de l'État, dans les autres emplois de direction de l'État et de ses établissements publics – qu'il s'agisse de fonctionnaires ou d'agents contractuels – doivent concerner au moins 40 % de personnes de chaque sexe. Le I de l'annexe du décret n° 2012-601 du 30 avril 2012 modifié relatif aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique a précisé que cette obligation porte sur les emplois de secrétariat général du ministère, de direction générale et d'administration centrale, sur les emplois fonctionnels (sous-direction, chefferie de service, expertise de haut niveau...), ainsi que sur les dirigeantes et dirigeants des établissements publics sous tutelle du ministère. En cas de non-respect de cette obligation, une contribution financière est due en application de l'article L. 132-8 du même code.

Au-delà de cette obligation légale, le suivi et le contrôle des nominations de femmes aux postes d'encadrement supérieur sont assurés par le ministère de la Culture, que ce soit pour les postes de l'administration centrale et déconcentrée (directions régionales des affaires culturelles), des services à compétence nationale ou des postes de dirigeantes et dirigeants des établissements publics et des sociétés de l'audiovisuel public.

Direction du ministère de la Culture

Tableau 1 – Part des femmes aux postes de direction du ministère de la Culture, 2021-2025

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Postes de direction d'administration centrale, chefferie de l'inspection générale								
Direction générale et secrétariat général	20	0	25	25	1	3	4	25
Autre*	75	60	50	50	3	3	6	50
Total	44	30	40	40	4	6	10	40
Postes d'encadrement d'administration centrale (hors postes de direction)								
Chefferie de service	44	50	22	27	3	8	11	27
Sous-direction	19	41	36	35	13	11	24	54
Expert de haut niveau	67	33	33	33	3	4	7	43
Directeur de projets	50	0	0	0	0	2	2	0
Chefferie de département	35	38	58	60	9	4	13	69
Chefferie de bureau	49	51	56	52	45	36	81	56
Total	42	47	49	46	73	65	138	53
Directions régionales des affaires culturelles (Drac)								
Direction régionale	29	41	44	50	8	9	17	47
Direction régionale adjointe	45	33	33	25	3	9	12	25
Direction régionale adjointe exerçant les fonctions de responsables de pôle	41	41	52	53	11	10	21	52
Secrétariat général	75	77	77	77	8	5	13	62
Adjoint ou adjointe à la direction en DAC ou DCJS en Guyane	33	75	75	75	2	2	4	50
Total	46	49	53	53	32	35	67	48

* Direction générale adjointe, secrétariat général adjoint, délégation générale à la langue française et aux langues de France, chefferie de l'inspection générale des affaires culturelles.

Note : certains postes peuvent ne pas être pourvus à la date d'effet du tableau. Les emplois au sein du SCN des Archives nationales sont comptabilisés dans ce tableau (pour un emploi de chefferie de service et un emploi de sous-direction).

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Département de l'action territoriale et Service des ressources humaines (bureau de l'encadrement supérieur, bureau du pilotage des effectifs et des rémunérations), DEPS, 2025

Services à compétence nationale

Tableau 2 – Part des femmes dans les postes de direction des services à compétence nationale, 2021-2025

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024				Au 1 ^{er} janvier 2025			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Direction et direction adjointe	54	42	50	11	11	22	50	12	11	23	52

Note : certains postes peuvent ne pas être pourvus à la date d'effet du tableau, dernières données disponibles.
À compter du 1^{er} janvier 2022, le Mobilier national, qui était auparavant un service à compétence nationale, devient un établissement public. Il n'est donc plus recensé dans ce tableau.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Service des ressources humaines, Bureau du pilotage des effectifs et des rémunérations, et DGPA/SDAFG, Bureau des ressources humaines, 2025

Établissements publics

Tableau 3 – Part des femmes au poste de direction le plus élevé* des établissements publics, 2020-2025

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024				Au 1 ^{er} janvier 2025			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Domaine d'activité												
Musées, patrimoine ¹	43	41	33	42	8	14	22	36	7	15	22	32
Spectacle vivant ²	9	9	0	9	1	8	9	11	2	7	9	22
Enseignement ³	46	53	49	48	18	16	34	53	17	16	33	52
Autre ⁴	60	57	57	50	4	4	8	50	1	4	5	20
Total	40	43	38	41	31	42	73	42	27	42	69	39

* Présidence en cas d'existence d'une présidence exécutive ou direction générale/direction exécutive sinon.
1. Centre des monuments nationaux (CNM), Centre national d'art et de la culture Georges Pompidou (CNAC-GP), Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA), Universcience, Domaine national de Chambord, Musée du Quai Branly, Institut national d'histoire de l'art (INHA), Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), Orsay, le Louvre, château, musée et domaine national de Versailles, Musée national des arts asiatiques-Guimet, Mucem, Musée Picasso-Paris, château de Fontainebleau, Musée Rodin, Musée national Jean-Jacques Henner et Musée national Gustave Moreau, Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC), Palais de la Porte Dorée, Réunion des musées nationaux et du Grand Palais (RMN-GP), conservation et restauration de Notre-Dame de Paris et Mont-Saint-Michel.
2. Centre national de la danse (CND), Centre national de la musique (CNM), Comédie-Française, Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV), Opéra-Comique, Opéra national de Paris, Philharmonie, Théâtre national de Chaillot, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg.
3. Écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) : Bordeaux, Bretagne, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Normandie, Paris-Belleville, Paris-la Villette, Paris-Malaquais, Marne-la-Vallée, Paris-Val-de-Seine, Versailles, Saint-Étienne, Strasbourg, Toulouse ; Écoles nationales supérieures d'art : Bourges, Dijon, Limoges-Aubusson, Nancy, Cergy, Nice (Villa Arson) ; École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI) ; École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (ENSMIS – La FEMIS) ; Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD) ; Conservatoires nationaux supérieurs musique et danse : Paris, Lyon ; École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD) ; École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA) ; École nationale supérieure de la photographie (ENSP) ; École du Louvre ; Institut national du patrimoine (INP).
4. Académie de France à Rome (AFR), Bibliothèque nationale de France (BNF), Bibliothèque publique d'information (BPI), Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), Centre national des arts plastiques (Cnap), Centre national du livre (CNL), Institut national de l'audiovisuel (INA).
Note : les présidences en situation d'intérim ne sont pas prises en compte (au 1^{er} janvier 2025 : CNM, EP du parc et de la grande halle de la Villette, ENSArchi Paris-Val-de-Seine, ENSArt Nancy, Villa Arson, CNC, BPI).

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, 2025

Tableau 4 – Part des femmes aux postes de direction des établissements publics, 2022-2025

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024				Au 1 ^{er} janvier 2025			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Établissements avec une présidence exécutive (hors enseignement)										
Présidence	46	42	7	8	15	47	5	9	14	36
Direction générale ou administration générale	38	42	9	6	15	60	6	8	14	43
Établissements sans présidence exécutive (hors enseignement)										
Direction générale ou administration générale	32	28	5	12	17	29	5	13	18	28
Enseignement										
Direction	49	48	18	16	34	53	18	15	33	55

Note : les établissements publics sont divisés en trois groupes :
 – 23 (*) établissements avec une présidence exécutive (BNF, CMN, CNAC-GP, CNC, CNL, CAPA, INA, Inrap, Universcience, EPMQB-JC, EPPGHV, Mucem, Musée d'Orsay, Musée du Louvre, château, musée et domaine national de Versailles, Musée des arts asiatiques-Guimet, Musée Picasso, château de Fontainebleau, OPPIC, RMN-GP, conservation et restauration de NDP, CNM) ;
 – 19 établissements sans présidence exécutive (AFR, BPI, CND, Cnap, Comédie-Française, Domaine national de Chambord, Sèvres-Cité de la céramique, INHA, Musée Rodin, Musée Henner, Musée Moreau, Opéra-Comique, Opéra national de Paris, Palais de la Porte Dorée-CNHI, Philharmonie, Théâtre national de Chaillot, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg et Mont-Saint-Michel) ;
 – 36 relevant de l'enseignement (20 écoles d'architecture, 6 écoles d'art en région [Bourges, Dijon, Cergy, Limoges, Nancy, Nice-Villa Arson], ENSBA, ENSAD, ENSCI, ENSMIS-La FEMIS, CNSAD, CNSMDL, CNSMDP, ENSP, École du Louvre et INP).
 Ne sont pas comptabilisés dans le calcul les établissements publics en gras ci-dessus, dans lesquels le n° 2 n'est pas nommé par la ministre de la Culture et pour lesquels nous ne disposons pas de données.
 Au 1^{er} janvier 2022, ne sont pas comptabilisés les duos de Versailles et de Picasso, car l'un des deux postes est en intérim. En outre, les n° 1 et n° 2 de l'établissement public du Mobilier national créé par décret du 29 décembre 2021 n'ont pas encore été nommés.
 Au 1^{er} janvier 2024, ne sont pas comptabilisés les duos de Versailles, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, ENSA Bordeaux, ENSA Paris-Est/Marne-la-Vallée, car l'un des deux postes est en intérim.
 Au 1^{er} janvier 2025, ne sont pas comptabilisés les duos de l'EPPGHV, ENSArché Paris-Val de Seine, ENSArt Nancy et Villa Arson, car l'un des deux postes est en intérim.
 * Ce nombre tient compte du Mobilier national, anciennement service à compétence nationale, qui a été érigé en établissement public le 1^{er} janvier 2022. Il est doté d'une présidence exécutive. En revanche, aucune nomination n'est encore effective dans cet établissement au 1^{er} janvier 2022.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, 2025

Tableau 5 – Part des femmes à la direction des musées nationaux, 2020-2025

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Direction de l'établissement*	40	58	58	62	58	14	13	27	52
Direction du musée national**	41	68	68	68	65	23	18	41	56

* L'établissement est la structure juridique ou administrative (établissement public ou service à compétence nationale). Il peut réunir plusieurs musées nationaux. L'établissement public du Louvre regroupe par exemple le Musée du Louvre et le Musée Eugène Delacroix.
 ** Il y a 41 musées nationaux relevant du ministère de la Culture au titre de la liste des musées nationaux fixée par les articles R. 421-1 à R. 421-4 du Code du patrimoine. Ces musées peuvent être autonomes ou dépendre d'un établissement public ou d'un service à compétence nationale.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines, Service des musées de France, 2025

Tableau 6 – Part des femmes à la direction des établissements publics nationaux sous tutelle du programme 131, 2018-2025

Unités et %

	Nombre de femmes au 1 ^{er} janvier							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Centre national de la musique*	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre national de la danse	1	1	1	1	1	1	1	1
Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette	0	0	0	0	0	0	1	1
Philharmonie de Paris	0	0	0	0	0	0	0	0
Opéra-Comique	0	0	0	0	0	0	0	0
Opéra national de Paris	0	0	0	0	0	0	0	0
Comédie-Française	0	0	0	0	0	0	0	0
Théâtre national de Chaillot	0	0	0	0	0	0	0	0
Théâtre national de la Colline	0	0	0	0	0	0	0	0
Théâtre national de l'Odéon	0	0	0	0	0	0	0	0
Théâtre national de Strasbourg	0	0	0	0	0	0	1	1
Sous-total spectacle vivant	1	1	1	1	1	1	3	3
Part des femmes à la direction – Sous-total spectacle vivant (%)	9	9	9	9	9	9	27	27
Centre national des arts plastiques	0	0	1	1	1	1	1	1
Mobilier national**	0	0	0	0	0	0	0	0
Cité de la céramique-Sèvres**	1	1	1	1	1	1	0	0
Sous-total arts visuels	1	1	2	2	2	2	1	1
Part des femmes à la direction – Sous-total arts visuels (%)	33	33	67	67	70	67	33	50
Total	2	2	3	3	3	3	4	4
Part des femmes à la direction – Total (%)	14	14	21	21	22	21	29	31

* Centre national de la musique à partir du 1^{er} janvier 2020, Centre national de la chanson, des variétés et du jazz auparavant.** À compter du 1^{er} janvier 2025, la Cité de la céramique de Sèvres et le Mobilier national ne forment plus qu'un seul établissement public.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2025

Audiovisuel public

Tableau 7 – Part des femmes parmi les présidences des entreprises de l'audiovisuel public, 2019-2025

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
France Télévisions (présidence-direction générale)							1	0	1	
Radio France (présidence-direction générale)							1	0	1	
Arte France (présidence du directoire)							0	1	1	
France Médias Monde (présidence-direction générale)							1	0	1	
Institut national de l'audiovisuel (présidence-direction générale)							0	1	1	
Total	80	80	60	60	60	60	3	2	5	60

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, 2025

Tableau 8 – Part des femmes aux comités de direction des entreprises de l'audiovisuel public, 2020-2025

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024				Au 1 ^{er} janvier 2025			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
France Télévisions ¹	56	54	54	54	7	6	13	54	8	7	15	53
Radio France ²	47	47	40	37	12	15	27	44	13	14	27	48
Arte France ³	67	50	57	57	6	6	12	50	6	7	13	46
France Médias Monde (FMM) ⁴	47	47	50	50	7	8	15	47	7	8	15	47
Institut national de l'audiovisuel (INA) ¹	30	36	36	36	4	7	11	36	3	7	10	30

1. Le périmètre retenu est celui du comité de direction.

2. Le périmètre retenu correspond à la présidence-direction générale, au comité exécutif et au comité éditorial.

3. Pour Arte France, le périmètre retenu comprend les membres du comité exécutif. Les chiffres au 1^{er} janvier 2022 ont été corrigés.

4. Pour FMM, le périmètre retenu est le comité exécutif.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, 2025

Tableau 9 – Part des femmes à la direction des antennes de l'audiovisuel public, 2020-2025

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024			Au 1 ^{er} janvier 2025				
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Radio France ¹	43	43	29	29	3	4	7	43	4	3	7	57
France Médias Monde ²	67	44	100	100	2	1	3	67	2	1	3	67

Note : le périmètre France Télévisions qui n'est plus suivi en tant que tel depuis la réorganisation de la Direction générale déléguée à l'antenne et aux programmes en janvier 2019.

1. Direction des antennes France Inter, France Info, France Bleu, France Culture, Mouv', Fip, France Musique.

2. Direction des antennes France 24, RFI et MCD.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, 2025

Tableau 10 – Part des femmes à certaines fonctions du réseau France 3, 2020-2025

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Directeur ou directrice de réseau	31	46	46	0	100	1	0	1	100
Directeur régional ou directrice régionale ¹	54	58	58	62	62	6	7	13	46
Délégué ou déléguée aux antennes et aux contenus	31	44	38	31	38	4	9	13	31
Délégué ou déléguée régionale à la communication	77	77	77	77	77	10	3	13	77
Rédacteur ou rédactrice en chef	32	30	39	38	33	8	15	23	35
Chef ou cheffe de centre	17	17	13	17	17	4	19	23	17
Administrateur ou administratrice de production ²	45	67	69	69	69	9	4	13	69
Responsable finances	50	46	58	38	38	5	8	13	38
Responsable ressources humaines	77	87	93	93	87	13	2	15	87

1. En 2022, la fonction de délégation régionale a été remplacée par celle de direction régionale. La fonction de délégation régionale aux antennes et aux programmes a été remplacée par celle de délégation régionale aux antennes et aux contenus.
2. En 2018, ont été ajoutés au périmètre mesuré les postes d'administration de production, de responsable des finances et de responsable des ressources humaines qui siègent aux comités de direction des antennes régionales de France 3.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, 2025

Tableau 11 – Part des femmes à certaines fonctions du réseau France Bleu, 2021-2025

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024				Au 1 ^{er} janvier 2025			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Directeur ou directrice de station	23	25	25	9	35	44	20	9	35	44	20
Rédacteur ou rédactrice en chef	48	42	42	18	26	44	41	20	25	45	44
Responsable des programmes	14	17	21	9	34	43	21	9	34	43	21
Responsable technique	5	7	10	3	40	43	7	5	39	44	11

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, DEPS, 2025

Conseils d'administration

Contexte juridique

Plusieurs lois (loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 modifiée relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, loi n° 2014-873 du 4 août 2014 modifiée pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, loi n° 2015-990 du 6 août 2015 modifiée pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques) ont successivement traité de la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration des établissements publics à caractère administratif, des établissements publics à caractère industriel et commercial et des entreprises publiques, pour tendre progressivement à une représentation paritaire en leur sein (50 % d'hommes et de femmes ou, en cas de composition impaire, un écart entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes ne pouvant être supérieur à un, en application de l'article 52 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique pour les établissements publics administratifs). En ce qui concerne les établissements publics industriels et commerciaux de moins de deux cents salariés, il est fait application de l'article 6-2 de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 modifiée relative à la démocratisation du secteur public. L'article 6-1 de cette même loi s'applique aux établissements publics industriels et commerciaux de plus de deux cents salariés.

Établissements publics

Tableau 12 – Composition des conseils d'administration des établissements publics (personnalités qualifiées uniquement), 2021-2025

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024					Au 1 ^{er} janvier 2025				
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Nombre d'établissements	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Nombre d'établissements	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Domaine d'activité													
Musées, patrimoine ¹	48	49	47	23	52	57	109	48	23	48	51	99	48
Spectacle vivant ²	63	61	56	11	27	22	49	55	11	27	13	40	68
Enseignement ^{3*}	56	74	52	16	29	28	57	51	16	33	30	63	52
Autre ⁴	52	47	49	7	17	18	35	49	6	14	17	31	45
Total	53	57	50	57	125	125	250	50	56	122	111	233	52

1. CMN, CNAC-GP, CAPA, Universcience, Chambord, EPMQB-JC, INHA, Inrap, Musée d'Orsay, Musée du Louvre, château, musée et domaine national de Versailles, Musée national des arts asiatiques-Guimet, Mucem, Musée Picasso-Paris, château de Fontainebleau, Musée Rodin, Musée national Jean-Jacques Henner et Musée national Gustave Moreau, OPPIC, Palais de la Porte Dorée, RMN-GP, Sèvres-Cité de la céramique, conservation et restauration de NDP et MSM.

2. CND, CNM, Comédie-Française, EPPGHV, Opéra-Comique, Opéra national de Paris, Philharmonie, Théâtre national de Chaillot, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg.

3. 6 écoles d'art en région (Bourges, Dijon, Cergy, Limoges, Nancy, Nice-Villa Arson), ENSBA, ENSAD, ENSCI, ENSMIS-La FEMIS, CNSAD, CNSMDL, CNSMDP, ENSP, École du Louvre et INP.

4. AFR, BNF, BPI, Cnap, CNL, INA, Mobilier national.

* Les personnalités qualifiées des conseils d'administration des 20 écoles nationales supérieures d'architecture n'étant plus nommées par arrêté du ministère de la Culture mais élues en interne aux établissements conformément à l'article 6 de leur décret statutaire, elles ne sont donc pas comptabilisées dans le tableau 12 dans la partie établissements d'enseignement. Dès lors, seules les personnalités qualifiées des 16 établissements d'enseignement restants sont prises en compte : 6 écoles d'art en région (Bourges, Dijon, Cergy, Limoges, Nancy, Nice-Villa Arson), ENSBA, ENSAD, ENSCI, ENSMIS-La FEMIS, CNSAD, CNSMDL, CNSMDP, ENSP, École du Louvre et INP.

Les personnalités qualifiées des conseils d'administration du CNC et de l'Institut français n'étant pas nommées par le ministère, elles ne sont pas comptabilisées dans le tableau.

Note : dernières données disponibles. Les conseils d'administration de l'INP, de l'ENSA Bourges et du Théâtre national de Chaillot étaient vacants.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, 2025

Audiovisuel public

Tableau 13 – Composition des conseils d'administration dans les entreprises de l'audiovisuel public, 2021-2025

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Conseil d'administration								
France Télévisions	47	47	53	54	8	7	15	53
Arte France ¹	44	44	47	47	12	8	20	60
Radio France	42	42	42	42	5	7	12	42
Institut national de l'audiovisuel (INA)	58	42	50	45	6	6	12	50
France Médias Monde	46	50	47	67	9	6	15	60
Ensemble de l'audiovisuel public	47	45	48	51	40	34	74	54
<i>dont personnalités indépendantes</i>								
France Télévisions	40	40	50	50	2	3	5	40
Arte France (conseil de surveillance)	25	33	43	43	4	4	8	50
Radio France	50	50	50	50	2	2	4	50
Institut national de l'audiovisuel (INA)	50	50	50	50	2	2	4	50
France Médias Monde	33	50	40	40	2	3	5	40
Ensemble de l'audiovisuel public	40	43	46	46	12	14	26	46

1. Le périmètre retenu est celui du conseil de surveillance et du directoire.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, 2025

Commissions et instances consultatives

Contexte juridique

L'article 74 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 modifiée pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes impose une règle de parité pour la désignation des membres des commissions consultatives placées auprès des ministres. Les modalités d'application de ces dispositions ont été précisées par le décret n° 2015-354 du 27 mars 2015 relatif à l'égal accès des femmes et des hommes aux commissions et instances consultatives ou délibératives placées auprès du Premier ministre, des ministres ou de la Banque de France et par une circulaire du Premier ministre du 2 avril 2015, pour les nominations intervenant à compter du 1^{er} mai 2015 (circulaire n° 5780/SG du 2 avril 2015 relative à la mise en œuvre de la parité entre les femmes et les hommes au sein des commissions administratives).

Par ailleurs, afin d'agir à la source sur l'inégal accès des hommes et des femmes à la création, à la production culturelle et artistique comme à la diffusion des œuvres, l'article 205 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté prévoit une proportion d'au moins 40 % de personnes de chaque sexe dans les commissions placées auprès des établissements publics sous la tutelle du ministère ou auprès de ses services déconcentrés (comités d'experts), appelées à se prononcer sur l'attribution des subventions ou aides financières, la sélection, l'acquisition ou la commande d'œuvres, l'attribution des agréments, ou sur les sélections en vue de compétitions internationales. Cette mesure est entrée en vigueur pour les nominations postérieures au 1^{er} janvier 2018 et le décret n° 2017-1731 du 21 décembre 2017 a fixé la liste des commissions concernées.

Centre national de la musique

Tableau 14 – Part des femmes dans les instances du Centre national de la musique (CNM) pour les présidences, membres titulaires et membres suppléants, 2022-2025

Unités et %

		Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025			
		Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
En nombre de mandats ¹	Ensemble des instances du CNM²	48	48	50	356	357	713	50
	Présidences et vice-présidences	0	0	0	0	2	2	0
	Membres et membres suppléants	48	49	50	356	355	711	50
	dont membres titulaires	49	49	50	203	200	403	50
	dont membres suppléants	48	48	50	164	164	328	50
	Conseil d'administration	52	46	47	16	16	32	50
	Présidence	0	0	0	0	1	1	0
	Membres et membres suppléants	53	47	49	16	15	31	52
	Conseil professionnel	50	46	49	20	21	41	49
	Présidence du conseil professionnel	0	0	0	0	1	1	0
	Membres (pas de membres suppléants)	51	47	50	20	20	40	50
	Commissions : membres et membres suppléants³	48	49	50	320	320	640	50
	Comités régionaux : représentantes et représentants du CNM	49	40	47	21	19	40	53
En nombre de personnes	Ensemble des instances du CNM²	48	49	50	356	356	712	50

1. Plusieurs mandats peuvent être exercés par les mêmes personnes.

2. Présidences et vice-présidences, membres titulaires et membres suppléants. Les comités régionaux ne sont pas comptabilisés dans le total des instances.

3. Les mandats de présidence et vice-présidence ne s'appliquent plus aux commissions au 1^{er} janvier 2022.

Note : à partir de 2022, le CNM a proposé de nouveaux programmes d'aides et adapté ses commissions pour répondre aux besoins de l'ensemble de la filière musicale. Celles-ci sont constituées de membres et de membres suppléants nommés en exacte parité femmes-hommes.

Source : Centre national de la musique, 2025

Centre national du cinéma et de l'image animée

Tableau 15 – Part des femmes dans les commissions du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), 2018-2024

Unités et %

	2018	2019	2020	2021*	2022	2023	2024			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Présidences et vice-présidences	39	43	51	44	37	48	43	47	90	48
Membres et membres suppléants	48	51	51	51	51	50	595	591	1 186	50
Total	48	51	51	50	50	50	638	638	1 276	50

* Ne sont prises en compte que les commissions dont les membres ont un mandat en cours de validité au 14 juin 2022. Dans le cadre de commissions comportant plusieurs collèges, les présidences sont comptées pour chaque collège de la commission.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2025

Centre national des arts plastiques

Tableau 16 – Part des femmes dans les commissions d'acquisition du Centre national des arts plastiques, 2021-2025

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025		
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)
Commissions d'acquisition							
Collège « Arts plastiques »	50	50	50	50	3	3	50
Collège « Photographie et images »	50	50	50	50	3	3	50
Collège « Arts décoratifs, design, métiers d'art »	50	50	50	50	3	3	50
Commissions de soutien à la création							
Soutien à une recherche/production artistique	50	43	43	43	3	4	43
Soutien à la photographie documentaire contemporaine*	50	63	63	63	4	3	57
Soutien à la recherche en restauration et conservation d'œuvres d'art contemporain (dispositif supprimé en 2021)	50						
Soutien à la recherche en théorie et critique d'art	50	63	63	63	5	3	63
Soutien à l'édition imprimée/numérique	50	63	63	63	5	3	63
Soutien aux galeries d'art contemporain (depuis octobre 2021, les dispositifs sont gérés par une seule commission)**		60	60	63	6	1	86
Soutien à la première exposition/publication	60						
Soutien pour une participation à une foire à l'étranger	50						
Soutien pour l'avance remboursable dans la production d'une œuvre originale	50						
Soutien aux maisons de production	50	57	57	57	4	3	57
Total	51	55	55	56	36	26	58

Note : ces statistiques concernent les personnalités qualifiées, les membres de droits étant représentés soit par des femmes soit par des hommes en fonction de leurs disponibilités.
 * 8 personnalités qualifiées nommées pour 2022-2024 et 7 personnalités qualifiées nommées pour 2025-2027.
 ** Les 3 membres nommés par le Comité professionnel des galeries d'art sont des femmes ; un siège précédemment occupé par un homme est vacant au 1^{er} janvier 2025.

Source : Centre national des arts plastiques/Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2025

Centre national du livre

Tableau 17 – Part des femmes au sein des commissions du Centre national du livre (CNL), 2018-2024

Unités et %

	2018	2019	2020	2021	2022	2023				2024			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Présidences	56	54	57	57	43	9	13	22	41	10	16	26	38
Membres	54	52	52	55	56	161	126	287	56	153	130	283	54
Total	55	52	52	55	55	170	139	309	55	163	146	309	53

Source : Centre national du livre, 2025

Tableau 18 – Part des femmes au sein des commissions du Centre national du livre (CNL) selon leur spécialité, 2020-2024

Unités et %

	2020	2021	2022	2023				2024			
Commissions	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Arts	53	64	63	7	9	16	44	5	9	14	36
Bande dessinée	38	42	48	9	7	16	56	9	8	17	53
Développement de la lecture auprès de publics spécifiques	57	56	60	14	8	22	64	7	7	14	50
Diffusion du livre en bibliothèque	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///
Économie numérique		44	40	5	6	11	45	10	10	20	50
Extraduction littérature	50	58	50	10	6	16	63	8	3	11	73
Extraduction sciences, sciences humaines et sociales	68	64	60	10	13	23	43	4	8	12	33
Histoires, sciences de l'homme et de la société	42	56	64	11	8	19	58	9	7	16	56
Librairies indépendantes de référence	53	53	57	10	7	17	59	10	7	17	59
Librairies francophones à l'étranger	42	57	27	6	7	13	46	2	5	7	29
Littérature classique et critique littéraire	69	57	62	8	5	13	62	11	7	18	61
Littérature jeunesse	53	53	57	10	6	16	63	10	5	15	67
Littérature scientifique et technique	33	22	17	3	5	8	38	3	5	8	38
Littératures étrangères (roman, poésie)	56	69	57	8	6	14	57	6	7	13	46
Partir en livre	88	79	73	10	3	13	77	11	3	14	79
Philosophie	31	30	36	3	7	10	30	7	8	15	47
Poésie	54	50	47	5	8	13	38	10	11	21	48
Printemps des poètes	60	80	86	6	5	11	55	6	5	11	55
Roman	50	56	61	10	4	14	71	12	8	20	60
Théâtre	40	56	56	5	4	9	56	7	9	16	44
Valorisation des fonds et de la création éditoriale en librairie	50	50	64	8	8	16	50	5	9	14	36
Vie littéraire	65	65	67	12	7	19	63	11	5	16	69
Total général	52	55	55	170	139	309	55	163	146	309	53

Source : Centre national du livre, 2025

Emploi et rémunération

Contexte juridique

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel depuis 1946 et concerne notamment la sphère professionnelle, où s'applique la règle « à travail égal, salaire égal ». La ministre de la Fonction publique a publié le 22 décembre 2016 une circulaire visant à assurer une effective égalité entre les femmes et les hommes dans les rémunérations et les parcours professionnels, par la déclinaison du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, signé le 8 mars 2013 par l'ensemble des organisations syndicales et les employeurs publics. Un accord spécifique, visant les mêmes fins, a été signé le 22 novembre 2018 avec l'ensemble des organisations syndicales du ministère de la Culture. Un accord analogue concernant l'ensemble de la fonction publique a également été signé le 30 novembre 2018¹.

Des avancées ont également été obtenues en matière de réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise ainsi que de lutte contre les violences sexuelles et les agissements sexistes au travail. Celles-ci s'effectuent en application des articles 104 et 105 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 modifiée pour la liberté de choisir son avenir professionnel et dont les mesures ont été précisées par le décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019.

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019, celui-ci s'applique aux employeurs de droit privé ainsi qu'à leurs salariées et salariés et aux personnels des personnes publiques employés dans les conditions du droit privé.

1. La direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP) a publié, le 3 novembre 2023, la nouvelle édition du *Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique*. Ce rapport dresse le bilan des actions menées, notamment depuis la conclusion de l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique et la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

Focus sur la mise en œuvre d'un outil statistique d'analyse des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes pour 2024

Les écarts bruts de rémunération pour les titulaires se traduisent au ministère de la Culture de la manière suivante pour 2024 :

Rémunération mensuelle brute	Hommes	Femmes
Effectifs en personnes physiques (PP)	3 067 €	4 229 €
Effectifs en équivalent temps plein (ETP)	3 044 €	4 145 €
Rémunération moyenne PP	4 411 €	4 097 €
Rémunération moyenne ETP	4 444 €	4 180 €

La méthode de décomposition des écarts mise au point par la DGAFP consiste à répartir les populations en fonction de leur corps, grade et échelon afin de pouvoir déterminer la nature des écarts de rémunération. Elle distingue quatre grands types d'écarts :

- **l'effet « temps partiel »**, qui mesure l'écart de rémunération généré par le fait que les femmes sont statistiquement plus à temps partiel que les hommes ;
- **l'effet « ségrégation de corps »**, qui mesure le fait que les femmes sont moins représentées dans les corps les mieux rémunérés ;
- **l'effet « démographique »**, qui mesure le fait qu'à un âge identique, les femmes se trouvent statistiquement dans des grades et échelons inférieurs à ceux des hommes ;
- **l'effet « prime »**, qui porte sur les écarts de rémunération indemnitaire.

La décomposition des écarts constitue la principale plus-value de l'outil DGAFP. L'analyse porte sur l'écart « personne physique » qui permet de prendre en compte l'effet « temps partiel » plus simplement :

Décomposition de l'écart de rémunération mensuelle brute entre homme et femme (personne physique)	En euros	En %
Écart total	– 314	100,0
dont effet « temps partiel »	– 49	15,5
dont effet « ségrégation de corps »	– 111	35,4
dont effet « démographique » au sein des corps	– 136	43,5
dont effet « prime » à corps-grade-échelon identique	– 18	5,6

Ainsi, l'écart total de rémunération s'élève à 314 € en défaveur des femmes (soit 7,1 % du salaire moyen masculin). Comme en 2023, il est principalement dû à l'effet « démographique » : 136 €, soit 43,5 % de l'écart. Les effets « ségrégation de corps » et « temps partiel » pèsent respectivement 35,4 % et 15,5 % des écarts de rémunération. C'est l'effet « prime » qui est le moins significatif (5,6 % contre 10,0 % en 2023).

Ministère de la Culture

Tableau 19 – Rémunération comparée des agentes et agents titulaires (en personnes physiques) du ministère de la Culture en 2023*

Unités, euros et %

Par corps		Femmes			Hommes			Effectif total (PP¹)	Part des femmes dans l'effectif en 2023 (%)	[Montant moy. primes servies / IM moy.] Femmes / [Montant moy. primes servies / IM moy.] Hommes (%)
Corps	Catégorie	Effectif (PP¹)	IM² moyen	Montant moyen primes servies (€)	IM² moyen	Montant moyen primes servies (€)				
Emplois administratifs										
Admin. de l'État	A+	10	930	44 884	953	48 131	41	24	95,6	
Att. admin. État	A	458	614	19 599	633	21 255	683	67	95,1	
Emplois fonctionnels	A+	37	1 002	52 181	1 075	58 336	96	39	96,0	
Inspect. conseil. créat.	A+	97	722	19 541	764	20 369	152	64	101,5	
Inspect. gén. aff. c	A+	14	1 251	56 404	1 257	55 038	26	54	103,0	
Secrétaires admin.	B	622	449	11 002	438	10 794	780	80	99,4	
Adj. admin. État	C	533	413	8 201	403	8 032	648	82	99,6	
Emplois scientifiques										
Architectes urbanistes	A+	112	756	26 814	866	29 770	230	49	103,2	
Assist. ingénieurs	A	4	496	11 857	501	11 711	6	67	102,3	
Bibliothécaires	A	30	570	12 862	546	12 412	40	75	99,3	
Charg. d'études doc.	A	275	608	14 929	626	15 036	363	76	102,2	
Conservat. gén. bib.	A+	17	1 139	24 605	1 096	24 764	31	55	95,6	
Conservat. bibliothèque	A+	79	787	15 735	794	16 148	126	63	98,3	
Conservat. patrimoine	A+	355	783	19 544	876	21 217	591	60	103,1	
Ingé. de recherche	A+	48	752	18 106	778	17 845	84	57	105,0	
Ingé. d'études	A	95	620	14 903	650	15 503	157	61	100,8	
Bibliothécaires assis. spec.	B	35	461	10 263	446	10 355	48	73	95,9	
Secrétaires de doc.	B	82	444	10 178	456	10 985	117	70	95,2	
Technic. de recherche	B	12	527	11 334	507	10 853	26	46	100,5	
Magasin. spécialisés	C	6	410	7 843	423	8 218	11	55	98,5	
Métiers d'art										
Chef. de travaux d'art	A	21	590	15 622	635	15 129	54	39	111,1	
Technic. d'art	B	81	433	10 239	462	10 874	202	40	100,5	
Technic. sup. dev. durable	B	3	496	12 333	528	11 801	8	38	111,3	
Adj. tech. État	C	15	400	8 103	406	8 032	112	13	102,4	
Emplois d'accueil et de surveillance du public										
Ingé. des serv. culturels	A	80	589	14 591	624	15 085	162	49	102,5	
Tech. des s.c. et b.f.	B	178	435	10 968	468	11 496	373	48	102,6	
Adj. technic. asm	C	275	398	7 774	401	7 541	724	38	103,9	
Enseignement										
Prof. des ENS d'art	A+	45	717	2 028	734	2 110	117	38	98,4	
Par catégorie statutaire										
Corps	Catégorie	Effectif (PP¹)	IM² moyen	Montant moyen primes servies (€)	Effectif (PP¹)	IM² moyen	Montant moyen primes servies (€)	Part des femmes dans l'effectif (%)	[Montant moy. primes servies / IM moy.] Femmes / [Montant moy. primes servies / IM moy.] Hommes (%)	
Ministère										
Agents titulaires	A+	814	794	21 656	680	871	25 198	54	94,3	
	A	963	608	17 057	502	630	17 815	66	99,1	
	B	1 013	446	10 851	541	458	11 078	65	100,5	
	C	829	408	8 055	666	402	7 702	55	103,2	

* Dernières données disponibles.

1. PP = personnes physiques.

2. IM = indice majoré.

Note : les valeurs prises par cet indicateur permettent de considérer que la répartition des primes est équitable si le ratio est compris entre 98 % et 102 % ; favorable aux femmes s'il est supérieur à 102 % ; défavorable aux femmes s'il est inférieur à 98 %.

En 2023, 10 corps au sein du ministère présentent une situation équilibrée comme en 2022. 12 corps montrent une situation plus favorable pour les femmes contre 8 en 2022 et 6 corps ont un indicateur inférieur à 98 % indiquant une situation plus favorable pour les hommes (contre 10 en 2022).

Pour des raisons de confidentialité des données, les corps dont les effectifs sont inférieurs à 10 ne sont pas présentés.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Service des ressources humaines, bureau du pilotage des effectifs et des rémunérations, (rapport social unique 2023, hors maîtres de conférences et professeurs des ENSA), 2025

Tableau 20 – Rémunération comparée des agentes et agents titulaires (en ETPT) du ministère de la Culture en 2023*

Unités, euros et %

Par corps			Femmes		Hommes		Effectif total (ETPT ¹)	Part des femmes dans l'effectif en 2023 (%)	[Montant moy. primes servies / IM moy.] Femmes / [Montant moy. primes servies / IM moy.] Hommes (%)
Corps	Catégorie	Effectif (ETPT ¹)	IM ² moyen	Montant moyen primes servies (€)	IM ² moyen	Montant moyen primes servies (€)			
Emplois administratifs									
Admin. de l'État	A+	10	930	44 884	953	48 131	41	24	95,6
Att. admin. État	A	453	614	19 822	633	21 284	678	67	96,0
Emplois fonctionnels	A+	37	1 002	52 181	1 075	58 336	96	39	96,0
Inspect. conseil. créat.	A+	95	722	19 910	764	20 369	150	63	103,4
Inspect. gén. aff. c	A+	14	1 251	57 221	1 257	55 038	26	53	104,5
Secrétaires admin.	B	603	449	11 347	438	10 988	758	80	100,7
Adj. admin. État	C	511	413	8 551	403	8 053	626	82	103,6
Emplois scientifiques									
Architectes urbanistes	A+	110	756	27 202	866	30 025	227	49	103,8
Assist. ingénieurs	A	4	496	11 857	501	11 711	6	67	102,3
Bibliothécaires	A	29	570	13 170	546	12 412	39	75	101,6
Charg. d'études doc.	A	265	608	15 469	626	15 174	353	75	105,0
Conservat. gén. bib.	A+	17	1 139	24 605	1 096	24 764	31	55	95,6
Conservat. bibliothèque	A+	78	787	15 937	794	16 217	125	63	99,1
Conservat. patrimoine	A+	352	783	19 722	876	21 298	587	60	103,6
Ingé. de recherche	A+	47	752	18 558	778	17 845	83	57	107,6
Ingé. d'études	A	92	620	15 405	650	15 604	154	60	103,5
Bibliothécaires assis. spec.	B	35	461	10 263	446	10 944	47	74	90,7
Secrétaires de doc.	B	79	444	10 538	456	11 144	114	70	97,1
Technic. de recherche	B	12	527	11 526	507	10 931	26	46	101,4
Magasin. spécialisés	C	6	410	7 842	423	8 218	11	55	98,5
Métiers d'art									
Chef. de travaux d'art	A	21	590	15 925	635	15 267	53	39	112,3
Technic. d'art	B	78	433	10 592	462	11 094	197	40	101,9
Technic. sup. dev. durable	B	3	496	14 231	528	11 801	8	34	128,4
Adj. tech. État	C	15	400	8 325	406	7 588	111	13	111,4
Emplois d'accueil et de surveillance du public									
Ingé. des serv. culturels	A	78	589	14 889	624	15 159	160	49	104,1
Tech. des s.c. et b.f.	B	175	435	11 182	468	11 555	369	47	104,1
Adj. technic. asm	C	265	398	8 074	401	8 216	708	37	99,0
Enseignement									
Prof. des ENS d'art	A+	45	717	2 051	734	2 124	116	38	98,9
Par catégorie statutaire									
Corps	Catégorie	Effectif (ETPT ¹)	Femmes		Hommes		Part des femmes dans l'effectif (%)	[Montant moy. primes servies / IM moy.] Femmes / [Montant moy. primes servies / IM moy.] Hommes (%)	
			IM ² moyen	Montant moyen primes servies (€)	Effectif (ETPT ¹)	IM ² moyen			Montant moyen primes servies (€)
Ministère									
Agents titulaires	A+	805	794	21 910	677	871	25 295	54	95,0
	A	942	608	17 429	500	630	17 894	65	100,8
	B	985	446	11 164	534	458	11 233	65	102,0
	C	797	408	8 383	659	402	8 096	55	102,1

* Dernières données disponibles.

1. ETPT = équivalent temps plein annuel travaillé.

2. IM = indice majeur.

Note : les valeurs prises par cet indicateur permettent de considérer que la répartition des primes est équitable si le ratio est compris entre 98 % et 102 % ; favorable aux femmes s'il est supérieur à 102 % ; défavorable aux femmes s'il est inférieur à 98 %.

En 2023, 8 corps au sein du ministère présentent une situation équilibrée, contre 10 en 2022. 14 corps montrent une situation plus favorable pour les femmes contre 7 en 2022 et 6 corps ont un indicateur inférieur à 98 % indiquant une situation plus favorable pour les hommes (contre 11 en 2022).

Pour des raisons de confidentialité des données, les corps dont les effectifs sont inférieurs à 10 ne sont pas présentés.

* Dernières données disponibles.

1. ETPT = équivalent temps plein annuel travaillé.

2. IM = indice majoré.

Note : les valeurs prises par cet indicateur permettent de considérer que la répartition des primes est équitable si le ratio est compris entre 98 % et 102 % ; favorable aux femmes s'il est supérieur à 102 % ; défavorable aux femmes s'il est inférieur à 98 %.

En 2023, 8 corps au sein du ministère présentent une situation équilibrée, contre 10 en 2022. 14 corps montrent une situation plus favorable pour les femmes contre 7 en 2022 et 6 corps ont un indicateur inférieur à 98 % indiquant une situation plus favorable pour les hommes (contre 11 en 2022).

Pour des raisons de confidentialité des données, les corps dont les effectifs sont inférieurs à 10 ne sont pas présentés.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Service des ressources humaines, bureau du pilotage des effectifs et des rémunérations, (rapport social unique 2023, hors maîtres de conférences et professeurs des ENSA), 2025

Tableau 21 – Rémunérations comparées des agentes et agents contractuels du ministère de la Culture en 2023

Unités, euros et %

Catégorie/Groupe	Femmes				Hommes				Effectif total (ETPT ¹)	Part des femmes dans l'effectif total (%)	[Montant moy. parts variables / IM moy.] Femmes / [Montant moy. parts variables / IM moy.] Hommes (%)
	Effectif (ETPT ¹)	IM ² moyen	Montant moyen rémunération brute annuelle (€)	Montant moyen parts variables (€)	Effectif (ETPT ¹)	IM ² moyen	Montant moyen rémunération brute annuelle (€)	Montant moyen parts variables (€)			
Catégorie A – Groupe 5	10	1 359	85 999	3 247	13	1 228	77 428	2 720	23	43	107,87
Catégorie A – Groupe 4	90	914	57 855	2 095	112	926	58 785	1 846	202	45	114,98
Catégorie A – Groupe 3	301	672	42 233	1 194	171	686	43 443	1 284	472	64	94,93
Catégorie B – Groupe 2	129	520	32 698	866	65	520	32 640	864	194	66	100,23
Catégorie C – Groupe 1	62	449	31 103	663	58	462	29 849	590	120	52	115,63
Total général	592	664	42 254	1 246	419	710	45 158	1 323	1 011	59	100,70

1. En ETPT (équivalent temps plein annuel travaillé).
2. IM = indice majoré.
Note : ne sont pas recensés dans ce tableau :
- les agentes et agents contractuels classés « hors groupe » dans la circulaire Albanel ;
- les agentes et agents contractuels recrutés sur le fondement défini par le Code général de la fonction publique (CGFP) : L.332-6 CGFP (ex-article 6 quater de la loi n° 84-16), L.332-7 CGFP (ex-article 6 quinquies), L.332-22 CGFP (ex-article 6 sexes) ;
- les agentes et agents en détachement sur contrat ;
- les agentes et agents contractuels de la filière enseignement ;
- les agentes et agents contractuels recrutés sur le fondement de l'ancien article 27 de la loi du 11 janvier 1984.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Service des ressources humaines, bureau du pilotage des effectifs et des rémunérations (observatoire des rémunérations 2023), 2025

Tableau 22 – Résultats de l'index égalité professionnelle 2024 (données 2023) pour le ministère de la Culture (chiffres publiés sur Egapro)

En %

	Score maximum	Score du ministère
Écart de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires	40	39
Écart de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels	10	9
Écart de taux de promotion de corps entre les femmes et les hommes	15	15
Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes	15	15
Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations	10	10
Taux d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les 10 % d'agents publics les mieux rémunérés occupant les emplois de l'encadrement supérieur	10	9
Total	100	97

Source : site Egapro du ministère du Travail : <https://egapro.travail.gouv.fr/DEPS>, 2025

Tableau 23 – Effectifs et rémunérations parmi les agentes et agents de la filière scientifique et technique de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), 2019-2023

Unités, euros et %

	2019	2020	2021	2022	Effectifs permanents inscrits au 31 décembre 2023			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Spécialiste	64	65	n.d.	61	146	85	231	63
Responsable d'opération	37	36	n.d.	38	283	436	719	39
Technicienne ou technicien d'opération	39	39	n.d.	40	132	224	356	37
Total filière scientifique et technique	41	42	42	42	695	922	1 617	43

	2019	2020	2021	2022	Rémunération mensuelle moyenne (en euros, traitement de base au 31 décembre 2023)			
	Écart femmes/hommes (%)	Écart femmes/hommes (%)	Écart femmes/hommes (%)	Écart femmes/hommes (%)	Femmes	Hommes	Total	Écart femmes/hommes (%)
Spécialiste	-3	-3	n.d.	-1	3 214	3 235	3 222	-1
Responsable d'opération	-4	-4	n.d.	-5	3 090	3 256	3 191	-5
Technicienne ou technicien d'opération	-4	-4	n.d.	-3	2 703	2 767	2 743	-2
Total filière scientifique et technique	-3	-3	-3	-3	3 035	3 118	3 082	-3

Note : dernières données disponibles.

Source : Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), DEPS, 2025

Jurys et concours

Contexte juridique

L'administration est tenue de nommer une proportion minimale de 40 % de membres de chaque sexe dans l'ensemble des jurys de concours et d'examens professionnels ainsi que dans les comités de sélection en application de l'article L. 325-17 du Code général de la fonction publique.

Pour aller plus loin en matière d'égalité professionnelle, l'article L. 325-18 du code précité prévoit l'obligation de présidence alternée entre les femmes et les hommes des jurys et des instances de sélection constitués pour le recrutement ou l'avancement des fonctionnaires, selon une périodicité qui ne peut excéder quatre sessions consécutives.

Ministère de la Culture

Tableau 24 – Composition des jurys des examens professionnels du ministère de la Culture, 2023

Unités et %

	Nombre de membres de jury en 2023 (dont présidence)				Présidence de jury en 2023			
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Concours (catégories A, B et C)								
Catégorie A	53	61	114	46	8	5	13	62
Catégorie B	44	40	84	52	2	15	17	12
Catégorie C	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Total concours et procédures « loi Sauvadet » (toutes catégories)	97	101	198	49	10	20	30	33
Examens professionnels (catégories A, B et C)								
Catégorie A	9	9	18	50	3	1	4	75
Catégorie B	22	18	40	55	6	3	9	67
Catégorie C	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Total examens professionnels et procédures « loi Sauvadet » (catégories B et C)	22	18	40	55	6	3	9	67
Total examens professionnels et procédures « loi Sauvadet » (toutes catégories)	31	27	58	53	9	4	13	69
Total concours, examens professionnels et procédures « loi Sauvadet » et recrutement sans concours	128	128	256	50	19	24	43	44

s.o. : sans objet.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Service des ressources humaines, 2025

Secteur culturel et artistique

Postes de direction

Contexte juridique

L'article 5 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine consacre le principe de l'égal accès des hommes et des femmes à la tête des institutions labellisées de la création. Les textes d'application de cet article de loi, le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques, les arrêtés du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges de l'ensemble des labels de la création et l'arrêté du 10 novembre 2021 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Centre national de la marionnette », en ont précisé les modalités d'application. La note du 8 mars 2017 relative à la parité dans le secteur de la création a fixé des objectifs aux directions régionales des affaires culturelles en la matière.

Dans un contexte plus global et concernant l'ensemble de la fonction publique, la loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique modifie les dispositions du code général de la fonction publique. Elle porte à 50 % le quota obligatoire de primo-nominations féminines aux emplois supérieurs et de direction et instaure un index de l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

Création artistique – Structures subventionnées

Tableau 25 – Part des femmes parmi les directions des lieux de création et de diffusion des arts visuels et du spectacle vivant subventionnés par le ministère de la Culture¹, 2018-2025

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2024				Au 1 ^{er} janvier 2025				Évolution 2018-2025 part des femmes (en nombre de points)
	Part des directrices (%)	Nombre de structures	Part mixte ¹ (%)	Part des hommes (%)	Part des femmes (%)	Nombre de structures	Part mixte ¹ (%)	Part des hommes (%)	Part des femmes (%)	
Centres chorégraphiques nationaux (CCN) ¹	16	19	21	63	16	19	26	58	16	Stable
Centres d'art	64	58	7	38	55	57	7	36	57	- 7
Centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN)	67	13	0	38	62	15	0	40	60	- 7
Centres dramatiques nationaux (CDN)	22	38	8	50	42	38	8	47	45	+ 23
Centres nationaux de création musicale (CNCM)	0	7	14	86	0	8	13	88	0	Stable
Centres nationaux de la marionnette (CNMa)	n.d.	7	0	29	71	7	0	29	71	n.d.
Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP)	29	13	8	46	46	13	0	46	54	+ 25
Fonds régionaux d'art contemporain (Frac)	65	22	0	36	64	22	0	21	79	+ 14
Opéras ² (directeur général)	40	6	0	67	33	6	0	67	33	- 7
Orchestres (direction administrative)	32	14	0	64	36	15	0	60	40	8
Orchestres (direction musicale)	0	14	0	86	14	15	0	87	13	n.d.
Pôles nationaux cirque (PNC)	33	14	14	50	36	14	14	57	29	- 4
Scènes de musiques actuelles (SMAC)	12	92	0	77	23	95	0	80	20	+ 8
Scènes nationales	30	78	0	59	41	76	0	59	41	+ 11
Total directions générales²	31	381	4	57	39	385	4	56	40	+ 9
Total général³	n.d.	395	4	58	38	400	4	57	39	n.d.

1. Les directions mixtes sont très majoritairement constituées d'un binôme homme/femme, à l'exception des CCN qui comptent 3 directions collégiales (plus de 2 codirecteurs). Les 19 CCN sont au total dirigés par 28 (co)directeurs, répartis entre 36 % de femmes et 64 % d'hommes.

2. Hors direction musicale des orchestres.

3. Y compris direction musicale des orchestres.

n.d. : non disponible.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, DEPS, 2025

Patrimoine

Tableau 26 – Part des femmes parmi les chefferies des services territoriaux agréés en archéologie préventive, 2018-2025

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025		
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)
Répartition par structure de tutelle										
Commune	21	19	24	24	24	24	29	5	11	31
Groupement de communes	50	44	50	50	50	40	40	3	6	33
Métropole	0	0	0	0	0	0	0	1	4	20
Conseil départemental	37	34	34	38	38	44	47	14	17	45
Groupe de départements	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
Total	30	28	31	32	32	33	37	23	40	37

* Le pourcentage de femmes est rapporté sur l'ensemble « femmes + hommes », donc hors vacances de poste.

Source : Ministère de la Culture, Observatoire de l'archéologie, 2025

Tableau 27 – Part des femmes parmi les directions des archives départementales, 2020-2024

Unités et %

	2020	2021	2022	2023				2024			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Direction	51	52	53	53	45	98	54	55	44	99	56
dont 10 à 19 agentes et agents	48	50	60	9	9	18	50	11	5	16	69
dont 20 à 29 agentes et agents	47	47	44	17	17	34	50	18	20	38	47
dont 30 à 39 agentes et agents	66	64	68	20	9	29	69	16	10	26	62
dont 40 agentes et agents et plus	38	41	35	7	10	17	41	10	9	19	53

Note : en 2021, deux collectivités territoriales ont été fusionnées, le Haut et le Bas-Rhin, pour donner naissance à la Collectivité européenne d'Alsace. La Corse-du-Sud et la Haute-Corse ont, quant à elles, fusionné administrativement en Collectivité territoriale de Corse en 2018, mais cela n'a eu d'effet au niveau des services d'archives qu'en 2020. Les 101 services d'archives ne sont plus désormais que 99.

Source : Ministère de la Culture, Service interministériel des archives de France, 2025

Tableau 28 – Part des femmes parmi les directions-chefferies de service ou de département dans les trois services à compétence nationale (SCN) des archives, 2020-2024

Unités et %

	2020	2021	2022	2023				2024			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Archives nationales											
Direction/chefferie de service ou département	54	62	59	15	13	28	54	13	13	26	50
dont 5 à 14 agentes et agents	60	78	67	8	3	11	73	6	4	10	60
dont 15 à 39 agentes et agents	70	75	75	5	5	10	50	5	4	9	56
dont 40 à 100 agentes et agents	50	50	50	1	1	2	50	1	2	3	33
dont 101 à 200 agentes et agents	0	0	0	1	2	3	33	1	1	2	50
dont 400 agentes et agents et plus	0	0	0	0	2	2	0	0	2	2	0
Archives nationales du monde du travail											
Direction/chefferie de service ou département	75	75	50	2	2	4	50	2	2	4	50
dont 5 à 14 agentes et agents	67	67	33	1	2	3	33	1	2	3	33
dont 15 à 39 agentes et agents	100	100	100	1	0	1	100	1	0	1	100
Archives nationales des Outre-mer											
Direction/chefferie de service ou département	60	60	71	3	1	4	75	3	1	4	75
dont 5 à 14 agentes et agents	33	33	83	2	1	3	67	2	1	3	67
dont 15 à 39 agentes et agents	100	100	100	1	0	1	100	1	0	1	100
Total des trois SCN archives											
Direction/chefferie de service ou département	57	63	63	20	16	36	56	18	16	34	53
dont 5 à 14 agentes et agents	56	67	67	11	6	17	65	9	7	16	56
dont 15 à 39 agentes et agents	77	80	79	7	5	12	58	7	4	11	64
dont 40 à 100 agentes et agents	50	50	50	1	1	2	50	1	2	3	33
dont 101 à 200 agentes et agents	0	0	0	1	2	3	33	1	1	2	50
dont 400 agentes et agents et plus	0	0	0	0	2	2	0	0	2	2	0
Direction des trois SCN archives											
Chefferie d'établissement	67	67	67	2	1	3	67	2	1	3	67
Direction/Sous-direction	33	33	50	3	3	6	50	3	3	6	50

Source : Ministère de la Culture, Service interministériel des archives de France, 2025

Tableau 29 – Part des femmes dirigeant les musées de France (hors musées nationaux), 2018-2024

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024		
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)
Musées de France accueillant le plus de visiteurs (30 établissements), hors musées nationaux	46	46	50	53	63	53	17	13	57

N.B. : attention, la base d'analyse change entre 2017 et 2018. Jusqu'en 2017, le classement des 30 musées de France les plus fréquentés (hors musées nationaux) était fourni par *Le Journal des Arts*. C'est sur la base de cette liste que la part des femmes dirigeantes était ensuite recherchée. *Le Journal des Arts* a arrêté cette recension en 2018. Les chiffres fournis au 1^{er} janvier 2019 pour l'année 2018 sont ceux fournis par l'enquête Muséofile du service des musées de France, qui intègre directement cette question.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines, Service des musées de France, 2025

Enseignement supérieur

Tableau 30 – Part des femmes parmi les directions des établissements nationaux, territoriaux et associatifs de l'enseignement supérieur Culture, 2023-2025

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2023				Au 1 ^{er} janvier 2024				Au 1 ^{er} janvier 2025			
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Par type de structure												
Établissements publics nationaux	20	20	40	50	19	20	39	49	20	20	40	50
Établissements publics de coopération culturelle (EPCC) et associations	21	36	57	37	21	30	51	41	22	30	52	42
Par domaine												
Architecture	7	14	21	33	5	15	20	25	6	15	21	29
Arts plastiques et pluridisciplinaires	20	23	43	47	21	18	39	54	22	16	38	58
Audiovisuel et cinéma	1	1	2	50	1	1	2	50	1	1	2	50
Patrimoine et musées	1	1	2	50	1	1	2	50	1	1	2	50
Spectacle vivant	12	17	29	41	12	15	27	44	12	17	29	41
Total	41	56	97	42	40	50	90	44	42	50	92	46

Note : 9 établissements sont en cours de recrutement pour le poste de direction. Nombre total d'établissements : 99.

Source : Ministère de la Culture, Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, Sous-direction des formations et de la recherche, 2025

Entreprises culturelles

Tableau 31 – Part des femmes à la direction* des 100 plus grandes entreprises culturelles en France, 2021-2025

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024				Au 1 ^{er} janvier 2025			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Répartition par secteur d'activité											
Livre et presse	13	16	9	4	38	42	10	3	33	36	8
dont livre	16	12	15	3	17	20	15	2	10	12	17
dont presse	10	18	4	1	21	22	5	1	23	24	4
Audiovisuel	14	4	13	3	25	28	11	2	32	34	6
Publicité	31	29	21	2	14	16	13	3	14	17	18
Autres (spectacle vivant, jeux vidéo, arts, musique, photographie et architecture)	14	18	25	6	8	14	43	4	9	13	31
Total	16	15	14	15	85	100	15	12	88	100	12

* Présidence de conseil d'administration ou de conseil de surveillance, direction générale ou, le cas échéant, gérance.
Champ : pour le 1^{er} janvier 2025, les 100 entreprises des secteurs culturels ayant le chiffre d'affaires le plus important en 2022, hors établissements publics et entreprises de l'audiovisuel public.

Source : Insee, Esane/Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2025

Accès aux moyens de création et de production

Contexte juridique

L'article 1^{er} de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 modifiée pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes impose que des actions soient menées pour garantir l'égal accès des femmes et des hommes à la création et à la production culturelle et artistique, ainsi qu'à la diffusion des œuvres.

L'article 3 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine prévoit plus particulièrement que la politique en faveur de la création artistique poursuive l'objectif de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la création artistique. Les arrêtés du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges de l'ensemble des labels ont précisé les modalités d'application de cette disposition. La note du 8 mars 2017 relative à la parité dans le secteur de la création a fixé aux directions régionales des affaires culturelles des objectifs en la matière.

Dans un contexte plus global et concernant l'ensemble de la fonction publique, la loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique, modifie les dispositions du code général de la fonction publique. Elle porte à 50 % le quota obligatoire de primo-nominations féminines aux emplois supérieurs et de direction et instaure un index de l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

Création artistique

Tableau 32 – Aides à la création artistique (danse) accordées par le ministère de la Culture, 2018-2023

Aides aux équipes chorégraphiques (en nombre d'aides attribuées)													Unités, points et %
	Aide au projet				Conventionnement				Total				
	Nombre d'aides au projet	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)	Nombre de conventionnements	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)	Nombre total d'équipes aidées	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)	
2018	122	47	46	7	146	32	58	11	268	38	52	9	
2019	140	42	51	7	152	34	55	11	292	38	53	9	
2020	121	48	42	10	161	35	51	14	282	41	47	12	
2021	140	46	45	9	173	38	49	13	313	42	47	11	
2022	124	52	32	15	191	39	49	12	315	44	42	13	
2023	125	50	34	16	200	39	51	10	325	43	45	12	
Évolution 2018/2023	+ 2 %	+ 3 points	- 12 points	+ 9 points	+ 37 %	+ 7 points	- 7 points	- 1 point	+ 21 %	+ 5 points	- 7 points	+ 3 points	
* Part mixte : collectifs et duos hommes/femmes.													
Note : le conventionnement totalise les aides à 2, 3 et 4 ans qui ont eu avant 2022 d'autres dénominations (aides à la structuration, CERNI). La parité varie sensiblement selon la durée du conventionnement : en 2023, 43 % des conventions à 2 ans étaient allouées à des compagnies dirigées par des femmes, contre 33 % et 38 % pour les conventionnements à 3 et 4 ans.													
Aides aux équipes chorégraphiques (en volume de crédits attribués)													Milliers d'euros, points et %
	Aide au projet				Conventionnement				Total				
	Total crédits aide au projet (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)	Total crédits conventionnements (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)	Crédits totaux (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)	
2018	1 217	45	47	7	7 471	31	57	12	8 688	33	56	11	
2019	1 453	44	48	8	7 939	32	57	11	9 392	34	55	11	
2020	1 265	46	42	12	8 432	35	52	13	9 697	37	50	13	
2021	1 473	45	46	9	9 532	35	53	12	11 005	37	52	11	
2022	1 373	50	34	16	10 756	36	53	11	12 130	37	51	11	
2023	1 536	50	35	14	11 227	37	53	10	12 763	38	51	10	
Évolution 2018/2023	+ 26 %	+ 5 points	- 12 points	+ 7 points	+ 50 %	+ 6 points	- 4 points	- 2 points	+ 47 %	+ 5 points	- 5 points	- 1 point	
* Part mixte : collectifs et duos hommes/femmes.													
Note : le conventionnement totalise les aides à 2, 3 et 4 ans qui ont eu avant 2022 d'autres dénominations (aides à la structuration, CERNI). La parité varie selon la durée du conventionnement : en 2023, 45 % des crédits du conventionnement à 2 ans étaient alloués à des équipes dirigées par des femmes, la proportion est de 34 % et 31 % pour les conventionnements à 3 et 4 ans.													

Source : Direction générale de la création artistique, DEPS, 2025

Tableau 33 – Aides à la création artistique (musique) accordées par le ministère de la Culture, 2018-2023

Aides aux ensembles musicaux (en nombre d'aides attribuées)												
Unités, points et %												
	Aide au projet				Conventionnement				Total			
	Nombre d'aides au projet	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)	Nombre de conventionnements	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)	Nombre total d'équipes aidées	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)
2018	130	28	68	3	212	12	82	6	342	18	77	5
2019	135	29	67	4	222	13	80	8	357	19	75	6
2020	135	31	61	7	229	12	80	8	364	19	73	8
2021	120	30	60	10	256	15	78	7	376	20	72	8
2022	141	27	64	9	269	16	78	6	410	20	73	7
2023	186	31	60	9	271	18	69	13	457	23	66	11
Évolution 2018/2023	+ 43 %	+ 3 points	– 8 points	+ 6 points	+ 28 %	+ 6 points	– 13 points	+ 7 points	+ 34 %	+ 5 points	– 11 points	+ 6 points
* Part mixte : collectifs et duos hommes/femmes.												
Note : le conventionnement totalise les aides à 2, 3 et 4 ans qui ont eu avant 2022 d'autres dénominations (aides à la structuration, CERNI). La parité varie sensiblement selon la durée du conventionnement : en 2023, 23 % des conventions à 2 ans étaient allouées à des ensembles dirigés par des femmes, contre 14 % et 8 % pour les conventionnements à 3 et 4 ans.												

Aides aux ensembles musicaux (en volume de crédits attribués)												
Milliers d'euros, points et %												
	Aide au projet				Conventionnement				Total			
	Total crédits aide au projet (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)	Total crédits conventionnements (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)	Crédits totaux (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)
2018	1 212	27	71	2	12 398	17	79	5	13 609	18	78	4
2019	1 326	30	66	4	14 841	15	79	6	16 168	17	78	6
2020	1 236	33	60	7	15 220	15	79	5	16 456	17	78	6
2021	1 270	32	57	10	16 739	15	81	4	18 008	16	79	5
2022	1 543	28	63	9	17 371	14	81	5	18 914	15	80	5
2023	1 799	30	60	10	17 504	17	74	9	19 302	18	73	9
Évolution 2018/2023	+ 48 %	+ 3 points	– 11 points	+ 8 points	+ 41 %	Stable	– 5 points	+ 4 points	+ 42 %	Stable	– 5 points	+ 5 points
* Part mixte : collectifs et duos hommes/femmes.												
Note : le conventionnement totalise les aides à 2, 3 et 4 ans qui ont eu avant 2022 d'autres dénominations (aides à la structuration, CERNI). La parité varie selon la durée du conventionnement : en 2023, 19 % des crédits du conventionnement à 2 ans étaient alloués à des ensembles dirigés par des femmes, la proportion est de 16 % pour les conventionnements à 3 et 4 ans.												

Source : Direction générale de la création artistique, DEPS, 2025

Tableau 34 – Aides à la création artistique (théâtre et arts associés) accordées par le ministère de la Culture, 2018-2023

Aides aux équipes de théâtre et arts associés (en nombre d'aides attribuées)												
Unités, points et %												
	Aide au projet				Conventionnement				Total			
	Nombre d'aides au projet	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)	Nombre de conventionnements	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)	Nombre total d'équipes aidées	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)
2018	295	47	43	9	280	24	59	17	575	36	51	13
2019	313	41	48	12	296	23	58	19	609	32	53	15
2020	332	48	43	8	306	24	58	18	638	37	50	13
2021	370	49	41	10	354	33	49	18	724	41	45	14
2022	329	43	40	17	401	34	47	20	730	38	44	18
2023	314	45	37	18	439	36	46	18	753	40	42	18
Évolution 2018/2023	+ 6 %	– 2 points	– 6 points	+ 9 points	+ 57 %	+ 12 points	– 13 points	+ 1 point	+ 31 %	+ 4 points	– 9 points	+ 5 points

* Part mixte : collectifs et duos hommes/femmes.

Note : le conventionnement totalise les aides à 2, 3 et 4 ans qui ont eu avant 2022 d'autres dénominations (aides à la structuration, CERNI). La parité varie sensiblement selon la durée du conventionnement : en 2023, 44 % des conventions à 2 ans étaient allouées à des équipes dirigées par des femmes, la proportion est de 33 % et 26 % pour les conventionnements à 3 et 4 ans.

Aides aux équipes de théâtre et arts associés (en volume de crédits attribués)

Milliers d'euros, points et %

	Aide au projet				Conventionnement				Total			
	Total crédits aide au projet (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)	Total crédits conventionnements (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)	Crédits totaux (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)
2018	3 780	45	44	11	19 865	22	63	16	23 645	25	60	15
2019	3 909	42	48	11	20 614	21	62	17	24 523	24	60	16
2020	3 943	50	41	9	21 320	21	62	16	25 264	26	59	15
2021	4 638	47	43	11	22 879	27	55	18	27 517	30	53	16
2022	4 317	43	40	17	24 979	29	52	19	29 296	31	50	19
2023	4 234	43	39	18	26 127	31	52	17	30 361	32	50	17
Évolution 2018/2023	+ 12 %	– 2 points	– 5 points	+ 7 points	+ 32 %	+ 9 points	– 11 points	+ 1 point	+ 28 %	+ 7 points	– 10 points	+ 2 points

* Part mixte : collectifs et duos hommes/femmes.

Note : le conventionnement totalise les aides à 2, 3 et 4 ans qui ont eu avant 2022 d'autres dénominations (aides à la structuration, CERNI). La parité varie selon la durée du conventionnement : en 2023, 42 % des crédits du conventionnement à 2 ans étaient alloués à des équipes dirigées par des femmes, la proportion est de 30 % et 19 % pour les conventionnements à 3 et 4 ans.

Source : Direction générale de la création artistique, DEPS, 2025

Tableau 35 – Aides à la création artistique (total) accordées par le ministère de la Culture, 2018-2023

Aides aux équipes chorégraphiques, aux ensembles musicaux, équipes théâtres et arts associés (en nombre d'aides attribuées) Unités et %

	Aide au projet				Conventionnement				Total			
	Nombre d'aides au projet	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Mixte (collectif, duos H/F) (%)	Nombre de conventionnements	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Mixte (collectif, duos H/F) (%)	Nombre total d'équipes aidées	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Mixte (collectif, duos H/F) (%)
2018	547	43	50	7	638	22	66	12	1 185	31	59	10
2019	588	38	53	9	670	22	65	13	1 258	30	59	11
2020	588	44	47	9	696	23	63	14	1 284	33	56	11
2021	630	45	46	10	783	28	58	13	1 413	36	53	12
2022	594	41	44	15	861	29	57	14	1 455	34	52	14
2023	625	42	43	15	910	31	54	15	1 535	36	50	15
Évolution 2018/2023	+ 14 %	– 1 point	– 7 points	+ 8 points	+ 43 %	+ 9 points	– 12 points	+ 3 points	+ 30 %	+ 5 points	– 9 points	+ 5 points

Note : le conventionnement totalise les aides à 2, 3 et 4 ans qui ont eu avant 2022 d'autres dénominations (aides à la structuration, CERNI). Entre 2018 et 2023, l'écart entre les équipes dirigées par des hommes et des femmes s'est réduit de moitié en matière de nombre d'équipes aidées. Sur le total, l'écart était de 28 points en 2018 (31 % contre 59 %), il était en 2023 de 14 points (36 % contre 50 %).

Aides aux équipes chorégraphiques, aux ensembles musicaux, équipes théâtres et arts associés (en volume de crédits attribués) Unités, milliers d'euros et %

	Aide au projet				Conventionnement				Total			
	Total crédits aide au projet (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Mixte (collectif, duos H/F) (%)	Total crédits conventionnements (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Mixte (collectif, duos H/F) (%)	Crédits totaux (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Mixte (collectif, duos H/F) (%)
2018	6 208	42	50	8	39 734	22	67	12	45 942	25	64	11
2019	6 689	40	51	9	43 395	21	67	12	50 083	23	65	12
2020	6 444	46	45	9	44 973	22	66	12	51 417	25	63	12
2021	7 380	44	46	10	49 151	25	63	12	56 531	27	61	12
2022	7 233	41	44	15	53 107	25	62	13	60 340	27	60	13
2023	7 568	41	43	15	54 858	27	59	13	62 426	29	57	13
Évolution 2018/2023	+ 22 %	– 1 point	– 7 points	+ 7 points	+ 38 %	+ 5 points	– 8 points	+ 1 point	+ 36 %	+ 4 points	– 7 points	+ 2 points

Note : le conventionnement totalise les aides à 2, 3 et 4 ans qui ont eu avant 2022 d'autres dénominations (aides à la structuration, CERNI). Entre 2018 et 2023, l'écart entre les équipes dirigées par des hommes et des femmes s'est aussi considérablement réduit en matière de crédits (39 points d'écart en 2018 sur l'ensemble, 28 en 2023 soit une diminution de l'écart de 11 points), dans une moindre mesure cependant qu'en matière de nombre d'équipes aidées.

Source : Direction générale de la création artistique, DEPS, 2025

Tableau 36 – Aides à la création artistique accordées par le ministère de la Culture, 2018-2023

Unités, milliers d'euros, points et %

Dispositif d'aide	Composition des commissions 2023		Nombre d'aides accordées				Montant des aides accordées			
	Nombre de membres	Part des femmes (%)	Total	Part des femmes (%)	Rappel part des femmes 2018	Évolution part des femmes 2018-2023 (points)	Total (milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Rappel part des femmes 2018	Évolution part des femmes 2018-2023 (points)
Aide à la composition musicale	23	48	56	25	13	+ 12	573	26	9	+ 17
Aide à l'écriture dramatique	22	50	40	77	53	+ 24	714	65	58	+ 7

Source : Direction générale de la création artistique, DEPS, 2025

Livre

Tableau 37 – Répartition du soutien du Centre national du livre (CNL) aux auteurs et autrices et traducteurs et traductrices par type d'aide en 2024

Unités, euros et %

	Demandes		Aides allouées		Montants alloués		Montant moyen par aide allouée...		
	Total	Part des demandes émises par des femmes (%)	Total	Part allouée à des femmes (%)	Total (euros)	Part allouée à des femmes (%)	... aux femmes (euros)	... aux hommes (euros)	Écart femmes/hommes (%)
Allocation annuelle aux auteurs et autrices	5	0	5	0	60 000	0	0	12 000	-
Bourses d'écriture	802	53	353	51	3 318 000	46	8 425	10 424	- 19
Bourse de résidence (création)	53	58	47	60	188 000	60	4 000	4 000	0
Bourse de résidence (milieu scolaire)	304	65	304	65	608 000	65	2 000	2 000	0
Bourse de résidence (vacances apprenantes)	62	77	62	77	124 000	77	2 000	2 000	0
Bourse aux traducteurs et traductrices des langues étrangères vers le français	23	74	16	75	116 000	78	7 500	6 500	15
Bourse de séjour aux traducteurs et traductrices du français vers les langues étrangères	51	53	42	50	154 000	47	3 429	3 905	- 12
Total	1 300	57	829	59	4 568 000	50	4 689	6 691	- 30

Source: Centre national du livre, 2025

Tableau 38 – Répartition du soutien du CNL aux auteurs et autrices et traducteurs et traductrices par domaine éditorial en 2024

Unités, euros et %

	Aides		Montants alloués		Montants moyens alloués		
	Total	Part allouée à des femmes (%)	Total (euros)	Part allouée à des femmes (%)	... aux femmes (euros)	... aux hommes (euros)	Écart femmes/hommes (%)
Domaine éditorial							
Arts	14	57	80 000	51	5 125	6 500	- 21
Bande dessinée	113	38	750 000	33	5 837	7 129	- 18
Histoire, sciences humaines et sociales	40	45	183 000	48	4 833	4 364	11
Littérature classique	5	0	54 000	0	-	10 800	-
Littérature jeunesse	271	76	1 118 000	71	3 854	4 985	- 23
Littérature scientifique et technique	8	50	57 000	14	2 000	12 250	- 84
Littérature étrangère (roman, poésie)	15	67	115 000	64	7 400	8 200	- 10
Philosophie	6	67	37 000	73	6 750	5 000	35
Poésie	72	54	439 000	49	5 513	6 788	- 19
Roman	234	56	1 477 000	46	5 159	7 804	- 34
Théâtre	46	54	198 000	58	4 600	3 952	16
Total	824	59	4 508 000	51	4 689	6 612	- 29

Source: Centre national du livre, 2025

Cinéma et audiovisuel

Tableau 39 – Part de femmes candidates et bénéficiaires des aides à l'écriture du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) en 2024

En %

		Femmes candidates	Femmes bénéficiaires
Audiovisuel	Aides à la création et à la réécriture pour l'animation	47	52
	Aide à l'écriture pour le documentaire	46	39
	Aides à la création et à la réécriture pour la fiction	39	40
Cinéma	Écriture/réécriture de longs-métrages	37	34
Numérique	Création immersive	35	41
	Aide à l'écriture pour le jeu vidéo	11	21
Transverse	Aide à l'écriture du fonds images de la diversité	46	48
Ensemble		40	38

Lecture : en 2024, les femmes représentent 47 % des personnes candidates aux aides à la création et à la réécriture pour l'animation, et 52 % des bénéficiaires de cette même aide.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2025

Tableau 40 – Bénéficiaires de l'avance sur recettes (avant réalisation) du CNC, 2012-2023

Unités et %

	Nombre de projets aidés	Répartition selon le genre des réalisateurs et réalisatrices		
		Femmes (%)	Hommes (%)	Mixte* (%)
2012	56	29	70	2
2013	55	31	67	2
2014	57	23	77	0
2015	57	35	65	0
2016	55	24	73	4
2017	53	32	62	6
2018	54	15	80	6
2019	49	41	55	4
2020	53	40	57	4
2021	58	41	59	0
2022	58	28	69	3
2023	54	39	59	2

* Films coréalisés par des personnes de genre différent.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2025

Tableau 41 – Devis moyen des films d'initiative française, 2012-2023

Millions d'euros et %

	Devis moyen en fonction du genre des réalisateurs (millions d'euros)				Écart femmes/hommes (%)
	Femmes	Hommes	Mixte ¹	Ensemble	
2012	3,45	5,69	2,27	5,10	– 39
2013	3,19	5,59	1,54	4,90	– 43
2014	2,83	4,35	0,16	3,94	– 35
2015	3,50	4,70	1,53	4,38	– 26
2016	2,58	6,52	2,03	5,47	– 60
2017	3,47	5,51	3,58	4,90	– 37
2018	2,88	4,45	0,36	4,04	– 35
2019	2,56	4,28	1,32	3,76	– 40
2020	2,23	3,85	1,13	3,41	– 42
2021	2,57	4,96	2,76	4,23	– 48
2022	3,71	4,72	4,12	4,40	– 21
2023	3,89	5,18	1,49	4,78	– 25

1. Films coréalisés par des personnes de genre différent.
Lecture : en 2023, le devis moyen des films d'initiative française réalisés par des femmes est de 3,89 millions d'euros, soit 25 % de moins que le devis moyen des films réalisés par des hommes (5,18 millions d'euros).

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2025

Présence des femmes dans les programmations artistiques et dans les médias

Contexte juridique

Dans le cadre des textes d'application de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, l'objectif de la parité d'accès à la programmation a été intégré dans les cahiers des charges des établissements labellisés de la création artistique. La note du 8 mars 2017 relative à la parité dans le secteur de la création a précisé les progressions attendues. S'agissant des médias, l'article 3-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, qui détaille désormais les missions de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle (Arcom) créée par la loi du 25 octobre 2021 relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique, prévoit que cette nouvelle autorité de régulation, née de la fusion du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi), assure le respect des droits des femmes dans le domaine de la communication audiovisuelle. À cette fin, elle veille, d'une part, à une juste représentation des femmes et des hommes dans les programmes des services de communication audiovisuelle et, d'autre part, à l'image des femmes qui apparaît dans ces programmes, notamment en luttant contre les stéréotypes, les préjugés sexistes, les images dégradantes, les violences faites aux femmes et les violences commises au sein des couples. Dans ce but, elle porte une attention particulière aux programmes des services de communication audiovisuelle destinés à l'enfance et à la jeunesse. Dans ce but, les sociétés nationales de programmes sont tenues, au sens de l'article 20-1 A de la loi du 30 septembre 1986, de fournir à l'Arcom des indicateurs qualitatifs et quantitatifs sur la représentation des femmes et des hommes dans leurs programmes. En effet, en application de l'article 43-11 de la même loi, ces sociétés sont tenues de mettre en œuvre des actions en faveur de la cohésion sociale, de la diversité culturelle, de la lutte contre les discriminations et des droits des femmes. Elles doivent notamment s'attacher à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et à lutter contre les préjugés sexistes, les violences faites aux femmes et les violences commises au sein du couple.

Spectacle vivant

Tableau 42 – Programmation des établissements publics et lieux labellisés par le ministère de la Culture (spectacle vivant), selon le genre des responsables artistiques, saison 2024-2025

Unités et %

	Théâtres nationaux*	Centres dramatiques nationaux	Scènes nationales	Scènes conventionnées d'intérêt national	Pôles nationaux du cirque	Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public	Centres nationaux de la marionnette	Centres nationaux de développement chorégraphique	Ensemble
Nombre de représentations	1 367	3 916	9 000	7 473	711	360	526	220	23 573
Part des représentations de spectacles dirigés par des artistes femmes (%)	44	54	36	37	39	37	43	58	40
Nombre de spectacles	98	860	3 348	3 662	275	147	172	116	8 678
Part des spectacles dirigés par des artistes femmes (%)	50	52	34	34	39	37	44	60	37
Nombre de spectacles jeune public	9	203	1 095	1 458	173	66	96	34	3 134
Part des spectacles jeune public dirigés par des artistes femmes (%)	56	59	41	41	40	37	39	56	42

* Sont inclus la Comédie-Française, l'Odéon-Théâtre de l'Europe, le Théâtre national de Strasbourg, le Théâtre national de la Colline et Chaillot-Théâtre national de la danse.

Source : Les Archives du spectacle/Ministère de la Culture, DEPS, 2025

Tableau 43 – Part des femmes dans les principaux métiers de la création artistique, dans la programmation des établissements publics et lieux labellisés par le ministère de la Culture (spectacle vivant), saison 2024-2025

En %

	Théâtres nationaux	Centres dramatiques nationaux	Scènes nationales	Scènes conventionnées d'intérêt national	Pôles nationaux du cirque	Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public	Centres nationaux de la marionnette	Centres nationaux de développement chorégraphique
Part de femmes ayant réalisé la mise en scène	52	52	44	43	43	47	44	58
Part de femmes ayant réalisé la conception*	54	54	44	46	47	40	41	52
Part de femmes ayant réalisé la chorégraphie	54	65	45	45	58	58	50	61
Part de femmes ayant écrit le spectacle	32	41	35	38	36	38	33	37
Part de femmes ayant réalisé l'adaptation	47	44	45	50	43	-	56	-
Part de femmes ayant réalisé la traduction	50	59	53	59	-	-	60	-

Note : la part des femmes est calculée sur le total de chaque poste de création artistique référencé dans la programmation de ces lieux. Afin de garder des données représentatives, les parts calculées sur des populations inférieures ou égales à 10 ont été exclues.
* Est intégré ici tout responsable artistique non désigné comme « metteur-euse en scène » ou chorégraphe, mais qui est à l'initiative et porte la responsabilité artistique du spectacle.

Source : Les Archives du spectacle/Ministère de la Culture, DEPS, 2025

Musique

Tableau 44 – Part des femmes dans la programmation des opéras, saison 2024-2025

Unités et %

Nombre de représentations	2 028
Part des représentations de spectacles mis en scène par des femmes (%)	22
Nombre de spectacles	631
Part des spectacles mis en scène par des femmes (%)	22
Nombre de spectacles jeune public	128
Part des spectacles jeune public mis en scène par des femmes (%)	43
Part des femmes par fonction (%)	
Direction musicale	15
Mise en scène	40
Chorégraphie	38
Livret	8
Composition musicale	7

Note : la catégorie « opéra » regroupe 6 opéras nationaux en région, 4 théâtres lyriques d'intérêt national, 13 opéras non labellisés en région et l'Opéra-Comique de Paris.

Source : Les Archives du spectacle/Ministère de la Culture, DEPS, 2025

Tableau 45 – Répartition des femmes selon les différentes catégories d'artistes musicaux, 2019-2023

Unités et %

Répartition femmes/hommes	2019	2020	2021	2022	2023
Total Artistes	71 705	55 401	64 273	77 224	79 020
dont femmes (%)	27	29	29	29	30
dont hommes (%)	73	71	71	71	70
Musique	60 795	46 373	54 268	65 218	66 550
dont femmes (%)	23	24	25	25	26
dont hommes (%)	77	76	75	75	74
Chant	16 970	12 902	15 238	18 792	19 611
dont femmes (%)	47	50	49	49	49
dont hommes (%)	53	50	51	51	51
Chant et musique	1 687	1 187	1 286	1 909	2 110
dont femmes (%)	33	31	33	36	36
dont hommes (%)	67	69	67	64	64

Méthodologie : au sein des individus rattachés au régime de retraite complémentaire du secteur privé Agirc-Arrco (hors l'Ircantec) sélection des activités relatives aux artistes de la musique et du chant de la norme Insee PCS-ESE (code 354b) à partir des déclarations nominatives des salaires effectuées par les structures adhérentes.
À noter : un individu peut se trouver dans plusieurs champs artistiques. Le « Total Artiste » est quant à lui dédoublonné.
Métiers « musique » déclarés : accompagnateur piano, guitariste, accordéoniste, harpiste, alto, hautboïste, artiste instrumentiste, instrumentiste, artiste musicien, mandoline, bassiste musicien, bassoniste musicien copiste, batteur musicien copiste radio, bois musicien du rang, chef de chant musicien soliste concertiste, chef des chœurs musicien soliste d'orchestre, chef d'orchestre organiste, clarinette basse, percussionniste, clarinettiste, pianiste, clavecin, piccolo, clavier, sacqueboutier, basse, contralto, saxophoniste, contrebasse soliste, cor de basset, tablas, cordes, timbales, cornet, trombone, cornettiste, trompettiste, corniste, tuba, cuivres, vibraphone, disc-jockey (artiste DJ), violoncelliste, flûtiste, violoniste, garçon/fille d'orchestre, xylophone.
Métiers « chants » déclarés : animateur chant, artiste chanteur, artiste de variétés, artiste du chant, artiste interprète, artiste lyrique, artiste slam, artiste vocal, baryton, cantatrice, chansonnier, chanteur, chanteur de variétés, chanteur lyrique, chanteur soliste, choriste, interprète, mezzo, musicien chanson, variété, jazz, soprano, ténor.
Métiers « chants et musique » déclarés : chanteur-musicien, musicien-chanteur, auteur-compositeur-interprète.

Source : Baromètre de l'emploi 2023 dans le secteur de la musique et le spectacle vivant – Édition 2024 – CNM/Sur la base des données Audiens

Photographie

Tableau 46 – Femmes photographes exerçant en tant qu'indépendantes en 2021

Unités et %

	Effectif total	Nombre de femmes	Part des femmes (%)
Photographes	28 685	11 591	40
Photographes de moins de 40 ans	16 989	8 214	48
Photographes de 40 ans ou plus	11 696	3 377	29

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée en photographie au 31 décembre 2021.

Source : Insee, Base non-salariés 2021, DEPS 2025

Tableau 47 – Femmes photographes salariées en 2021

Unités et %

	Effectif total	Nombre de femmes	Part des femmes (%)
Photographes	2 788	1 298	47
Photographes de moins de 40 ans	1 646	891	54
Photographes de 40 ans ou plus	1 142	407	36

Champ : salariés exerçant à titre principal le métier de photographe.

Source : Insee, Base tous salariés 2021, DEPS 2025

Tableau 48 – Part des femmes dans la programmation artistique de photographie, 2019-2023

En %

	2019	2020	2021	2022	2023
Photographes exposées dans les festivals dédiés à la photographie	n.d.	n.d.	46	54	44
Femmes photographes exposées dans les centres d'art dédiés à la photographie	43	42	41	51	50

n.d. : données non disponibles.

Note : les données des années antérieures ont pu être revues après un recomptage plus précis.

Champ : festivals (Les Rencontres d'Arles, Les Photoautnales, Usimages, Visa pour l'image, La Gacilly, Circulations, Les promenades photographiques de Blois, Boutographies, ImageSingulières, Festival de Photographie(s) MAP Toulouse, Itinéraires des photographes voyageurs, Photo Festival Baie de Saint-Brieuc, Manifesto, Nicéphore + (biennale), Les Photographiques, Quinzaine photographique nantaise, L'Été photographique de Lectoure, Portrait(s) Vichy, Planches Contact, Photo Marseille, Rencontres photographiques de Guyane, PhotoSaintGermain, Les femmes s'exposent, Rencontres de la jeune photographie internationale, Fictions documentaires, L'Image Satellite, Festival international de mode, de photographie et d'accessoires d'Hyères) et expositions (Maison européenne de la photographie, LE BAL, Musée Niepce, Jeu de Paume, Centre photographique d'Île-de-France, Le Point du Jour, Centre régional de la photographie Hauts-de-France, Villa Pérochon, Centre d'art et de photographie de Lectoure, Diaphane-Pôle photographique en Hauts-de-France, Centre d'art GwinZegal, Destin Sensible, La Capsule, Centre photographique Rouen Normandie, L'imagerie centre d'art, Le Lieu de la photographie, Le Carré d'Art, Centre Claude Cahun, Carré Amelot, Centre d'art Image/Imatge, GRAPH-CMI, Centre photographique Marseille, Hôtel Fontfreyde, Stimultania, La Chambre, Le CRI des Lumières, Maison de la photographie Robert Doisneau, Le lavoir Numérique).

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS/Département de la photographie, 2025

Tableau 49 – Part des femmes dans les acquisitions publiques de photographie, 2018-2023

En %

	2018	2019*	2020	2021	2022	2023
Part de femmes photographes dans les acquisitions	31	45	42	44	50	44
Part d'œuvres de femmes au sein des acquisitions	22	21	31	44	39	42

* Le Musée national d'Art moderne (MNAM) a fait l'acquisition en 2019 de 824 œuvres de Paul Virilio non comptabilisées ici.

Liste des établissements acquéreurs : Frac Bretagne, Frac Champagne-Ardenne, Frac Franche-Comté, Frac Grand-Large – Hauts-de-France, Frac-Artothèque Nouvelle-Aquitaine, Institut d'art contemporain (IAC) Villeurbanne/Frac Rhône-Alpes, Mucem (Marseille), Musée d'art moderne de Paris, Cnap/Fnac (Paris), Fonds d'art contemporain-Paris Collections (Paris), MNAM/Centre de création industrielle (CCI) (Paris), Musée départemental d'art contemporain de la Haute-Vienne (Rochechouart), La Piscine – Musée d'art et d'industrie André Diligent (Roubaix), Les Abattoirs (Toulouse).

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS/Département de la photographie, 2025

Tableau 50 – Part des femmes à la direction des principaux établissements dans le domaine de la photographie, 2020-2024

Unités et %

	2020			2021			2022			2023			2024		
	Hommes	Femmes	Part des femmes (%)	Hommes	Femmes	Part des femmes (%)	Hommes	Femmes	Part des femmes (%)	Hommes	Femmes	Part des femmes (%)	Hommes	Femmes	Part des femmes (%)
Direction	18	16	47	18	16	47	16	16	50	17	15	47	19	15	44

Champ : Maison européenne de la photographie (MEP) (Paris), LE BAL (Paris), Jeu de Paume (Paris), Centre photographique d'Île-de-France (CPIF) (Pontault-Combault), Le Point du Jour (Cherbourg-en-Cotentin), Centre régional de la photographie Hauts-de-France (CRP) (Douchy-les-Mines), Villa Pérochon-Centre d'art contemporain photographique (Niort), Centre d'art et de photographie de Lectoure (Lectoure), Diaphane-Pôle photographique en Hauts-de-France (Clermont-de-l'Oise), Centre d'art GwinZegal (Guingamp), Destin Sensible (Mons-en-Barœul), La Capsule (Le Bourget), Centre photographique Rouen Normandie (Rouen), L'Imagerie centre d'art (Lannion), Le Lieu de la photographie (Lorient), Le Carré d'Art (Chartres-de-Bretagne), Centre Claude Cahun (Nantes), Carré Amélot (La Rochelle), Centre d'art Image/Imatge (Orthez), GRAPh-CMI (Carcassonne), Centre photographique Marseille (CPM), Hôtel Fontfreyde-Centre photographique (Clermont-Ferrand), Stimultania, pôle de photographie (Strasbourg/Givors), La Chambre (Strasbourg), Le CRI des Lumières (Lunéville), Maison de la photographie Robert Doisneau (Gentilly), Le Lavoir Numérique (Gentilly), Musée Nicéphore Niepce (Chalon-sur-Saône).

Note : Voix off, ayant fermé, n'est plus comptabilisé depuis 2022.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS/Département de la photographie, 2025

Tableau 51 – Enseignantes et enseignants, étudiantes et étudiants des secteurs de la photographie, 2022-2025

Unités et %

	Enseignantes photo	Enseignants photo	Part des femmes (%)	Étudiantes photo	Étudiants photo	Part des femmes (%)
2022-2023	13	19	41	141	97	59
2023-2024	14	19	42	147	96	60
2024-2025	13	17	43	140	104	57

Champ : École nationale supérieure Louis-Lumière, Gobelins, ENSP Arles.

Source : Ministère de la Culture, DEPS/Département de la photographie, 2025

Jeu vidéo

Tableau 52 – Part des femmes dans les métiers du jeu vidéo, 2018-2022

En %

	2018	2019	2020	2021	2022
Studios de développement	14	14	19	22	24
Direction des entreprises	n.d.	15	n.d.	11	20
Image	16	15	n.d.	n.d.	n.d.
Édition et support	14	14	n.d.	n.d.	n.d.
Management	11	11	n.d.	n.d.	n.d.
Design	9	6	n.d.	n.d.	n.d.
Technologie	4	6	n.d.	n.d.	n.d.

n.d. : données non disponibles.
Note : les données 2023 ne sont pas disponibles actuellement.

Source : Syndicat national du jeu vidéo, 2025

Tableau 53 – Place des autrices et auteurs dans les projets d'expériences numériques aidés par le CNC, 2019-2023

Unités et %

2019				
	Réalité virtuelle	Narration interactive	Réalité augmentée	Total
Projets aidés par le CNC	53	23	7	83
Écrits par des hommes	29	14	4	47
Écrits par des femmes	9	4	1	14
Mixtes	15	5	2	22
Projets écrits par des équipes mixtes (%)	28	22	29	27
Projets écrits uniquement par des femmes (%)	17	17	14	17
Projets aidés au titre de l'aide à l'écriture, l'aide au développement et l'aide à la production du fonds d'aide aux expériences numériques. En 2019, deux projets ont bénéficié de deux aides différentes du fonds. Ils ne sont comptabilisés qu'une seule fois dans le total annuel.				
2020				
	Réalité virtuelle	Narration interactive	Réalité augmentée/ expérience immersive	Total
Projets aidés par le CNC	50	21	7	78
Écrits par des hommes	26	8	2	36
Écrits par des femmes	11	5	2	18
Mixtes	13	8	3	24
Projets écrits par des équipes mixtes (%)	26	38	43	31
Projets écrits uniquement par des femmes (%)	22	24	29	23
Projets aidés au titre de l'aide à l'écriture, l'aide au développement et l'aide à la production du fonds d'aide aux expériences numériques. En 2020, six projets ont bénéficié de deux aides différentes du fonds. Ils ne sont comptabilisés qu'une seule fois dans le total annuel.				
2021				
	Réalité virtuelle	Narration interactive	Réalité augmentée/ expérience immersive	Total
Projets aidés par le CNC	30	13	13	56
Écrits par des hommes	18	2	7	27
Écrits par des femmes	4	5	1	10
Mixtes	8	6	5	19
Projets écrits par des équipes mixtes (%)	27	46	38	34
Projets écrits uniquement par des femmes (%)	13	38	8	18
Projets aidés au titre de l'aide à l'écriture, l'aide au développement et l'aide à la production du fonds d'aide aux expériences numériques.				
2022		2023		
Projets aidés par le CNC	73	Projets aidés par le CNC	29	
Écrits par des hommes	33	Écrits par des hommes	15	
Écrits par des femmes	17	Écrits par des femmes	10	
Mixtes	23	Mixtes	4	
Projets écrits par des équipes mixtes (%)	32	Projets écrits par des équipes mixtes (%)	14	
Projets écrits uniquement par des femmes (%)	23	Projets écrits uniquement par des femmes (%)	34	
Projets aidés au titre de l'aide à l'écriture, l'aide au développement et l'aide à la production du fonds d'aide aux expériences numériques puis, à partir de juillet 2022, au titre de l'aide à l'écriture, l'aide à la pré-production et l'aide à la production du fonds d'aide à la création immersive.		Projets aidés au titre de l'aide à l'écriture du fonds d'aide à la création immersive. Note : le suivi des œuvres aidées en fonction du genre des auteurs et autrices n'est désormais effectué que pour les œuvres bénéficiaires d'une aide à l'écriture.		

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2025

Tableau 54 – Part des femmes dans les métiers des effets visuels numériques (VFX), 2020-2023

En %

	2020	2021	2022	2023
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Effectifs totaux	31	32	34	36
Répartition par type de contrat				
CDI	32	32	29	28
CDD	42	37	40	44
CDDU	31	32	34	37

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée/Audiens, 2025

Arts plastiques

Tableau 55 – Part des œuvres réalisées par des femmes dans les acquisitions du Fonds national d'art contemporain (Fnac) et des fonds régionaux d'art contemporain (Frac), 2017-2023

Unités et %

Unité : €

	2017	2018	2019	2020	2021	2022		2023	
	Part des œuvres de femmes (%)	Part des œuvres de femmes (%)	Part des œuvres de femmes (%)	Part des œuvres de femmes (%)	Part des œuvres de femmes (%)	Total d'œuvres acquises	Part des œuvres de femmes (%)	Total d'œuvres acquises	Part des œuvres de femmes (%)
Œuvres acquises par le Fnac									
dont œuvres françaises	n.d.	57	34	31	43	242	71	79	74
dont œuvres étrangères	n.d.	36	43	2	9	107	34	34	47
Total des œuvres acquises par le Fnac	n.d.	47	47	33	52	349	60	113	66
Œuvres acquises par les Frac									
Total des œuvres acquises par les Frac	40	58	38	54	42	822	54	355	44

n.d. : données non disponibles.

n.d. : données non disponibles.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, DEPS, 2025

Tableau 56 – Nombre d'artistes acquis par les Frac selon leur origine et part des artistes femmes des fonds régionaux d'art contemporain (Frac), 2020-2023

Unités et %

	2020		2021		2022		2023	
	Total	Part des femmes (%)	Total	Part des femmes (%)	Total	Part des femmes (%)	Total	Part des femmes (%)
Total artistes	455	50	396	46	392	58	216	45
dont artistes scène française*	290	31	244	53	257	59	126	36
dont artistes scène étrangère	165	53	152	40	135	55	90	56

* Artistes de nationalité française et artistes de nationalités étrangères vivant et travaillant en France.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, DEPS, 2025

Tableau 57 – Part des femmes parmi les artistes exposés dans les Frac et les centres d’art, 2017-2023

Unités et %

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023				
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Nombre total d'artistes exposés	Mixtes	Hommes	Femmes	Part des femmes (%)
Frac											
Ensemble des artistes exposés	n.d.	25	30	31	43	41	2 974	91	1 720	1 163	39
dont expositions monographiques	25	29	41	n.d.	n.d.	45	116	8	53	55	47
dont expositions collectives	n.d.	24	29	n.d.	n.d.	41	2 858	83	1 667	1 108	39
Centres d'art											
Ensemble des artistes exposés	n.d.	40	38	35	47	44	2 249	90	1 235	924	41
dont expositions monographiques	33	41	39	n.d.	n.d.	46	297	18	167	112	38
dont expositions collectives	n.d.	40	38	n.d.	n.d.	44	1 952	72	1 068	812	42

n.d. : données non disponibles.
Note : dernières données disponibles. Le périmètre des centres d'art varie d'une année sur l'autre en fonction des réponses obtenues dans le cadre de l'enquête annuelle.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2025

Patrimoine

Tableau 58 – Part des femmes parmi les commissaires de quelques grandes expositions, 2018-2024

Unités et %

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Nombre total d'expositions	Nombre total de commissaires	Nombre de femmes	Part des femmes (%)
Expositions « d'intérêt national »	50	57	52	55	69	62	27	78	49	63
Réunion des musées nationaux et du Grand Palais (RMN-GP)	38	30	73	36	63	48	9	17	11	65
Total			57	48	67	57		95	60	63

Base : services à compétence nationale, galeries du Grand Palais, Musée du Luxembourg.
Note : certaines expositions peuvent avoir plusieurs commissaires.

Source : Réunion des musées nationaux-Grand Palais/Ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines et de l'architecture/DEPS, 2025

Cinéma

Tableau 59 – Nombre et part de courts-métrages réalisés par des femmes selon le genre, 2021-2023

Unités et %

	2021	2022	2023	
	Part (%)	Part (%)	Nombre de courts-métrages réalisés par des femmes	Part (%)
Fiction	42	39	80	38
Animation	61	50	22	46
Documentaire de création/expérimental	35	47	16	53
Ensemble	43	42	118	41

Champ : films de court-métrage dont la production a été financièrement soutenue par le CNC à travers cinq mécanismes d'aides : l'aide avant réalisation, l'aide au programme de production, l'aide après réalisation, l'aide audiovisuelle et l'investissement du fonds de soutien automatique.
Note : seuls les films strictement réalisés par des femmes sont comptabilisés.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2025

Tableau 60 – Part des femmes dans la réalisation de longs-métrages (films agréés), 2012-2023

Unités et %

	Nombre de films agréés	Répartition selon le genre (%)		
		Femmes	Hommes	Mixte*
2012	279	21	76	3
2013	269	21	75	3
2014	258	20	78	2
2015	300	21	77	2
2016	283	20	76	3
2017	300	23	73	4
2018	300	23	75	2
2019	301	23	74	3
2020	237	25	74	1
2021	340	26	69	5
2022	287	30	67	3
2023	298	27	70	3

* Lorsqu'un film est coréalisé par des personnes de genre différent, il est qualifié de mixte et est comptabilisé une seule fois.
Note : les années considérées sont les années d'agrément des investissements.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2025

Tableau 61 – Part de longs-métrages réalisés par des femmes selon le type de coproduction, 2012-2023

En %

	Films d'initiative française			Films à majorité étrangère			Total films agréés		
	Femmes	Hommes	Mixte*	Femmes	Hommes	Mixte*	Femmes	Hommes	Mixte*
2012	22,0	75,1	2,9	18,6	77,1	4,3	21,1	75,6	3,2
2013	23,1	73,6	3,4	14,8	82,0	3,3	21,2	75,5	3,3
2014	21,7	76,4	2,0	14,5	83,6	1,8	20,2	77,9	1,9
2015	22,6	75,6	1,7	15,2	83,3	1,5	21,0	77,3	1,7
2016	23,5	73,8	2,7	9,7	85,5	4,8	20,5	76,3	3,2
2017	25,2	70,3	4,5	17,9	80,8	1,3	23,3	73,0	3,7
2018	21,9	76,4	1,7	27,0	69,8	3,2	23,0	75,0	2,0
2019	23,8	72,9	3,3	18,0	80,3	1,6	22,9	74,1	3,0
2020	26,1	73,4	0,5	20,4	77,6	2,0	24,9	74,3	0,8
2021	26,0	69,4	4,5	28,0	65,3	6,7	26,5	68,5	5,0
2022	29,8	66,8	3,4	29,1	67,1	3,8	29,6	66,9	3,5
2023	25,0	72,9	2,1	33,9	61,3	4,8	26,8	70,5	2,7
Total	24,3	72,9	2,8	20,9	75,7	3,5	23,5	73,6	3,0

* Lorsqu'un film est coréalisé par des personnes de genre différent, il est qualifié de mixte et comptabilisé une seule fois.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2025

Tableau 62 – Films d'initiative française selon le type de film et le genre des réalisateurs et réalisatrices, 2012-2023

Unités et %

	Films de fiction				Films documentaires				Films d'animation			
	Femmes	Hommes	Mixtes*	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Mixtes*	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Mixtes*	Part des femmes (%)
2012	38	120	3	24	8	28	2	21	9	1		0
2013	36	128	4	21	12	21	3	33	4			0
2014	36	127	1	22	8	23	3	24	5			0
2015	44	144	1	23	9	30	3	21	3			0
2016	38	128	4	22	14	25	2	34	10			0
2017	47	126	7	26	7	28	2	19	2	2	1	40
2018	41	141	1	22	11	35	3	22	5			0
2019	37	139	3	21	21	31	4	38	4	1		0
2020	32	100	1	24	15	33		31	2	5		29
2021	52	155	7	24	17	23	4	39	6	1		0
2022	49	105	5	31	12	30	1	28	1	4	1	17
2023	48	140	3	25	9	22	2	27	2	10		17
Total	498	1553	40	24	143	329	29	29	7	67	5	9

Lorsqu'un film est coréalisé par des personnes de genre différent, il est qualifié de mixte et comptabilisé une seule fois.

Note de lecture : 48 films d'initiative française de fiction ont été réalisés par des femmes en 2023, 140 par des hommes et 3 par des femmes et des hommes. 25 % des films de fiction d'initiative française ont donc été strictement réalisés par des femmes en 2023.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2025

Médias

Tableau 63 – Part des femmes à l'antenne par genre de programme, 2014-2023

Unités et %

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Fiction	37	39	35	///	40	41	38	39	42	43
dont fiction française récente (moins de 3 ans)	41	-	37	///	40	43	41	42	48	45
Information	36	36	37	///	38	39	38	40	38	39
Magazines et documentaires	34	35	32	///	36	38	34	39	36	39
Divertissement	39	-	41	///	43	40	46	42	41	38
Sport	16	-	17	///	24	15	12	20	18	19

Champ : 19 chaînes de la TNT.

Les observations ont été menées sur les programmes d'informations de la mi-journée et sur la tranche horaire 17 h-23 h.

Pour plus de précisions : <https://www.Arcom.fr/nos-ressources/etudes-et-donnees/mediatheque/rapport-sur-la-representation-de-la-diversite-de-la-societe-francaise-dans-les-medias-2013-2023>

Source : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom)/DEPS, 2025

Tableau 64 – Part des femmes présentatrices, expertes et journalistes sur les plateaux des chaînes de radio publiques et privées, 2018-2023

En %

		Part de présentatrices						Part d'expertes						Part de journalistes					
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Chaînes de radio publiques	France Info	27	35	30	35	28	39	27	46	46	48	48	47	36	40	40	43	42	45
	France Inter	39	42	41	46	45	49	36	38	36	42	49	47	46	49	51	48	51	50
	France Culture	48	47	47	47	51	56	36	39	42	44	48	51	47	51	49	48	53	50
	France Musique	57	47	57	50	50	50	50	51	48	49	51	50	44	58	47	42	50	37
Chaînes de radio privées	RMC	18	11	17	17	19	15	20	15	24	21	16	22	19	25	13	23	22	23
	RTL	33	49	48	36	37	36	31	42	47	48	47	44	31	31	30	52	46	43
	RFI	43	47	46	47	48	51	35	36	33	36	36	35	40	35	38	39	39	38
	Europe 1	36	47	29	34	38	45	44	38	40	36	37	34	44	65	40	60	50	45

Pour en savoir plus : <https://www.arcom.fr/actualites/la-representation-des-femmes-la-television-et-la-radio>

Source : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom)/DEPS, 2025

Tableau 65 – Part des femmes et des hommes sur les plateaux de radio sur la tranche horaire 6 h-9 h, heures de forte audience, 2017-2023

En %

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Part de femmes	44	39	41	38	43	45	43
Part d'hommes	56	61	59	62	57	55	57

Pour en savoir plus : <https://www.arcom.fr/actualites/la-representation-des-femmes-la-television-et-la-radio>

Source : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom)/DEPS, 2025

Tableau 66 – Part des femmes et des hommes sur les plateaux de radio, toutes catégories confondues, 2017-2023

En %

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Part de femmes	36	37	40	39	42	42	42
Part d'hommes	64	63	60	61	58	58	58

Pour en savoir plus : <https://www.arcom.fr/actualites/la-representation-des-femmes-la-television-et-la-radio>

Source : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom)/DEPS, 2025

Tableau 67 – Part des femmes présentatrices, expertes et journalistes sur les chaînes de télévision publiques et privées, 2018-2023

En %

		Part de présentatrices						Part d'expertes						Part de journalistes					
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Chaînes de télévision publiques	France Ô*	71	n.d.	n.d.	-	-	-	52	47	n.d.	-	-	-	50	n.d.	n.d.	-	-	-
	France 2	54	50	38	59	57	58	34	41	52	58	57	53	42	44	47	54	51	50
	France 3	47	47	53	40	35	41	56	29	32	50	20	n.d.	47	59	42	47	47	39
	France 4	13	0	46	45	44	51	50	n.d.	67	65	n.d.	n.d.	43	0	56	26	0	43
	France 5	65	67	55	50	43	57	37	39	47	46	46	43	35	36	47	31	27	30
Chaînes de télévision privées	TF1	25	43	44	52	55	64	43	50	13	44	53	54	26	35	58	40	37	33
	Canal +	27	31	42	38	49	43	28	35	36	38	49	48	27	29	18	25	32	41
	M6	39	47	56	45	58	54	20	39	30	52	66	62	57	53	37	53	61	55
	Paris Première	85	59	69	76	72	58	39	39	17	35	38	42	47	76	58	56	46	52
	NRJ 12	41	12	21	4	0	0	45	49	61	55	58	65	90	98	83	83	21	20
	C8	63	77	70	70	62	76	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	44	43	41	48	49	50
	TMC	37	38	35	42	51	51	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	36	38	53	38	36	41
	TFX	87	43	93	98	95	97	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	50	n.d.	n.d.	100	n.d.	100

* La chaîne n'existe plus depuis septembre 2020.

n.d. : données non disponibles.

Pour en savoir plus : <https://www.arcom.fr/actualites/la-representation-des-femmes-la-television-et-la-radio>

Source : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) 2022/Ministère de la Culture, Mission RSO, 2025

Tableau 68 – Part des femmes sur les plateaux de télévision dans les programmes diffusés aux heures de forte audience, 2016-2023

En %

	Tranche horaire 18 h-20 h	Tranche horaire 21 h-23 h
2016	25	33
2017	29	29
2018	39	29
2019	33	45
2020	40	42
2021	40	38
2022	44	36
2023	40	38

Pour en savoir plus : <https://www.arcom.fr/actualites/la-representation-des-femmes-la-television-et-la-radio>

Source : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), 2025

Tableau 69 – Part des femmes sur les plateaux de télévision, toutes catégories confondues, 2018-2023

En %

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Part de femmes	42	42	43	45	45	45

Pour en savoir plus : <https://www.arcom.fr/actualites/la-representation-des-femmes-la-television-et-la-radio>

Source : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), 2025

Tableau 70 – Part des femmes parmi les détenteurs et les détentrices de la carte de presse, 2020-2023

Unités et %

	2020	2021	2022	2023	
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Nombre de détenteurs et les détentrices de la carte de presse	Part des femmes (%)
Par secteur					
Presse écrite	49	49	49	20 199	50
Télévision	45	45	45	6 592	46
Radio	45	45	46	3 007	46
Agence de presse	43	45	46	2 931	45
Autres	56	54	51	2 506	48
Par métier					
Reporter rédacteur ou rédactrice	49	49	49	18 444	47
Rédacteur ou rédactrice en chef	40	41	41	4 499	37
Chef ou cheffe d'agence, de service, de rubrique	46	47	47	2 854	47
Secrétaire de rédaction	63	62	64	2 277	63
Secrétaire général de rédaction, chef ou cheffe d'édition	48	46	45	1 274	47
Dessinateur ou dessinatrice, graphiste	55	56	55	452	54
Reporter photographe	23	22	20	580	21
Directeur ou directrice de publication ou de rédaction	31	30	29	834	27
Journaliste reporter d'images	39	39	39	899	41
Producteur ou productrice/réalisateur ou réalisatrice	55	47	48	53	52
Autres	53	50	51	3 069	60
Par âge					
Moins de 26 ans	50	51	51	2 048	50
26 à 35 ans	53	52	52	8 168	52
36 à 45 ans	50	50	51	8 161	51
46 à 55 ans	46	46	46	9 082	46
56 à 65 ans	42	42	43	7 021	44
66 ans et plus	36	35	36	755	35
Total	48	48	48	35 235	48

Source : Observatoire des métiers de la presse, Afdas/CCJUP, 2025

Tableau 71 – Part des femmes parmi les expertes et experts invitées et invités de certains programmes à la télévision et à la radio en 2024

En %

Média	Émission	Part des femmes (%)	Part des femmes l'année précédente (%)
France Télévisions	Ensemble d'émissions	n.d.	47
	dont C dans l'air	n.d.	43
Arte	Ensemble d'émissions	n.d.	n.d.
	dont Arte Journal	39	40
	dont 28 minutes	43	43
	dont X-enius/ twist	47	56
Radio France	Ensemble d'émissions	50	49
	dont Grand bien vous fasse	49	49
	dont La terre au carré	48	47
	dont Le téléphone sonne	42	42
	dont En marge	62	56
	dont 13/14	53	49
	dont Les petits bateaux	51	49
	dont Totemic	53	48
	dont Les matins du samedi	49	51
	dont Les enjeux internationaux	42	49
	dont Affaires culturelles	48	54
	dont Entendez-vous l'éco ?	49	48
	dont Être et savoir	57	58
	dont De cause à effets	54	51
	dont Les informés	34	47
	dont C'est la vie	67	62
	dont La tribune des critiques de disques	49	50
France Média Monde	Ensemble émissions de France 24 et de RFI en français	38	37

Périmètre Arcom.

La chaîne ne comptabilise que les expertes et non les femmes invitées en tant que témoins.

France Média Monde : résultats sur les mois de mai et octobre cumulés, période scrutée par l'Arcom pour 2024, sur les catégories « expertes et autres intervenantes » pour RFI et France 24 en français (ensemble des émissions prises en compte).

n.d. : données non disponibles.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, 2025

Tableau 72 – Lauréats du Syndicat de la critique théâtre, musique et danse entre 2002-2003 et 2023-2024 pour leurs trois Grands Prix : théâtre, musique et danse

Unités et %

	2002-2003 à 2012-2013	2013-2014 à 2023-2024
Grand Prix théâtre		
Nombre de personnes primées pour l'écriture	11	11
dont femmes	0	2
Part des femmes (%)	0	18
Nombre de personnes primées pour la mise en scène	11	11
dont femmes	0	2
Part des femmes (%)	0	18
Grand Prix musique		
Nombre de personnes primées pour la composition	11	10
dont femmes	0	0
Part des femmes (%)	0	0
Nombre de personnes primées pour la direction musicale	11	10
dont femmes	1	1
Part des femmes (%)	9	10
Nombre de personnes primées pour la mise en scène	11	13
dont femmes	1	4
Part des femmes (%)	9	31
Grand Prix danse		
Nombre de personnes primées pour la chorégraphie	12	14
dont femmes	4	6
Part des femmes (%)	33	43
Total		
Nombre de personnes primées	67	69
dont femmes	6	15
Part des femmes (%)	9	22

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité/DEPS, 2025

Consécration artistique

Cinéma

Tableau 73 – Part des femmes parmi les lauréates et les lauréats de certaines distinctions aux César du cinéma, 1976-2024

Unités et %

	1976 à 1979	1980 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2019	2020 à 2021	2022 à 2024	Total
Meilleur film								
Films sélectionnés	16	45	52	52	71	12	17	265
dont réalisés par des femmes	1	3	4	7	9	2	6	32
Part des femmes (%)	6	7	8	13	13	17	35	12
Films primés	4	11	10	10	10	2	3	50
dont réalisés par des femmes	0	1	0	3	0	0	1	5
Part des femmes (%)	0	9	0	30	0	0	33	10
Meilleur court-métrage*								
Films sélectionnés	15	54	42	46	46	10	-	213
dont réalisés par des femmes	1	10	6	9	12	6	-	44
Part des femmes (%)	7	19	14	20	26	60	-	21
Films primés	3	10	10	11	10	2	-	46
dont réalisés par des femmes	1	1	1	4	5	2	-	14
Part des femmes (%)	33	10	10	36	50	100	-	30
Meilleur film de court-métrage de fiction*								
Films sélectionnés	-	-	-	-	-	-	13	13
dont réalisés par des femmes	-	-	-	-	-	-	3	3
Part des femmes (%)	-	-	-	-	-	-	23	23
Films primés	-	-	-	-	-	-	3	3
dont réalisés par des femmes	-	-	-	-	-	-	2	2
Part des femmes (%)	-	-	-	-	-	-	67	67
Meilleur film de court-métrage d'animation								
Films sélectionnés	-	-	-	-	-	-	10	10
dont réalisés par des femmes	-	-	-	-	-	-	7	7
Part des femmes (%)	-	-	-	-	-	-	65	65
Films primés	-	-	-	-	-	-	3	3
dont réalisés par des femmes	-	-	-	-	-	-	3	3
Part des femmes (%)	-	-	-	-	-	-	100	100
Meilleur film de court-métrage documentaire								
Films sélectionnés	-	-	-	-	-	-	10	10
dont réalisés par des femmes	-	-	-	-	-	-	4	4
Part des femmes (%)	-	-	-	-	-	-	35	35
Films primés	-	-	-	-	-	-	3	3
dont réalisés par des femmes	-	-	-	-	-	-	2	2
Part des femmes (%)	-	-	-	-	-	-	67	67
Meilleure réalisation								
Personnes sélectionnées	16	46	52	51	66	12	17	260
dont femmes	1	2	4	3	12	2	6	30
Part des femmes (%)	6	4	8	6	18	17	35	12
Personnes primées	4	10	11	10	10	2	3	50
dont femmes	0	0	0	1	0	0	1	2
Part des femmes (%)	0	0	0	10	0	0	33	4

* « Meilleur court-métrage de fiction » jusqu'à 1991, puis « Meilleur court-métrage », puis à nouveau « Meilleur court-métrage de fiction » depuis 2022.

Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité /DEPS, 2025

Tableau 74 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats de certains prix du Festival de Cannes ainsi qu'à la présidence du jury de la sélection officielle, 1970-2024

Unités et %

	1970 à 1979	1980 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2019	2021 à 2024	Total
Palme d'or							
Films primés	13	12	12	10	10	4	61
dont réalisés par des femmes	0	0	1	0	0	2	3
Part des femmes (%)	0	0	8	0	0	50	5
Palme d'or du court-métrage							
Films primés	8	10	10	10	10	4	52
dont réalisés par des femmes	0	2	1	2	1	3	9
Part des femmes (%)	0	20	10	20	10	75	17
Grand Prix							
Films primés	9	10	10	10	10	4	53
dont réalisés par des femmes	0	1	0	1	2	2	5
Part des femmes (%)	0	10	0	10	20	50	9
Présidence du jury							
Nombre de présidences	10	10	10	10	10	4	14
dont femmes	4	0	2	2	2	1	5
Part des femmes (%)	40	0	20	20	20	25	36

Note : il n'y a pas eu de Festival de Cannes en 2020.

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité, 2025

Prix Alice Guy

Depuis 2018, le prix Alice Guy récompense la réalisatrice de l'année. La sélection des cinq finalistes se fait d'abord par un vote en ligne des internautes parmi les films français, agréés CNC, réalisés par une femme et sortis en salle l'année précédente. Ensuite, un jury paritaire composé de trois femmes et trois hommes délibère pour désigner la lauréate parmi les cinq finalistes.

Musique

Tableau 75 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats des Victoires de la musique, de la musique classique et du jazz, 1985-2024

Unités et %

	1985 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2019	2020 à 2024	Total
Victoires de la musique						
Meilleur album ¹						
Albums primés, <i>dont interprétés par :</i>	6	10	19	21	5	61
<i>hommes</i>	5	10	17	15	3	50
<i>femmes</i>	0	0	1	4	2	7
<i>mixtes² (duo, groupe, etc.)</i>	1	0	1	2	0	4
Part des femmes (%)	0	0	5	19	40	11
Albums primés, <i>dont composés par :</i>	5	10	19	21	5	60
<i>hommes</i>	4		16	15	3	38
<i>femmes</i>	0	0	1	2	1	4
<i>mixtes² (duo, groupe, etc.)</i>	1	0	2	4	1	8
Part des femmes (%)	0	0	5	10	20	7
Albums primés, <i>dont écrits par :</i>	5	10	19	21	5	60
<i>hommes</i>	4	10	11	13	3	41
<i>femmes</i>	0	0	1	5	2	8
<i>mixtes² (duo, groupe, etc.)</i>	1	0	7	3	0	11
Part des femmes (%)	0	0	5	24	40	13
Victoires du jazz						
Artiste de l'année			2000 à 2009	2010 à 2019	2020 à 2021	Total
Artistes primés			8	10	4	22
<i>dont hommes</i>			6	8	3	17
<i>dont femmes</i>			0	2	1	3
<i>mixtes² (duo, groupe, etc.)</i>			2	0	0	2
Part des femmes (%)			0	20	25	14
Artiste vocal(e) de l'année					2022 à 2024	
Artistes primés					4	4
<i>dont hommes</i>					1	1
<i>dont femmes</i>					3	3
<i>mixtes² (duo, groupe, etc.)</i>					0	0
Part des femmes (%)					75	75
Artiste instrumental(e) de l'année					2022 à 2024	
Artistes primés					3	3
<i>dont hommes</i>					1	1
<i>dont femmes</i>					2	2
<i>mixtes² (duo, groupe, etc.)</i>						0
Part des femmes (%)					67	67
Victoires de la musique classique³						
	1985 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2019	2020 à 2024	Total
Artistes primés	7	18	29	27	17	98
<i>dont hommes</i>	2	10	21	22	8	63
<i>dont femmes</i>	5	8	8	5	9	35
Part des femmes (%)	71	44	28	19	53	36

1. « Meilleur album de l'année » entre 1985 et 1998 et en 2011 et 2021 ; « Meilleur album rock » et « Meilleur album variété » pour les autres années.

2. « Mixtes » : au moins une femme.

3. « Artiste lyrique de l'année » et « Soliste instrumental de l'année » à partir de 1986, ainsi que « Compositeur de l'année » à partir de 2000.

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité, 2025

Tableau 76 – Part des femmes parmi les sélections et les lauréates et lauréats du prix Joséphine des artistes

Unités et %

	2022	2023	2024
Albums sélectionnés	40	40	40
<i>dont composés et interprétés par des femmes</i>	14	16	15
<i>dont composés et interprétés par un groupe mixte</i>	6	6	2
Part des albums composés et interprétés uniquement par des femmes (en %)	35	40	38
Palmarès des albums	10	10	10
<i>dont composés et interprétés par des femmes</i>	3	4	7
<i>dont composés et interprétés par un groupe mixte</i>	2	0	0
Part des albums composés et interprétés uniquement par des femmes (en %)	30	40	70
Album lauréat	1	1	1
<i>dont composé et interprété par des femmes</i>	1	0	1
<i>dont composé et interprété par un groupe mixte</i>	0	0	0
Album récompensé par le jury 18-20 ans	-	1	1
<i>dont composé et interprété par des femmes</i>	-	0	0
<i>dont composé et interprété par un groupe mixte</i>	-	0	0

Note : le jury du prix Joséphine est composé d'artistes et distingue les albums selon le seul critère de la qualité artistique, sans considération de genre musical ni de notoriété.
Le jury établit le palmarès des 10 meilleurs albums de l'année et distingue un album en particulier. Depuis 2023, le prix Joséphine 18-20 ans récompense aussi un album.

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité/DEPS, 2025

Théâtre

Tableau 77 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats des Molières, 1987-2024

Unités et %

	1987 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2019	2020, 2022 à 2024**	Total
Molière du metteur ou de la metteuse en scène*						
Personnes sélectionnées	16	50	53	53	36	208
<i>dont femmes</i>	1	0	8	8	13	30
Part des femmes (%)	6	0	15	15	36	14
Personnes primées	3	10	10	12	11	46
<i>dont femmes</i>	0	0	3	1	4	8
Part des femmes (%)	0	0	30	8	36	17
Molière de l'auteur ou de l'autrice						
Personnes sélectionnées	14	55	54	41	24	188
<i>dont femmes</i>	3	10	6	9	13	41
Part des femmes (%)	21	18	11	22	54	22
Personnes primées	3	15	10	7	4	39
<i>dont femmes</i>	1	3	1	0	2	7
Part des femmes (%)	33	20	10	0	50	18

* « Molière du metteur et de la metteuse en scène d'un spectacle de théâtre public » et « Molière du metteur ou de la metteuse en scène d'un spectacle de théâtre privé ».
** Il n'y a pas eu de Molières en 2021.

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité, 2025

Livre

Tableau 78 – Part des femmes dans les jurys de quelques prix littéraires emblématiques, 2017-2024

Unités et %

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024**			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Composition	38	43	41	42	44	41	53	28	31	59	47
dont hors prix Femina*	24	30	28	29	32	29	42	16	32	48	33
Présidence	17	17	33	50	50	33	50	2	3	5	40

1. Le jury du prix Femina est composé exclusivement de femmes.
 ** La composition du jury pour le prix Décembre n'est pas disponible en 2024.
 Champ : les prix qui ont été pris en compte dans ce tableau sont les suivants : Académie Goncourt, Renaudot, Femina, Décembre, Interallié et Médicis.

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité/DEPS, 2025

Tableau 79 – Part des femmes parmi les sélections et parmi les nominations pour neuf prix littéraires, 2012-2024

Unités et %

	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes (%)
2012-2019				
Personnes sélectionnées	604	358	962	37
Personnes primées	44	28	72	39
2020-2024				
Personnes sélectionnées	321	267	588	45
Personnes primées	28	17	45	38

Champ : Académie française (Grand Prix), Décembre, Femina, Goncourt (roman), Interallié (roman français), Prix des libraires, Prix du livre Inter, Médicis, Renaudot.

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité/DEPS, 2025

Tableau 80 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats de quelques prix littéraires emblématiques, 1900-2024

Unités et %

	1900 à 1909	1910 à 1919	1920 à 1929	1930 à 1939	1940 à 1949	1950 à 1959	1960 à 1969	1970 à 1979	1980 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2019	2020 à 2024	Total
Lauréates et lauréats														
Hommes	11	19	32	43	35	50	54	76	78	97	104	89	34	722
Femmes	2	5	2	7	10	8	16	18	25	36	34	58	36	257
Total	13	24	34	50	45	58	70	94	103	133	138	147	70	979
Part des femmes (%)	15	21	6	14	22	14	23	19	24	27	25	39	51	26

Champ : les 14 prix suivants ont été pris en compte dans ce tableau : Académie Goncourt (roman), Goncourt des lycéens, Renaudot (roman), Femina, Décembre, Interallié (roman français), Prix du roman Fnac, Prix des libraires, prix Médicis, Prix du livre Inter, Grand Prix RTL-Lire, Prix des lectrices de *Élle* (fiction), Prix des maisons de la presse, Grand Prix du roman de l'Académie française.

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité/DEPS, 2025

Photographie

Tableau 81 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats de quelques prix photographiques emblématiques, 2012-2024

Unités et %

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Hommes	9	9	7	11	13	11	13	16	6	10	12	9	11
Femmes	4	5	6	2	4	9	8	5	11	11	10	9	5
Total	13	14	13	13	17	20	21	21	17	21	22	18	16
Part des femmes (%)	31	36	46	15	24	45	38	24	65	52	45	50	31

Champ : Nadar, HCB (tous les 2 ans), Camera Clara, Carmignac, Niepce, Visa d'Or Presse Quotidienne, Prix Roger Pic (La Scam), Bourse de la Fondation Jean-Luc Lagardère, HSBC (remplacé en 2022 par Viviane Esders), Prix Marc Lacharrière, Levallois jeune création (remplacé en 2023 par Le Bal – Prix de la jeune création), Bourse du Talent, Découvertes Roederer Arles, Prix ImageSingulières (n'existe plus depuis 2024), Paris photo – Aperture Foundation.

Source : Ministère de la Culture, DEPS, bureau de la photographie, 2025

Architecture

Tableau 82 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats de prix d'architecture emblématiques, 2021-2024

Unités et %

	2021	2022	2023	2024
Hommes	11	10	14	9
Femmes	2	3	4	6
Total	13	13	18	15
Part des femmes récompensées (%)	15	23	22	40

Champ couvert en 2024 : À vivre (Grand Prix du jury), Équerre d'argent, Médaille d'or de l'Académie d'architecture, Première Œuvre, Projet citoyen (prix HLM construction neuve et réhabilitation ; catégorie générale), Prix d'A (Grand Prix), Grand Prix national d'architecture.
Note : des discontinuités de champ sont à noter au sujet des prix suivants : le prix AFEX a été attribué en 2021 et 2023 (pas en 2022 et 2024), les AJAP se sont tenus en 2020 et 2023 (pas en 2021, 2022 et 2023), le GPNA s'est tenu en 2022 et 2024 (pas en 2021 et 2023).

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2025

Ordres nationaux

Tableau 83 – Part des femmes décorées dans l'ordre des Arts et des Lettres, 2014-2024

Unités et %

	Chevalier ou chevalière				Officier ou officière				Commandeur ou commandeuse			
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
2014	269	374	643	42	69	104	173	40	15	60	75	20
2015	258	376	634	41	58	124	182	32	15	34	49	31
2016	273	315	588	46	68	107	175	39	27	43	70	39
2017	181	211	392	46	53	62	115	46	14	29	43	33
2018	145	158	303	48	19	40	59	32	12	21	33	36
2019	233	267	500	47	55	91	146	38	20	29	49	41
2020	211	230	441	48	49	90	139	35	19	31	50	38
2021	216	230	446	48	75	65	140	54	17	28	45	38
2022	212	236	448	47	75	64	139	54	27	22	49	55
2023	205	217	422	49	53	62	115	46	21	15	36	58
2024	114	117	231	49	25	24	49	51	12	16	28	43

Note : il n'y a pas eu de promotion Été pour l'année 2024.

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité, 2025

Tableau 84 – Part des femmes dans la composition de l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie des beaux-arts, 2022-2025

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025
Académie française				
Nombre d'académiciennes et d'académiciens	35	35	35	36
dont femmes	6	6	6	6
Part des femmes (%)	17	17	17	17
Académie des inscriptions et belles-lettres				
Nombre d'académiciennes et d'académiciens	55	56	55	55
dont femmes	5	6	5	6
Part des femmes (%)	9	11	9	11
Académie des beaux-arts				
Nombre d'académiciennes et d'académiciens	58	54	58	65
dont femmes	9	10	11	18
Part des femmes (%)	16	19	19	28

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité, 2025

Formation, éducation, emploi, rémunération

Contexte juridique

Le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, qui fait partie du bloc de constitutionnalité, pose le principe d'égal accès à l'éducation en ces termes : « 13. La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État. »

Le Code de l'éducation vient préciser l'application de ce principe général, notamment dans son article L. 111-1. L'éducation est placée au rang de priorité nationale. Le service public de l'éducation contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction, notamment celle du sexe.

Concernant la formation, l'article L. 6112-1 du Code du travail précise qu'aucune distinction ne doit être faite entre les femmes et les hommes concernant l'accès à la formation. En outre, l'article L. 6112-2 du même code précise que par exception au principe de non-discrimination énoncé à l'article précédent, le pouvoir réglementaire ou des contrats peuvent prévoir, à titre transitoire, des mesures prises au seul bénéfice des femmes en vue d'établir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en matière de formation.

Enseignement, formation

Tableau 85 – Part des femmes parmi les étudiantes et étudiants des écoles de l'enseignement supérieur Culture, 2011-2024

Unités et %

	Part des femmes													Nombre d'étudiantes et d'étudiants	Nombre d'écoles
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2023-2024	2023-2024
Arts plastiques	63	64	65	64	64	65	66	66	67	68	69	70	71	11 392	44
Architecture	57	56	57	57	57	58	59	58	58	59	60	61	63	18 931	21
Spectacle vivant	56	55	49	52	50	48	47	48	49	49	48	50	49	3 839	33
Patrimoine	80	81	82	80	80	80	81	79	78	81	82	80	80	1 821	2
Cinéma, audiovisuel	54	56	61	58	55	56	51	51	50	56	55	56	58	343	2
Ensemble de l'enseignement supérieur Culture	59	60	60	60	60	60	61	60	61	62	63	63	65	36 326	102 ²
Ensemble de l'enseignement supérieur ¹	56	55	55	55	55	55	55	55	56	56	56	56	56	2 965 400	

Champ : établissements de l'enseignement supérieur Culture (ESC) placés sous la tutelle du ministère de la Culture.

1. Source : *Repères et références statistiques. Rapport annuel*, DEPP-SD-SIES/MESRI.

2. Parmi les 99 écoles de l'ESC, trois sont pluridisciplinaires. Chaque site d'enseignement de ces écoles pluridisciplinaires étant spécialisé, leurs effectifs apparaissent dans le tableau par domaine, portant le nombre total d'écoles à 102, sans double compte.

Source : enquêtes SISE Inscriptions, MESRI, SIES/Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2025

Tableau 86 – Part des femmes dans les écoles dédiées à l'enseignement artistique et culturel, hors écoles de l'Enseignement supérieur Culture, 2023-2024

Unités et %

	Part des femmes	Nombre d'étudiantes et d'étudiants	Nombre d'écoles
Arts plastiques	74	16 875	88
Architecture	56	987	2
Spectacle vivant	60	5 135	36
Cinéma, audiovisuel	48	9 802	27
Écoles pluridisciplinaires	62	29 002	66
Ensemble de l'enseignement artistique et culturel, hors ESC	63	61 801	219
Ensemble de l'enseignement supérieur ¹	56	2 965 400	

Champ : établissements dédiés à l'enseignement artistique et culturel (publics ou privés à statut associatif ou à but lucratif), hors écoles de l'Enseignement Supérieur Culture (ESC).

1. Source : *Repères et références statistiques. Rapport annuel*, DEPP-SD-SIES/MESRI.

Source : enquêtes SISE Inscriptions, MESRI, SIES/Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2025

Tableau 87 – Part des femmes parmi les actifs et actives des secteurs culturels ayant bénéficié d’une formation continue, 2021-2023

Unités et %

	2021	2022	2023			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Intermittentes et intermittents du spectacle par catégorie						
Techniciennes et techniciens de l'audiovisuel	41	47	1 626	1 867	3 493	47
Techniciennes et techniciens du spectacle vivant	24	29	1 287	3 255	4 542	28
Artistes interprètes	61	62	5 062	3 269	8 331	61
Musiciennes et musiciens	26	27	630	1 585	2 215	28
Total	43	47	8 605	9 976	18 581	46
Personnes salariées permanentes par branche						
Spectacle vivant	52	56	7 386	6 141	13 527	55
Audiovisuel	47	48	5 641	6 269	11 910	47
Exploitation cinématographique	43	42	1 319	1 759	3 078	43
Distribution de films	62	59	130	66	196	66
Publicité	55	56	8 872	6 845	15 717	56
Espaces de loisirs, d'attractions et culturels	43	44	6 456	8 095	14 551	44
Presse écrite et agence de presse	52	53	4 838	4 367	9 205	53
Les éditions ¹	70	69	530	276	806	66
Diverses activités culturelles	64	64	851	1 112	1 963	43
Total	51	52	36 023	34 930	70 953	51
Artistes auteurs et autrices par catégories						
Images fixes et arts visuels	74	71	1 274	415	1 689	75
Arts visuels 3D	67	69	270	114	384	70
Écrits et arts dramatiques	76	75	297	96	393	76
Musique et chorégraphie	16	16	27	137	164	16
Cinéma et audiovisuel	56	55	380	284	664	57
Photographes	43	47	291	269	560	52
Total	63	63	2 539	1 315	3 854	66
Pigistes de la presse écrite et en ligne						
Total	80	78	121	48	169	72
Total général	50	51	47 288	46 269	93 557	51

1. La branche des éditions rassemble l’édition de livres, l’édition phonographique et l’édition musicale.

Source : Afidas, opérateur de compétences des secteurs de la culture, de la création, de la communication, du sport, du tourisme et des télécommunications et fonds de formation des artistes-auteurs, 2025

Tableau 88 – Taux d’insertion professionnelle des diplômées et diplômés 2020 de l’enseignement supérieur Culture en 2024, par filière

Unités et %

	Actif (%)	En recherche d’emploi (%)	Autre situation (%)	Effectifs
Architecture				
Femmes	91	8	1	757
Hommes	93	6	1	484
Effectif total	92	7	1	1 241
Arts plastiques				
Femmes	83	13	3	430
Hommes	82	16	2	206
Effectif total	83	14	3	636
Cinéma				
Femmes	90	10	0	40
Hommes	97	3	0	31
Effectif total	93	7	0	71
Patrimoine				
Femmes	90	9	1	106
Hommes	85	8	8	13
Effectif total	89	9	2	119
Spectacle vivant				
Femmes	97	3	0	218
Hommes	96	4	0	225
Effectif total	96	3	0	443
Ensemble de l’enseignement supérieur Culture				
Femmes	90	9	2	1 551
Hommes	91	8	1	959
Effectif total	90	8	1	2 510

Champ : diplômées et diplômés de l’enseignement supérieur Culture en 2020, n’ayant pas obtenu de diplôme complémentaire depuis leur diplôme et n’étant pas inscrit en formation au moment de l’enquête.

Lecture : en janvier 2024, 91 % des femmes et 93 % des hommes ayant été diplômés en 2020 d’une école d’architecture ont un emploi.

Source : Enquête annuelle sur l’insertion des diplômés de l’enseignement supérieur Culture, Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2025

Emploi et professions

Tableau 89 – Évolution de la part des femmes parmi les actives et actifs exerçant une profession culturelle, 1997-2020

Unités et %

	1997	2003	2009	2015	2019		2020 (p)	
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Nombre d'actives et actifs en emploi	Part des femmes (%)	Nombre d'actives et actifs en emploi
Architectes	17	21	32	33	38	64 400	38	80 200
Professeures et professeurs d'art	57	58	50	56	61	56 500	62	51 600
Professions de la documentation et de la conservation	79	74	77	65	74	22 700	72	45 600
Professions de l'audiovisuel et des spectacles	28	33	30	32	34	202 300	34	201 100
<i>dont artistes des spectacles</i>	31	38	31	35	38	68 800	36	66 700
<i>dont professions et techniques</i>	29	28	25	28	31	50 100	30	56 800
<i>dont cadres artistiques, de programmation et de production des spectacles</i>	24	31	40	31	32	83 400	34	77 600
Professions des arts visuels et métiers d'art	36	38	44	45	48	216 100	48	223 800
<i>dont artistes plasticiens</i>	35	39	41	43	41	41 500	43	38 800
<i>dont photographes</i>	23	24	30	34	38	23 300	38	24 500
<i>dont professions des arts graphiques, de la mode et de la décoration</i>	48	42	50	47	53	121 800	52	127 200
<i>dont métiers d'art</i>	27	34	40	50	44	29 500	44	33 300
Professions littéraires	46	46	52	54	53	94 200	53	99 300
<i>dont journalistes et cadres de l'édition</i>	43	44	55	51	48	63 800	49	63 800
<i>dont auteurs et autrices littéraires</i>	31	40	30	42	31	9 300	42	12 600
<i>dont traducteurs et traductrices</i>	68	67	56	68	75	21 100	73	22 900
Ensemble des professions culturelles	41	41	43	42	45	656 200	46	701 600
Ensemble des actives et actifs en emploi	44	46	47	48	48	27 050 000	49	27 285 200

p : donnée provisoire.

Note : deux changements dans l'enquête Emploi en continu de l'Insee ont pris place :

1. un changement méthodologique de l'enquête Emploi 2021 pouvant provoquer une rupture de série ;

2. un changement de nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) : alors que les professions sont codées en PCS 2003 dans les millésimes 2019 et 2020, l'enquête Emploi 2021 est la première enquête du service statistique public utilisant la nouvelle PCS 2020.

La consolidation des évolutions constatées pour le champ culture liées à ces changements est en cours. Dans l'attente, les dernières données disponibles concernent 2020.

Champ : personnes de 15 ans ou plus en emploi, France métropolitaine pour la période 1997-2009 et France hors Mayotte, en 2015 et 2020.

Source : Insee (enquêtes Emploi)/Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2025

Tableau 90 – Part des femmes salariées dans les métiers du spectacle vivant et de la production audiovisuelle, par tranche d'âge, 2020-2023

Unités et %

2020								
	Moins de 18 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans ou plus	Total
Spectacle vivant								
Femmes	623	8 844	24 196	21 088	14 091	8 304	1 650	78 796
Hommes	424	8 879	28 046	30 335	25 439	15 309	3 403	111 835
Part des femmes (%)	60	50	46	41	36	35	33	41
Production audiovisuelle								
Femmes	1 806	6 324	14 369	10 452	6 890	3 732	1 298	44 871
Hommes	1 910	6 838	16 221	14 898	11 835	6 426	2 414	60 542
Part des femmes (%)	49	48	47	41	37	37	35	43
2021								
	Moins de 18 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans ou plus	Total
Spectacle vivant								
Femmes	938	12 958	27 554	23 230	15 307	9 370	1 950	91 307
Hommes	690	11 637	32 011	33 011	27 886	17 272	4 316	126 823
Part des femmes (%)	58	53	46	41	35	35	31	42
Production audiovisuelle								
Femmes	2 520	9 387	17 761	12 122	8 022	4 531	1 625	55 968
Hommes	2 324	9 854	19 951	17 116	13 707	7 669	2 774	73 395
Part des femmes (%)	52	49	47	41	37	37	37	43
2022								
	Moins de 18 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans ou plus	Total
Spectacle vivant								
Femmes	1 489	18 111	32 474	25 765	17 050	10 318	2 420	107 627
Hommes	1 043	16 634	38 627	37 310	31 743	19 784	5 395	150 536
Part des femmes (%)	59	52	46	41	35	34	31	42
Production audiovisuelle								
Femmes	1 891	9 428	18 525	12 361	8 254	4 704	2 128	57 291
Hommes	1 999	10 066	20 384	17 260	14 165	8 243	3 918	76 035
Part des femmes (%)	49	48	48	42	37	36	35	43
2023								
	Moins de 18 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans ou plus	Total
Spectacle vivant								
Femmes	1 615	18 387	33 272	26 102	17 780	10 496	2 549	110 201
Hommes	1 162	16 730	38 718	36 765	31 738	20 023	5 815	150 951
Part des femmes (%)	58	52	46	42	36	34	30	42
Production audiovisuelle								
Femmes	2 169	9 341	18 662	12 574	8 340	4 866	1 864	57 816
Hommes	2 169	10 105	20 827	17 138	14 333	8 518	3 267	76 357
Part des femmes (%)	50	48	47	42	37	36	36	43

Note : les données sont issues des déclarations sociales nominatives faites par les entreprises et relatives aux exercices considérés. Pour une année d'observation, seules sont considérées les entreprises du secteur ayant déclaré du personnel à Audiens.
Remarque : les données par individu sont dédoublonnées. Ainsi, si une année donnée, un individu a été déclaré par deux employeurs différents d'une même branche, il n'est compté qu'une seule fois.

Source : Audiens, 2025

Tableau 91 – Évolution de la part des femmes parmi les actives et actifs travaillant dans un secteur culturel, 2010-2020

Unités et %

	2010	2012	2014	2016	2018	2020	
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Nombre d'actives et actifs en emploi
Architecture	41	43	44	42	45	44	86 500
Arts visuels	46	48	47	46	44	47	122 800
Arts plastiques et autre création artistique	52	52	47	46	45	49	65 200
Photographie	28	33	42	40	36	34	20 000
Design	49	50	52	50	46	49	37 600
Audiovisuel/Multimédia	38	41	38	37	39	39	122 200
Édition audiovisuelle	45	45	45	41	44	48	38 600
Industrie du film, du phonogramme et du jeu électronique	34	36	30	34	35	33	72 600
Diffusion audiovisuelle	34	50	48	40	45	44	11 000
Enseignement artistique amateur	45	54	50	49	48	56	38 700
Livre/Presse	58	56	57	59	57	59	129 000
Livre	67	68	65	64	64	64	52 000
Presse	53	51	53	56	53	55	77 000
Patrimoine	55	57	62	68	67	63	59 600
Publicité	51	47	43	45	50	51	80 000
Spectacle vivant	41	44	44	47	47	50	101 000
Ensemble des secteurs culturels	47	48	48	49	49	50	739 800
Ensemble des actives et actifs en emploi	47	48	48	48	48	49	27 285 200

Champ : personnes de 15 ans ou plus en emploi, France métropolitaine jusqu'en 2014 et France hors Mayotte de 2016 à 2020.

Note : deux changements dans l'enquête Emploi en continu de l'Insee ont pris place :

1. un changement méthodologique de l'enquête Emploi 2021 pouvant provoquer une rupture de série ;

2. un changement de nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) : alors que les professions sont codées en PCS 2003 dans les millésimes 2019 et 2020, l'enquête Emploi 2021 est la première enquête du service statistique public utilisant la nouvelle PCS 2020.

La consolidation des évolutions constatées pour le champ culture liées à ces changements est en cours. Dans l'attente, les dernières données disponibles concernent 2020.

Source : Insee (enquêtes Emploi)/Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2025

Tableau 92 – Part des femmes parmi les nouveaux et nouvelles membres et parmi les promues et promus au sein des sociétaires de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), 2024

Unités et %

	Nouveaux membres 2024		Promotion 2024 (effet au 1 ^{er} janvier 2025)			
	Effectifs	Part des femmes (%)	Adhérentes et adhérents promus au titre de sociétaire adjoint		Sociétaires adjoints promus au titre de sociétaires	
			Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Spectacle vivant	1 703	49	240	36	109	38
dont arts de la rue	94	53	8	50	2	50
dont cirque	84	43	7	57	1	0
dont chorégraphie	295	48	36	33	10	40
dont musique	303	46	34	15	17	0
dont mise en scène	66	64	13	23	8	38
dont théâtre	861	49	142	42	71	46
Audiovisuel	1 922	41	423	36	285	34
dont web	253	21	85	12	36	11
dont animation	165	42	66	41	44	34
dont cinéma	344	36	112	38	83	34
dont radio	70	37	19	26	11	36
dont télévision	186	38	141	50	111	42
Non connue	904	48	0	0	0	0
Total	3 625	45	663	36	394	35

Source : Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), DEPS, 2025

Tableau 93 – Part des femmes parmi les sociétaires de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), 2021-2024

Unités et %

	2021		2022		2023		2024			
	Sociétaires	Nouvelles adhésions	Sociétaires	Nouvelles adhésions	Sociétaires	Nouvelles adhésions	Sociétaires		Nouvelles adhésions	
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Auteurs-compositeurs ou autrices-compositrices	17	20	17	18	17	20	223 045	17	12 655	21
Auteurs-réalisateurs ou autrices-réalisatrices	16	18	16	24	16	17	3 714	17	407	15
Auteurs ou autrices de doublages et de sous-titrages	58	67	58	69	59	72	1 972	59	64	70
Total	17	20	17	19	18	21	228 731	18	12 719	21

Note : un nouvel adhérent peut appartenir à plusieurs catégories.

À partir de l'année 2024, une qualification plus détaillée des répertoires est mise en place, permettant d'identifier les activités sur la base des revenus générés, plutôt qu'en fonction du rôle au moment de l'adhésion à la Sacem. Cette évolution a notamment un impact sur la catégorisation des autrices et auteurs de doublages et de sous-titrages. Les données des années précédentes ont été révisées rétroactivement selon cette nouvelle méthode afin d'assurer la comparabilité dans le temps.

Source : Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), 2025

Tableau 94 – Part des femmes parmi les sociétaires de la Société civile des auteurs multimédia (La Scam), 2021-2024

Unités et %

	31 décembre 2021			31 décembre 2022			31 décembre 2023			31 décembre 2024		
	Effectifs	Femmes	Part des femmes (%)	Effectifs	Femmes	Part des femmes (%)	Effectifs	Femmes	Part des femmes (%)	Effectifs	Femmes	Part des femmes (%)
Sociétaires de La Scam	17 102	26 562	39	19 306	28 665	40	20 317	29 438	41	21 459	30 428	41
Nouvelles et nouveaux membres	833	983	46	989	1 011	49	1 117	1 075	51	1 221	1 219	50

Source : Société civile des auteurs multimédia (La Scam), janvier 2025

Rémunération, entreprises culturelles

Tableau 95 – Revenus annuels moyens bruts par équivalent temps plein des salariées et salariés permanents du spectacle et de l'audiovisuel, 2021-2023

Euros et %

	2021			2022			2023		
	Femmes (euros)	Hommes (euros)	Écart F/H (%)	Femmes (euros)	Hommes (euros)	Écart F/H (%)	Femmes (euros)	Hommes (euros)	Écart F/H (%)
Production audiovisuelle	44 846	50 949	-12	45 491	51 109	-11	46 198	53 461	-14
Production cinématographique	42 284	51 731	-18	44 432	52 881	-16	47 350	55 131	-14
Édition phonographique	42 030	52 947	-21	42 111	54 320	-22	41 129	55 770	-26
Prestations techniques	37 181	41 637	-11	39 857	45 785	-13	41 282	46 577	-11
Radiodiffusion	42 585	46 537	-8	43 057	47 267	-9	45 348	48 528	-7
Spectacle vivant privé	24 386	29 724	-18	29 014	36 318	-20	30 037	37 862	-21
Spectacle vivant public	30 261	35 905	-16	31 583	37 829	-17	32 561	38 793	-16
Télédiffusion	56 999	68 797	-17	58 493	71 263	-18	59 324	70 155	-15
Production de films d'animation	41 288	51 431	-20	44 271	52 945	-16	46 593	55 074	-15
Distribution cinématographique	65 022	75 930	-14	60 123	77 828	-23	60 430	73 919	-18
Édition musicale	46 155	42 254	9	50 049	48 431	3	48 513	50 035	-3
Exploitation cinématographique	23 503	26 413	-11	30 723	33 119	-7	31 847	34 602	-8
Total	39 696	46 786	-15	41 166	49 195	-16	42 045	49 885	-16

Note : les données sont issues des déclarations sociales nominatives faites par les entreprises et relatives aux exercices considérés. Pour une année d'observation, nous ne considérons que les entreprises du secteur ayant déclaré du personnel à Audiens.

Remarque : les données par individu sont dédoublonnées. Ainsi, si une année donnée, un individu a été déclaré par deux employeurs différents d'une même branche, il n'est compté qu'une seule fois.

Source : Audiens, 2025

96 et note sur 100

Tableau 96 – Résultats de l'index égalité professionnelle pour les établissements de plus de 50 salariées et salariés (comparaison des chiffres publiés sur Egapro)

Établissement public	Effectifs de référence	Index 2023 (données 2022)					Total note index 2023	Index 2024 (données 2023)					Total note index 2024
		Écart de rémunération /41	Écart taux d'augmentation /35 ou sur 20 pour + 250 salariés	Écart taux de promotion /16	Retour congés maternité /16	Hautes rémunérations /11		Écart de rémunération /41	Écart taux d'augmentation /35 ou sur 20 pour + 250 salariés	Écart taux de promotion /16	Retour congés maternité /16	Hautes rémunérations /11	
ONP	1 000 salariés et plus	40	-	10	15	10	95	39	10	15	15	10	89
CMPP	251 à 999 salariés	36	20	15	0	10	81	36	20	15	15	10	96
Comédie-Française	251 à 999 salariés	40	20	10	15	10	95	40	20	10	15	10	95
EPPGHV	50 à 250 salariés	39	25	s.o.	15	5	84	38	25	s.o.	15	5	83
Odéon	50 à 250 salariés	37	35	s.o.	15	10	97	37	35	s.o.	15	10	97
Palais de Tokyo	50 à 250 salariés	36	35	s.o.	15	10	96	38	25	s.o.	n.d.	10	86
Colline	50 à 250 salariés	34	35	s.o.	n.d.	5	87	36	25	s.o.	n.d.	0	72
Opéra-Comique	50 à 250 salariés	35	35	s.o.	15	5	90	36	35	s.o.	15	10	96
TNS	50 à 250 salariés	34	35	s.o.	15	10	94	37	35	s.o.	15	5	92
TND Chaillot	50 à 250 salariés	36	35	s.o.	15	10	96	27	35	s.o.	15	5	82
CNM	50 à 250 salariés	37	35	s.o.	n.d.	10	96	38	35	s.o.	15	10	98
RMN	251 à 999 salariés	39	20	15	15	10	99	39	20	15	15	10	99
Universcience	1 000 salariés et plus	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Les arts décoratifs	251 à 999 salariés	38	20	15	15	10	98	36	20	15	15	5	91
CAPA	50 à 250 salariés	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
RadioFrance	1 000 salariés et plus	39	n.d.	15	15	5	94	39	20	15	15	5	94
BNF	1 000 salariés et plus	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Domaine national de Chambord	50 à 250 salariés	38	35	s.o.	15	5	93	38	35	s.o.	15	5	93
INA	251 à 999 salariés	39	20	15	15	10	99	39	20	15	15	10	99
Moyenne des EP du ministère de la Culture							93						91
Moyenne nationale du secteur « arts, spectacle et activités récréatives » ⁵							89						89
Moyenne nationale tous secteurs*							89						88

n.d. : données non disponibles.
s.o. : sans objet. Le critère « écart taux de promotion » ne s'applique qu'aux entreprises de plus de 250 salariés.
* Moyenne consultée le 27 janvier 2025 sur le site egapro.travail.gouv.fr

Source: site Egapro du ministère du Travail : https://egapro.travail.gouv.fr/DGCA/DEPS_2025

Droits d'auteur

Tableau 97 – Revenu moyen pour une contribution par répertoire dans les droits d'auteur perçus à la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), 2021-2024

Euros et %

	2021		2022		2023		2024	
	Revenu moyen pour une contribution (euros)	Part des contributions (%)	Revenu moyen pour une contribution (euros)	Part des contributions (%)	Revenu moyen pour une contribution (euros)	Part des contributions (%)	Revenu moyen pour une contribution (euros)	Part des contributions (%)
Audiovisuel								
Femmes	3 861	27	4 015	29	4 167	30	4 334	28
Hommes	4 026	73	4 072	71	4 291	70	4 089	72
Écart femmes/hommes (%)	- 4		- 1		- 3		6	
Spectacle vivant								
Femmes	931	34	1 561	37	1 768	26	1 846	38
Hommes	1 511	66	2 900	63	3 003	73	3 410	62
Écart femmes/hommes (%)	- 38		- 46		- 41		- 46	

Source : Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), DEPS, 2025

Tableau 98 – Droits d'auteur moyens des membres de la Société civile des auteurs multimédia (La Scam), 2009-2023

Euros et %

	2009	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Femmes	2 722	3 456	2 966	2 857	2 924	2 929	2 984	2 682	2 779	2 300	2 550	2 656
Hommes	3 422	3 645	3 190	3 199	3 190	3 136	3 195	2 899	2 914	2 485	2 684	2 661
Écart femmes/hommes (%)	- 20	- 5	- 7	- 11	- 8	- 7	- 7	- 7	- 5	- 7	- 5	0

Source : Société civile des auteurs multimédia (La Scam)/Ministère de la Culture, DEPS, 2025

Tableau 99 – Répartition des droits d'auteur annuels perçus par l'intermédiaire de la Société civile des auteurs multimédia (La Scam) en 2023

Unités, euros et %

	Nombre ayants droit répartis	Femmes (%)	Écart représentation par tranche de revenus/ représentation globale des femmes	Hommes (%)	Écart représentation par tranche de revenus/ représentation globale des hommes
+ de 20 000 €	1 308	38	0 pt	62	0 pt
10 000 € à 20 000 €	1 217	43	+ 5 pts	57	- 5 pts
5 000 € à 10 000 €	1 557	42	+ 4 pts	58	- 4 pts
2 500 € à 5 000 €	1 723	38	0 pt	62	0 pt
1 000 € à 2 500 €	2 810	41	+ 3 pts	59	- 3 pts
500 € à 1 000 €	4 795	39	+ 1 pt	61	- 1 pt
250 € à 500 €	7 574	40	+ 2 pts	60	- 2 pts
100 € à 250 €	9 162	34	- 4 pts	66	+ 4 pts
Inf. à 100 €	8 410	37	- 1 pt	63	+ 1 pt
Total	38 556	38	0 pt (référence)	62	0 pt (référence)

Source : Société civile des auteurs multimédia (La Scam), 2025

Lutte contre les discriminations sexuelles et sexistes

Tableau 100 – Saisines de la cellule externe de recueil et de traitement des signalements du ministère de la Culture liées au sexe et au genre en 2019 et en 2024

Unités

	Nombre de saisines concernées		Auteur ou auteur de la saisine						Genre des personnes concernées						Âge des personnes concernées									
			Employeur		Témoign		Personne directement concernée		Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 à 39 ans		40 à 49 ans		50 à 59 ans		Plus de 60 ans		Non renseigné	
	2019	2024	2019	2024	2019	2024	2019	2024	2019	2024	2019	2024	2019	2024	2019	2024	2019	2024	2019	2024	2019	2024	2019	2024
Situations de violence ou harcèlement à caractère sexuel ou sexiste (traitées via la cellule externe de signalement)	18	43	5	25	2	7	11	11	1	2	10	41	3	22	4	3	4	3	0	1	0		7	
Situations de discrimination liée au sexe (inclus le sexe, la situation de famille, la maternité, la grossesse, l'orientation sexuelle) (traitées via la cellule externe de signalement)	6	9	0	1	0	2	6	6	3	3	3	6	0	2	2	1	4	1	0	3	0		2	

Note : le prestataire a changé en octobre 2022. La mission est élargie au harcèlement moral, aux menaces et à tout autre acte d'intimidation. Le champ des bénéficiaires a été élargi. Les informations sur le genre et l'âge ne sont pas systématiquement déclarées lors de la saisine de la cellule.

* Les saisines employeurs correspondent à un appel de conseil managérial relatif à un signalement non traité par la cellule externe.

Source : Ministère de la Culture, Service des ressources humaines, 2025

Tableau 101 – Sanctions disciplinaires prises par le ministère de la Culture à l'encontre des fonctionnaires et contractuels pour violences sexuelles et sexistes de 2014 à 2024

Unités

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Statut											
Contractuel								1	10	1	2
Fonctionnaire	2			1	2	5	3	4	7	6	7
Sanction											
1 ^{er} groupe ou équivalent						1	1	3	8	3	6
2 ^e groupe ou équivalent	1				1	2		1		2	0
3 ^e groupe ou équivalent					1	1	1		6	2	2
4 ^e groupe ou équivalent	1			1		1	1	1	3		1
Catégorie de fait											
Agissement sexiste	1				1			1	7	1	2
Discrimination sexiste											
Violences sexistes et sexuelles	1			1	1	5	3	4	10	6	7
<i>Viol</i>											
Agression sexuelle (hors viol)	1					1	1			1	1
Harcèlement sexuel							1	1	6	2	1
Atteinte sexuelle sur mineur											
Fait de pédopornographie				1							
Corruption de mineurs											
Captation d'images impudiques											
Exhibition											
Geste déplacé										2	2
Violence sexiste, notamment sur conjoint											
Autres (injure ou diffamation à caractère sexuel ou sexiste, outrage sexiste, textos et propos inappropriés à connotation sexuelle)					1	4	1	3	4	1	3
Total	2			1	2	5	3	5	17	7	9

Note : le premier groupe de sanction regroupe les avertissements, blâmes et exclusions temporaires de fonctions (ETF) de 1 à 3 jours ; le deuxième groupe regroupe les ETF de 4 à 15 jours et les déplacements d'office, l'abaissement d'échelon à l'échelon immédiatement inférieur à celui détenu par l'agent et la radiation du tableau d'avancement ; le troisième groupe regroupe les ETF de 16 jours à 2 ans et la rétrogradation au grade immédiatement inférieur et à l'échelon correspondant à un indice égal ou, à défaut, immédiatement inférieur à celui afférent à l'échelon détenu par l'agent ; le quatrième groupe regroupe les licenciements et révocations.

Source : Ministère de la Culture, Service des ressources humaines, DEPS, 2025

Table des tableaux

Administration et organismes sous tutelle du ministère de la Culture

Postes de direction

Direction du ministère de la Culture

Tableau 1 – Part des femmes aux postes de direction du ministère de la Culture, 2021-2025	19
---	----

Services à compétence nationale

Tableau 2 – Part des femmes dans les postes de direction des services à compétence nationale, 2021-2025	20
---	----

Établissements publics

Tableau 3 – Part des femmes au poste de direction le plus élevé des établissements publics, 2020-2025	20
Tableau 4 – Part des femmes aux postes de direction des établissements publics, 2022-2025	21
Tableau 5 – Part des femmes à la direction des musées nationaux, 2020-2025	21
Tableau 6 – Part des femmes à la direction des établissements publics nationaux sous tutelle du programme 131, 2019-2024	22

Audiovisuel public

Tableau 7 – Part des femmes parmi les présidences des entreprises de l'audiovisuel public, 2019-2025	22
Tableau 8 – Part des femmes aux comités de direction des entreprises de l'audiovisuel public, 2020-2025	23
Tableau 9 – Part des femmes à la direction des antennes de l'audiovisuel public, 2020-2025	23
Tableau 10 – Part des femmes à certaines fonctions du réseau France 3, 2020-2025	23
Tableau 11 – Part des femmes à certaines fonctions du réseau France Bleu, 2021-2025	23

Conseils d'administration

Établissements publics

Tableau 12 – Composition des conseils d'administration des établissements publics (personnalités qualifiées uniquement), 2021-2025	24
--	----

Audiovisuel public

Tableau 13 – Composition des conseils d'administration dans les entreprises de l'audiovisuel public, 2021-2025	25
--	----

Commissions et instances consultatives

Centre national de la musique

Tableau 14 – Part des femmes dans les instances du Centre national de la musique (CNM) pour les présidences, membres titulaires et membres suppléants, 2022-2025	26
--	----

Centre national du cinéma et de l'image animée

Tableau 15 – Part des femmes dans les commissions du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), 2018-2024	27
--	----

Centre national des arts plastiques

Tableau 16 – Part des femmes dans les commissions d'acquisition du Centre national des arts plastiques, 2021-2025	27
---	----

Centre national du livre

Tableau 17 – Part des femmes au sein des commissions du Centre national du livre (CNL), 2018-2024	28
---	----

Tableau 18 – Part des femmes au sein des commissions du Centre national du livre (CNL) selon leur spécialité, 2020-2024	28
--	-----------

Emploi et rémunération

Ministère de la Culture

Tableau 19 – Rémunération comparée des agentes et agents titulaires (en personnes physiques) du ministère de la Culture en 2023	31
Tableau 20 – Rémunération comparée des agentes et agents titulaires (en ETPT) du ministère de la Culture en 2023	32
Tableau 21 – Rémunérations comparées des agentes et agents contractuels du ministère de la Culture en 2023	33
Tableau 22 – Résultats de l'index égalité professionnelle 2024 (données 2023) pour le ministère de la Culture (chiffres publiés sur Egapro)	33
Tableau 23 – Effectifs et rémunérations parmi les agentes et agents de la filière scientifique et technique de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), 2019-2023	33

Jurys et concours

Ministère de la Culture

Tableau 24 – Composition des jurys des examens professionnels du ministère de la Culture, 2023	34
---	-----------

Secteur culturel et artistique

Postes de direction

Création artistique – Structures subventionnées

Tableau 25 – Part des femmes parmi les directions des lieux de création et de diffusion des arts visuels et du spectacle vivant subventionnés par le ministère de la Culture, 2018-2025	37
--	-----------

Patrimoine

Tableau 26 – Part des femmes parmi les chefferies des services territoriaux agréés en archéologie préventive, 2018-2025	38
Tableau 27 – Part des femmes parmi les directions des archives départementales, 2020-2024	38
Tableau 28 – Part des femmes parmi les directions-chefferies de service ou de département dans les trois services à compétence nationale (SCN) des archives, 2020-2024	39
Tableau 29 – Part des femmes dirigeant les musées de France (hors musées nationaux), 2018-2024	39

Enseignement supérieur

Tableau 30 – Part des femmes parmi les directions des établissements nationaux, territoriaux et associatifs de l'enseignement supérieur Culture, 2023-2025	40
---	-----------

Entreprises culturelles

Tableau 31 – Part des femmes à la direction des 100 plus grandes entreprises culturelles en France, 2021-2025	40
--	-----------

Accès aux moyens de création et de production

Création artistique

Tableau 32 – Aides à la création artistique (danse) accordées par le ministère de la Culture, 2018-2023	41
Tableau 33 – Aides à la création artistique (musique) accordées par le ministère de la Culture, 2018-2023	42
Tableau 34 – Aides à la création artistique (théâtre et arts associés) accordées par le ministère de la Culture, 2018-2023 ...	43
Tableau 35 – Aides à la création artistique (total) accordées par le ministère de la Culture, 2018-2023	44
Tableau 36 – Aides à la création artistique accordées par le ministère de la Culture, 2018-2023	44

Livre

Tableau 37 – Répartition du soutien du Centre national du livre (CNL) aux auteurs et autrices et traducteurs et traductrices par type d'aide en 2024	45
---	-----------

Tableau 38 – Répartition du soutien du CNL aux auteurs et autrices et traducteurs et traductrices par domaine éditorial en 2024	45
Cinéma et audiovisuel	
Tableau 39 – Part de femmes candidates et bénéficiaires des aides à l'écriture du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) en 2024	45
Tableau 40 – Bénéficiaires de l'avance sur recettes (avant réalisation) du CNC, 2012-2023	46
Tableau 41 – Devis moyen des films d'initiative française, 2012-2023	46
Présence des femmes dans les programmations artistiques et dans les médias	
Spectacle vivant	
Tableau 42 – Programmation des établissements publics et lieux labellisés par le ministère de la Culture (spectacle vivant), selon le genre des responsables artistiques, saison 2024-2025	48
Tableau 43 – Part des femmes dans les principaux métiers de la création artistique, dans la programmation des établissements publics et lieux labellisés par le ministère de la Culture (spectacle vivant), saison 2024-2025 ...	48
Musique	
Tableau 44 – Part des femmes dans la programmation des opéras, saison 2024-2025	49
Tableau 45 – Répartition des femmes selon les différentes catégories d'artistes musicaux, 2019-2023	49
Photographie	
Tableau 46 – Femmes photographes exerçant en tant qu'indépendantes en 2021	50
Tableau 47 – Femmes photographes salariées en 2021	50
Tableau 48 – Part des femmes dans la programmation artistique de photographie, 2019-2023	50
Tableau 49 – Part des femmes dans les acquisitions publiques de photographie, 2018-2023	50
Tableau 50 – Part des femmes à la direction des principaux établissements dans le domaine de la photographie, 2020-2024	51
Tableau 51 – Enseignantes et enseignants, étudiantes et étudiants des secteurs de la photographie, 2022-2025	51
Jeu vidéo	
Tableau 52 – Part des femmes dans les métiers du jeu vidéo, 2018-2022	51
Tableau 53 – Place des autrices et auteurs dans les projets d'expériences numériques aidés par le CNC, 2019-2023	52
Tableau 54 – Part des femmes dans les métiers des effets visuels numériques (VFX), 2020-2023	53
Arts plastiques	
Tableau 55 – Part des œuvres réalisées par des femmes dans les acquisitions du Fonds national d'art contemporain (Fnac) et des fonds régionaux d'art contemporain (Frac), 2017-2023	53
Tableau 56 – Nombre d'artistes acquis par les Frac selon leur origine et part des artistes femmes des fonds régionaux d'art contemporain (Frac), 2020-2023	53
Tableau 57 – Part des femmes parmi les artistes exposés dans les Frac et les centres d'art, 2017-2023	54
Patrimoine	
Tableau 58 – Part des femmes parmi les commissaires de quelques grandes expositions, 2018-2024	54
Cinéma	
Tableau 59 – Nombre et part de courts-métrages réalisés par des femmes selon le genre, 2021-2023	54
Tableau 60 – Part des femmes dans la réalisation de longs-métrages (films agréés), 2012-2023	54
Tableau 61 – Part de longs-métrages réalisés par des femmes selon le type de coproduction, 2012-2023	55
Tableau 62 – Films d'initiative française selon le type de film et le genre des réalisateurs et réalisatrices, 2012-2023	55
Médias	
Tableau 63 – Part des femmes à l'antenne par genre de programme, 2014-2023	55
Tableau 64 – Part des femmes présentatrices, expertes et journalistes sur les plateaux des chaînes de radio publiques et privées, 2018-2023	56
Tableau 65 – Part des femmes et des hommes sur les plateaux de radio sur la tranche horaire 6 h-9 h, heures de forte audience, 2017-2023	56
Tableau 66 – Part des femmes et des hommes sur les plateaux de radio, toutes catégories confondues, 2017-2023	56

Tableau 67 – Part des femmes présentatrices, expertes et journalistes sur les chaînes de télévision publiques et privées, 2018-2023	56
Tableau 68 – Part des femmes sur les plateaux de télévision dans les programmes diffusés aux heures de forte audience, 2016-2023	56
Tableau 69 – Part des femmes sur les plateaux de télévision, toutes catégories confondues, 2018-2023	56
Tableau 70 – Part des femmes parmi les détenteurs et les détentrices de la carte de presse, 2020-2023	57
Tableau 71 – Part des femmes parmi les expertes et experts invitées et invités de certains programmes à la télévision et à la radio en 2024	57
Tableau 72 – Lauréats du Syndicat de la critique théâtre, musique et danse entre 2002-2003 et 2023-2024 pour leurs trois Grands Prix : Théâtre, Musique et Danse	58

Consécration artistique

Cinéma

Tableau 73 – Part des femmes parmi les lauréates et les lauréats de certaines distinctions aux César du cinéma, 1976-2024	59
Tableau 74 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats de certains prix du Festival de Cannes ainsi qu'à la présidence du jury de la sélection officielle, 1970-2024	60

Musique

Tableau 75 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats des Victoires de la musique, de la musique classique et du jazz, 1985-2024	61
Tableau 76 – Part des femmes parmi les sélections et les lauréates et lauréats du prix Joséphine des artistes	62

Théâtre

Tableau 77 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats des Molières, 1987-2024	62
---	----

Livre

Tableau 78 – Part des femmes dans les jurys de quelques prix littéraires emblématiques, 2017-2024	63
Tableau 79 – Part des femmes parmi les sélections et parmi les nominations pour neuf prix littéraires, 2012-2024	63
Tableau 80 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats de quelques prix littéraires emblématiques, 1900-2024	63

Photographie

Tableau 81 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats de quelques prix photographiques emblématiques, 2012-2024	63
---	----

Architecture

Tableau 82 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats de prix d'architecture emblématiques, 2021-2024	64
---	----

Ordres nationaux

Tableau 83 – Part des femmes décorées dans l'ordre des Arts et des Lettres, 2014-2024	64
Tableau 84 – Part des femmes dans la composition de l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie des beaux-arts, 2022-2025	64

Formation, éducation, emploi, rémunération

Enseignement, formation

Tableau 85 – Part des femmes parmi les étudiantes et étudiants des écoles de l'enseignement supérieur Culture, 2011-2024	65
Tableau 86 – Part des femmes dans les écoles dédiées à l'enseignement artistique et culturel, hors écoles de l'Enseignement Supérieur Culture, 2023-2024	65
Tableau 87 – Part des femmes parmi les actifs et actives des secteurs culturels ayant bénéficié d'une formation continue, 2021-2023	66
Tableau 88 – Taux d'insertion professionnelle des diplômées et diplômés 2020 de l'enseignement supérieur Culture en 2024, par filière	66

Emploi et professions

Tableau 89 – Évolution de la part des femmes parmi les actives et actifs exerçant une profession culturelle, 1997-2020	67
Tableau 90 – Part des femmes salariées dans les métiers du spectacle vivant et de la production audiovisuelle, par tranche d'âge, 2020-2023	68
Tableau 91 – Évolution de la part des femmes parmi les actives et actifs travaillant dans un secteur culturel, 2010-2020 ...	69
Tableau 92 – Part des femmes parmi les nouveaux et nouvelles membres et parmi les promues et promus au sein des sociétaires de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), 2024	69
Tableau 93 – Part des femmes parmi les sociétaires de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), 2021-2024	70
Tableau 94 – Part des femmes parmi les sociétaires de la Société civile des auteurs multimédia (La Scam), 2021-2024	70

Rémunération, entreprises culturelles

Tableau 95 – Revenus annuels moyens bruts par équivalent temps plein des salariées et salariés permanents du spectacle et de l'audiovisuel, 2021-2023	70
Tableau 96 – Résultats de l'index égalité professionnelle pour les établissements de plus de 50 salariées et salariés (comparaison des chiffres publiés sur Egapro)	71

Droits d'auteur

Tableau 97 – Revenu moyen pour une contribution par répertoire dans les droits d'auteur perçus à la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), 2021-2024	72
Tableau 98 – Droits d'auteur moyens des membres de la Société civile des auteurs multimédia (La Scam), 2009-2023	72
Tableau 99 – Répartition des droits d'auteur annuels perçus par l'intermédiaire de la Société civile des auteurs multimédia (La Scam) en 2023	72

Lutte contre les discriminations sexuelles et sexistes

Tableau 100 – Saisines de la cellule externe de recueil et de traitement des signalements du ministère de la Culture liées au sexe et au genre en 2019 et en 2024	73
Tableau 101 – Sanctions disciplinaires prises par le ministère de la Culture à l'encontre des fonctionnaires et contractuels pour violences sexuelles et sexistes de 2014 à 2024	73

Directrice de la publication : Amandine Schreiber,
cheffe du département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation

Date de publication : mars 2025

Retrouvez l'ensemble des publications du DEPS :
<https://www.culture.gouv.fr/espace-documentation>
https://www.cairn.info/editeur.php?ID_EDITEUR=DEPS

Le DEPS n'assurant pas de diffusion physique de ses collections de synthèse, nous vous proposons
de vous informer régulièrement des parutions par message électronique.
Pour ce faire, merci de bien vouloir nous communiquer votre courriel à l'adresse
contact.deps@culture.gouv.fr

La treizième édition de *l'Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication* paraît, comme chaque année, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes. Établi depuis 2013 à partir des données de l'administration culturelle, des institutions publiques et des organismes professionnels et de gestion collective, *l'Observatoire* réunit cette année plus de 700 indicateurs rassemblés dans plus de 100 tableaux sur la part des femmes au sein des institutions culturelles et dans l'ensemble des secteurs qui composent le champ culturel : patrimoine, architecture, création artistique, spectacle, musique, cinéma, audiovisuel, livre, presse, médias. Leur présence aux postes de direction, leurs revenus, leur accès à la formation professionnelle, aux moyens de création et de production et à la consécration artistique sont couverts pour une large partie du champ.

L'Observatoire mesure les progrès réalisés, mais aussi les inégalités qui perdurent, et permet d'identifier les priorités d'action à mener pour que les femmes accèdent aux mêmes opportunités, responsabilités, rémunérations et à la même reconnaissance que les hommes.